LES ALLIÉS DE Mme DE SÉVIGNÉ

LA MAISON DE POIX

ET

LA SEIGNEURIE DE FOUESNEL

EN BRETAGNE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

FRÉDÉRIC SAULNIER

Conseiller à la Cour d'Appel de Rennes
Vice-Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, etc.

C'est une aimable demeure que Fouesnel.
(Mme DE SÉVIGNÉ, lett. du 1er juillet 1671.)

PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Quai Malaquais, 13.

1882

LES ALLIÉS DE Mme DE SÉVIGNÉ

LA MAISON DE POIX

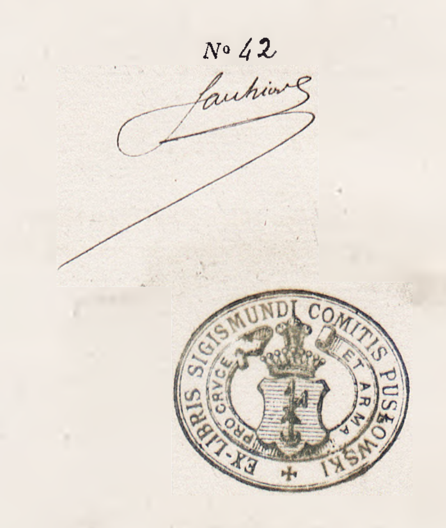
ET

LA SEIGNEURIE DE FOUESNEL

EN BRETAGNE.

Publié à cent exemplaires numérotés sur papier à la forme.

N° 42



Rennes. — Imp. Catel.

LES ALLIÉS DE Mme DE SÉVIGNÉ

LA MAISON DE POIX

ET

LA SEIGNEURIE DE FOUESNEL

EN BRETAGNE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

52

PAR

Frédéric SAULNIER

Conseiller à la Cour d'Appel de Rennes
Vice-Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, etc.

C'est une aimable demeure que Fouesnel.
(Mme de Sévigné, lett. du 1er juillet 1671.)



PARIS
H. CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Quai Malaquais, 15.

1882

LA MAISON DE POIX

ET

LA SEIGNEURIE DE FOUESNEL

EN BRETAGNE

Lorsqu'on parcourt, dans l'arrondissement de Vitré, la route qui mène de Domagné à Louvigné-de-Bais, on aperçoit, sur la gauche, à peu de distance de cette dernière localité, un toit qui brille au loin derrière un vaste rideau d'arbres : c'est l'ancien manoir de Fouesnel, appartenant aujourd'hui à M. le docteur Hirou, et occupé par son fermier, autrefois demeure seigneuriale.

Ce nom serait bien obscur, s'il n'avait plu à Mme de Sévigné de le rendre célèbre, en lui jetant quelques gouttes de son encre la plus impitoyablement moqueuse : la famille de Poix qui habitait au XVIIe siècle les vieux murs du manoir n'avait pas l'heur d'amuser la marquise. Non pas que ces châtelains, assez proches parents de son mari, n'eussent de fort estimables qualités ; mais ils étaient, paraît-il, si ennuyeux, si lourds, si épais ! Il n'en fallait pas davantage, pour qu'aux yeux de leur spirituelle cousine ils ne fussent plus que *les Fouesnel*, ou *la Fouesnellerie*, ou mieux encore *la couvée de Fouesnel*. Ils méritaient mieux que cela : car non-

seulement ils tenaient une place honorable dans la noblesse bretonne par l'ancienneté de leur nom et par leurs alliances, mais encore ils avaient rendu à Mme de Sévigné, dans ses embarras de tutelle, des services qu'elle n'aurait pas dû oublier.

Il est vrai que, si les maîtres de céans ne lui plaisaient guère, le manoir trouvait grâce devant elle : « C'est une aimable demeure que Fouesnel, » écrit-elle à sa fille le mercredi 1er juillet 1671 [1]. Elle était ce jour-là de bonne humeur, ou bien la vérité lui arrachait, malgré elle, cette exclamation admirative.

La maison de Poix s'est éteinte en 1709 : la plus grande partie de ses papiers est conservée aux Archives du département d'Ille-et-Vilaine. En les compulsant, nous y avons trouvé les éléments d'une étude qui nous a tenté. Faire revivre des noms disparus, entrer avec les documents les plus authentiques dans l'intimité d'un passé déjà lointain, suivre à la trace les vestiges d'usages et de lois qui n'existent plus, de mœurs qui se sont transformées ou de petites passions inséparables de la nature humaine, c'est ce que nous essaierons dans ce travail, où nous voudrions moins d'aridité : à défaut d'agrément nous y mettrons toute l'exactitude scrupuleuse, sans laquelle il n'aurait aucune valeur [2].

1. Édition Hachette, 1862, in-8°, t. II, p. 264.

2. Nous nous acquittons ici d'un agréable devoir en témoignant notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu nous prêter un utile concours. Nous mettrons au premier rang M. Arthur de la Borderie et M. l'abbé Pâris-Jallobert, l'un président et l'autre membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, qui ont mis à notre disposition des documents et des notes du plus grand intérêt. M. Quesnet, archiviste du même département, avec une extrême complaisance, a guidé nos recherches dans le riche dépôt confié à ses soins; M. Richard, son collègue de Poitiers, a eu la bonté de nous adresser d'excellents renseignements extraits des Archives de la Vienne. M. le marquis de Piré nous a gracieusement autorisé à prendre connaissance de quelques pièces dans ses précieux papiers de famille déposés aux Archives

Après de courts préliminaires sur les origines de la maison de Poix, nous aborderons, dans un premier chapitre, la généalogie de cette famille depuis l'époque où des pièces probantes permettent de remonter avec certitude jusqu'à l'extinction du nom. Nous consacrerons ensuite quelques pages à la seigneurie de Fouesnel et à ses premiers seigneurs; nous réunirons enfin, dans un appendice, les pièces justificatives et les généalogies accessoires qui n'auront pu trouver place dans le texte ou dans les notes.

Le nom de Poix, qui s'est écrit de *Pois* et plus souvent de *Poys* (c'était même l'orthographe reçue au XVIIe siècle), n'a apparu en Bretagne qu'au XVe siècle : la famille qui le portait venait directement du Poitou; elle y laissa une branche qui s'éteignit vers la fin du siècle suivant. Mais si l'on en croit un mémoire généalogique déposé aux Archives d'Ille-et-Vilaine (fonds Rosnyvinen), elle n'était pas originaire de cette province et se rattachait à la grande maison des Tyrel de Poix, de Picardie. André Duchesne (*Histoire de la maison de Chastillon*) apprend que, dans cette illustre famille, les aînés portaient le nom de *Tyrel* et les cadets celui de *Poix* : il fait connaître qu'un Guillaume Tyrel, qui vivait à la fin du XIIIe siècle, eut deux fils : *Jean Tyrel*, qui épousa Marguerite de Chastillon, et *Guillaume de Poix*, qui prit part aux guerres de France et s'allia à la maison de Saint-Romand, en Poitou [1].

d'Ille-et-Vilaine. Nous serions ingrat de passer sous silence les facilités qui nous ont été données aux greffes de la Cour d'Appel et du tribunal civil de Rennes, à l'Hôtel-de-Ville de la même ville, et aux mairies de Louvigné, Domagné, Goven, Saint-Grégoire et autres communes, pour compulser les anciens registres judiciaires et paroissiaux, les minutes notariales et autres sources d'informations auxquelles nous avons emprunté les plus importants détails de notre Étude.

1. Les premiers seigneurs du nom de Tyrel se qualifièrent de *princes de Poix*, de la ville de ce nom, localité importante située en Picardie, à huit lieues d'Amiens. La principauté passa dans la maison de Soissons par le mariage de Marguerite de Poix, fille de Jean Tyrel, IVe du nom, seigneur de

Ce Guillaume de Poix, qui vivait en 1312, épousa, suivant le mémoire précité, ***Hilliette Chevreau***, dame de Saint-Romand, de Villemore et de Lyé, et eut pour fils ***Jean de Poix***, qui fut père d'un autre ***Jean de Poix***, échanson et maître d'hôtel du roi. De Jean de Poix naquit ***Roquet de Poix***, qui occupa la même charge et eut pour fils ***Mathurin de Poix***, marié à ***Louise le Franc*** ou ***des Francs***, à partir duquel la généalogie se suit sans difficulté. Est-ce à dire que les degrés antérieurs soient imaginaires? Pas absolument; mais la branche bretonne, lors de la Réformation de la Noblesse au XVIIe siècle, ne put remonter au-delà, faute de preuves.

Les Archives de la Vienne ne fournissent aucune lumière sur ces lointaines origines; les renseignements que nous a transmis l'archiviste de ce département ne mentionnent le nom de Poix qu'à partir d'Hélie, seigneur de Saint-Romand, vivant en 1490. Nous ne savons rien de plus.

Quoi qu'il en soit de ces traditions de famille, nous nous contenterons de les mentionner, et nous prendrons pour point de départ de notre travail Mathurin de Poix, l'aïeul de celui qui est venu fixer ses pénates en Bretagne.

Poix, et de Jeanne de Quesnes, avec Thibaut de Soissons, seigneur de Chimay.

Plus tard, Jossine de Soissons, fille et héritière de Jean de Soissons, prince de Poix, et de Barbe de Chastillon, apporta la principauté à Jean de Créquy : leur petite-fille, Marie de Créquy, épousa, le 14 janvier 1543, Gilbert de Blanchefort, dont le fils aîné, Antoine, fut substitué aux nom et armes de Créquy. C'est en faveur de leur petit-fils, Charles de Créquy, que la principauté de Poix fut érigée en duché-pairie, sous le nom de Créquy, par lettres royales de juin 1652, enregistrées au Parlement de Paris le 15 décembre 1663. (V. *Histoire chronologique et généalogique* du P. Anselme, t. IV, p. 689.) — M. Cuvillier Morel d'Acy a publié une *Histoire généalogique et héraldique des maisons de Tyrel, sires, puis princes de Poix* (Paris, Dumoulin, 1869, in-8°), dans laquelle il ne consacre à la maison de Poix en Bretagne que quelques lignes empruntées au *Nobiliaire* de M. de Courcy.

CHAPITRE I

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE POIX

Deux arrêts de la Chambre de Réformation de la Noblesse des 27 janvier et 16 mars 1671 ont maintenu la famille de Poix dans la double qualité d'écuyer et de chevalier : ils lui ont reconnu le droit de porter pour armes : *d'or à deux vols de gueules et de gueules à la bande d'argent accostée de six croix recroisettées d'or, 3 et 3*[1].

Comme nous l'avons déjà dit, les demandeurs ont dû renoncer, faute de pièces justificatives, à faire consacrer officiellement leurs prétentions de se rattacher directement à la grande famille de Picardie; ils se sont contentés de l'énoncer dans leur induction et d'y relater complaisamment des traditions qui leur étaient chères, sauf à faire partir de Mathurin seulement le cours de leurs degrés de filiation incontestablement prouvés.

I

Mathurin de Poix, seigneur de Saint-Romand[2], de Melle

1. Voir *Appendice*, nº 12.

2. La seigneurie de *Saint-Romand*, ou plus exactement *Saint-Romans*, était située dans la paroisse de Saint-Romans-lès-Melle, à peu de distance de Melle (aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement des Deux-Sèvres). D'après un document des Archives départementales de la Vienne, elle appartenait, en 1405, à Aimeri Réchin, à cause d'Hilaire Tibaude, sa femme; nous ignorons comment elle a passé aux mains de la maison de Poix. Après Mathurin de Poix, la seigneurie paraît avoir appartenu à Élie, son fils puîné, indiqué comme seigneur de Saint-Romans dans deux aveux du 8 juin 1490 et du 20 juin 1498. André de Poix, son neveu, a porté, il est vrai, le même titre jusqu'en 1509; mais tout indique qu'il n'avait plus depuis longtemps les droits utiles de sei-

et de Parigné [1], vivait au XIVe siècle et habitait la province de Poitou; il est mort avant 1505.

Il épousa *Louise le Franc* ou *des Francs*, dont il eut deux fils : 1° *Émery* (v. II); — 2° *Élie*.

Élie de Poix, chef de la branche cadette qui est restée en Poitou, paraît être décédé dans les premières années du XVIe siècle; devenu seigneur de Saint-Romans, par suite probablement d'un accord avec André de Poix, son neveu, il légua à celui-ci, par testament du 29 août 1505, sa part et portion d'une rente de 3 écus d'or que feu Mathurin, son père, avait acquise d'un sieur François Ménager, lequel la tenait lui-même de feu Émery de Poix et de sa femme [2].

Jean de Poix, fils d'Élie, acquit de son cousin André, par acte du 8 janvier 1516, tous les domaines, héritages, cens et rentes qui appartenaient à celui-ci dans le comté de Poitou, du chef de Mathurin de Poix, leur aïeul commun, sauf le

gneurie, car les aveux conservés aux Archives de Poitiers sont, dès 1490, au nom d'Hélie de Poix, et dès 1509 au nom de son fils Jean. La terre de Saint-Romans est restée en la possession du représentant de la branche poitevine de cette maison. *Jeanne de Poix,* dernière du nom de cette branche, l'apporta à son second mari, Guillaume Fouquet de la Varenne, entre les mains duquel elle fut érigée en baronnie, par lettres royales de 1607. Elle passa, au siècle suivant, de Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, dernier de ce nom, aux enfants et petits-enfants de Catherine Fouquet, sa sœur, mariée en 1644 à Hubert de Champagne; le 4 décembre 1716, René Brandelis de Champagne, marquis de Vilaines, fit aveu de la baronnie de Saint-Romans, tant en son nom qu'au nom des autres neveux de Guillaume Fouquet. Nous ne savons à qui cette terre a appartenu depuis cette époque.

1. *Melle* et *Parigné* sont les noms de deux paroisses voisines de Saint-Romans; nous n'avons aucun détail sur les droits seigneuriaux que Mathurin de Poix y aurait exercés ou prétendu y exercer, et nous ne les mentionnons que parce que ce dernier est désigné, sous le titre de seigneur de Melle et de Parigné, dans un mémoire généalogique rédigé vers 1570 ou 1580, dont M. Arthur de la Borderie, à qui il appartient, a bien voulu extraire pour nous d'intéressants renseignements.

2. Les actes du 29 août 1505 et du 8 janvier 1516 n'ont point passé sous nos yeux; ils sont relatés et analysés plus ou moins fidèlement dans l'in-

droit d'aînesse et celui de porter les armes pleines de sa famille[1].

Un autre *Jean de Poix*, fils du précédent (mentionné dans deux aveux de la seigneurie de Saint-Romans du 30 avril 1553 et du 4 novembre 1561[2]), termina la postérité masculine de cette branche; il n'eut qu'une fille, *Jeanne de Poix*, dame de Saint-Romans, qui fut mariée deux fois. Un aveu du 27 octobre 1598 la désigne comme femme de écuyer Guy Girard, seigneur de la Roussière, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre[3]. Il résulte d'un autre aveu de juillet 1607, qu'à cette date elle avait convolé avec Guillaume Fouquet, seigneur de la Varenne, gouverneur d'Angers[4]. Jeanne de Poix redevint veuve en 1616; nous ignorons à quelle époque elle mourut. Elle avait eu de son premier mariage une fille, Jeanne Girard de la Roussière, qui épousa (avant le 9 août 1635) René Fouquet, marquis de la Varenne, fils d'un premier lit de Guillaume Fouquet. Il n'apparaît pas qu'elle ait eu d'enfants de son second mari. Les biens de la branche poitevine de la maison de Poix passèrent ainsi aux Fouquet de la Varenne, et de ceux-ci à la maison de Champagne[5].

II

Émery ou Méry de Poix, chevalier, seigneur de Saint-Ro-

duction fournie en 1671 à la Chambre de Réformation de la Noblesse. (Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Foucsnel.)

1. *Ibidem.*
2. Archives de la Vienne, — titres de la baronnie de Saint-Romans.
3. *Ibidem.*
4. *Ibidem.*
5. Voir *Histoire généalogique et chronologique...*, par le P. Anselme, complétée par M. de Courcy, t. IX, p. 322. Les détails que nous donnons sur Jeanne de Poix et ceux que fournit l'histoire de la seigneurie de Saint-Romans ajoutent quelques renseignements à la généalogie des Fouquet.

mand et du Lié[1], fils aîné du précédent, épousa, par contrat du 6 août 1459, *Rose de Nozay*.

Entré au service du roi, il fut créé, le 20 septembre 1477, capitaine de cinquante lances de son ordonnance, et prêta serment, à cette date, entre les mains du maréchal de Rohan. Voici en quels termes un mémoire généalogique du XVI[e] siècle, que nous avons déjà cité et que nous citerons encore, parle d'Émery de Poix[2] :

« Ce messire Mery de Poys estoict chevallier vertueulx et valleureux de quoy fait ample mention la *Cronicque de Bretaigne*[3]. Par le roy Louys en l'an (mil) quatre centz soixante et dix sept, fut recogneu et nommé conseiller et chevallier dudict sieur roy et tel par luy advoué par lettre, et oultre pour les bons services faictz audict roy, est constitué en la charge de cinquante lances des ordonnances du roy; et y a, de ce, beau et suffizant acte signé, scellé et entheriné. En l'exécution de laquelle charge a faict tant ledict feu sieur de Poys que les *Cronicques* de ce pays en parlent. »

Émery de Poix paraît être décédé, avant son père, antérieurement à 1498. Il eut de son mariage plusieurs fils, dont un seul, *André*, lui survécut (v. III)[4].

1. Nous ne savons comment Émery a acquis la seigneurie du *Lié* : cette terre était située dans le Poitou; c'est tout ce que nous en connaissons. André de Poix, dans un aveu du 14 juillet 1498, est mentionné comme seigneur du Lié et comparaît encore sous ce titre à la Réformation de 1513. Il aliéna cette seigneurie, car elle n'a pas passé à ses enfants; elle ne paraît pas non plus avoir été cédée à la branche poitevine de la maison de Poix.

2. Communication de M. de la Borderie.

3. La *Cronicque* dont parle l'auteur du mémoire généalogique n'est pas celle d'Alain Bouchard; il s'agit sans doute de manuscrits restés inédits.

4. Le mémoire précité désigne André de Poix comme l'un des fils puînés d'Émery; mais les documents de famille ne mentionnent pas les autres enfants de ce dernier, et nous y voyons André affirmer et exercer ses droits d'aînesse, ou plus exactement ceux de représentant unique de sa branche.

III

André de Poix, seigneur de Saint-Romand, le Lié, Fouesnel [1], Frétay [2], Brécé [3], la Possonnière [4], Landeronde [5],

1. La terre et seigneurie de *Fouesnel* fait l'objet d'une étude spéciale (v. chap. II).

2. *Frétay,* manoir et terre noble de la paroisse du Chastellier, non loin de Fougères, avec moyenne et basse justice, a été acquis par la famille Le Vayer au cours du xv[e] siècle. Jean Le Vayer, beau-père d'André de Poix, portait au moment de son mariage, en 1452, le titre de seigneur de Frétay. En 1411, ce domaine appartenait à Alain de la Vieuxville, et quelques années plus tard, à Olivier Aguillon, mari de Perrine Le Vayer, qui comparaissait comme veuve à l'une des Réformations du xv[e] siècle (de 1430 à 1440). Jeanne Le Vayer en hérita de son père en 1490, et le transmit à ses descendants. Il était habité en 1567 par Christophe de Poix; le 7 septembre 1680, Jean-Baptiste de Poix faisait aux commissaires réformateurs des Eaux et Forêts une déclaration au sujet d'un bois de la Salle, derrière *sa maison noble de Frétay;* Gilles de Poix, son frère puîné, s'intitula aussi seigneur de Frétay. Nous pensons que cette terre a été aliénée par les héritiers de ce dernier; vendue à la famille d'Andigné, elle a passé à la fin du xviii[e] siècle à celle de Saint-Gilles, dont un des membres la possédait en 1876.

M. Léon Maupillé, à qui nous empruntons ces derniers renseignements, nous apprend que ce domaine se composait des métairies du Frétay, de la Maison-Neuve et de Gué-Ménard (200 journaux), des moulins de Frétay et du Gué-Ménard, du grand fief de Frétay, consistant en dix masures, et du fief de la Gilbertais. (*Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine,* tome XIII, p. 264.)

3. *Brécé,* petite paroisse de l'évêché de Rennes presque enclavée dans celle de Noyal-sur-Vilaine, dont elle a été distraite; la famille Le Vayer et après elle la famille de Poix y exerçaient des droits féodaux. De la seigneurie et juridiction de Fouesnel, *en Brécé,* relevaient plusieurs fiefs ou bailliages : *la Croserie, Malipasse, Croyal* et *Pozé,* situés en Noyal, et *le Domaine,* sis en Ossé. Parmi les documents relatifs à Brécé conservés aux Archives d'Ille-et-Vilaine, nous avons noté comme les plus anciens un aveu de 1391 à *Monseigneur de Fouesnel* et un acte du 9 octobre 1418 où figure *Lancelot Le Veier, seigneur de Foesnel.*

4. *La Possonnière,* paroisse de la province d'Anjou, à environ quatre lieues d'Angers, au bord de la Loire. Le fief de la Possonnière n'a jamais appartenu ni aux Le Vayer ni à leurs successeurs; mais quelques-uns de ceux-ci, à raison de droits seigneuriaux qu'ils exerçaient dans cette paroisse, ont pris quelquefois le titre indû de seigneurs de la Possonnière.

5. *Landeronde,* domaine et métairie, situé dans la paroisse de la Pos-

Beauregard [1], la Bézillère [2], la Val d'Amanlis [3], la Gor-

sonnière (v. note 4). Cette terre appartenait, suivant une note du XVIe siècle, aux Le Vayer, et a passé à André de Poix, qu'un aveu de 1499 (9 juin) désigne sous le titre de seigneur de Landeronde. Il y a aux Archives d'Ille-et-Vilaine (fonds Fouesnel) un contrat de ferme de ce domaine, fait devant le notaire de la Possonnière par Michel de Poix, le 15 septembre 1544, pour quatre ans, au prix annuel de 450 livres et au profit de Jean Mangeard, laboureur tourangeau. M. Célestin Port ne mentionne pas cette métairie dans son article sur la Possonnière (*Dictionnaire historique... de Maine-et-Loire,* 1874-1878, 3 vol. in-8o); il est possible qu'elle n'existe plus ou qu'elle ait depuis longtemps changé de nom.

1. *Beauregard,* terre consistant en domaine, étang, bois et garenne, sur laquelle nous n'avons pas de renseignements précis, et qui appartenait à la famille Le Vayer; elle était située dans la paroisse de Saulnières (évêché de Rennes). Jean Le Vayer en fit don à sa seconde femme, Renée de Feschal, par le contrat de mariage du 31 décembre 1446. Retourna-t-elle à la famille du donateur? Cela paraît résulter de diverses mentions de documents du XVIe siècle, mais nous n'avons sur ce point aucun détail authentique. — Il y avait en Anjou une terre du même nom, voisine de Landeronde, qui paraît n'avoir jamais été possédée par les Le Vayer.

2. *La Bézillère,* terre noble située dans la paroisse de Landéan, fut apportée à Jean Le Vayer, dernier du nom, par sa femme Guyonne de Parthenay. En 1513, Christophe de Poix, leur petit-fils, comparut à la Réformation comme possesseur de ce manoir. Plus tard, en 1539, Michel de Poix donna la Bézillère en partage à son frère François; mais, après la mort de ce dernier, rentré en possession de cette terre, il en fit don à Catherine du Han, sa seconde femme, au grand dépit de ses enfants du premier mariage. Catherine du Han la transmit à sa fille Catherine de Poix; nous ignorons si les descendants de celle-ci l'ont conservée ou aliénée.

3. *La Val d'Amanlis,* seigneurie et juridiction, avec rentes et servitudes, sise au village du même nom, dans la paroisse d'Amanlis, relevant à foi et hommage des seigneurs de Malestroit; elle appartenait, en 1398, à Béatrix du Maz, dame du Bourg, qui était à cette époque débitrice de Bonabes Le Vayer, seigneur de Fouesnel, d'une somme de 222 florins. Pour obtenir payement de cette somme, ce dernier fit opposition à l'appropriement de la vente d'une maison faite à Jean de Sévigné, fils mineur de Guillaume de Sévigné, par Béatrix du Maz, qui offrit à son créancier, pour acquit de sa dette, la seigneurie de la Val d'Amanlis; cet arrangement fut accepté aux plaids généraux de Marcillé, le vendredi après *Judica me* 1398 (21 mars 1398, vieux style).

En 1428, par contrat du 6 juin, Lancelot Le Vayer, l'un des fils de Bonabes, donna à sa fille Béatrix, à titre de partage et en vue de son mariage, la Val d'Amanlis, mais seulement pour un temps et à charge de retour. Nous ignorons à quelle époque s'opéra ce retour; mais il est indubitable que cette seigneurie rentra dans la famille Le Vayer, puisque, par acte du 29 mai 1531, Michel de Poix en disposa, à titre de partage, en faveur de Renée Le Roy, sa

gère[1], d'abord fils puîné, devenu fils aîné ou unique du précédent, naquit sans doute en Poitou. Son père, appelé en Bretagne par les exigences du service militaire, l'y fit venir pour le marier; l'auteur anonyme du mémoire généalogique auquel nous avons fait plus d'un emprunt, raconte ainsi l'histoire de ce mariage :

[*Émery de Poix*]... venu à Vitré, trouva la dame heritière de Fouesnel qu'estoit ladicte Jeanne Le Vayer, laquelle heritière celuy Émery (yssu de grande noblesse et chevallerye du pays de Poitou et sieur des maisons de Saint-Romanld et de Lyé, riches et opulantes qui portent le nom de Poys) fist espouser audict André de Poys, l'ugn de ses fils puisnez.

André de Poix épousa en effet *Jeanne Le Vayer*[2], dame de Fouesnel, fille unique et plus tard seule héritière de écuyer Jean Le Vayer, seigneur de Fouesnel, Brécé, Frétay, Landeronde, etc., et de Guyonne de Parthenay[3]. C'est par cette alliance qu'il se fixa définitivement en Bretagne et y établit sa postérité. Nous n'avons pu rien découvrir qui nous per-

nièce, fille de sa sœur, Jeanne de Poix, prédécédée. Cet accord n'était que provisoire; par un nouvel acte du 2 mars 1549, Michel attribua définitivement à sa nièce, devenue femme de Pierre Le Roy, la même seigneurie et une rente pour la remplir de tous ses droits dans la succession de ses grands parents, André de Poix et Jeanne Le Vayer. A partir de cette époque, la Val d'Amanlis n'est plus revenue dans la famille de Poix.

[Les documents visés dans cette note sont conservés en original aux Archives d'Ille-et-Vilaine.]

1. *La Gorgère,* manoir et terre noble de la paroisse de Cornillé, relevant de la baronnie de Vitré. Les anciennes Réformations révèlent que Jean Le Vayer était en 1446 *sieur de l'hostel de la Gorgière,* et que ce manoir appartenait en 1513 à Christophe de Poix. Oger mentionne (*Dict. de Bretagne,* I, p. 200) que M. le comte de Piré en était possesseur à la fin du XVIIIe siècle. Le *sommier de Fouesnel* n'en parle pas.

2. Alias *Le Veyer* ou *Le Veier.*

3. On trouvera au chapitre suivant, section II, une généalogie, aussi complète et aussi exacte que nous avons pu la faire, des Le Vayer de Fouesnel.

mette de préciser la date du mariage d'André de Poix ; cet évènement ne se place pas après 1493 ou 1494, car Christophe, fils aîné, n'a pu naître au plus tard qu'en 1495.

Jean Le Vayer mourut intestat à Louvigné le 12 mars 1496 [1], laissant sa femme veuve et sa fille en possession d'importants domaines, principalement de la seigneurie de Fouesnel, qui allait être le centre des intérêts de la branche bretonne de la maison de Poix. Nous ne savons pas si Guyomme de Parthenay survécut longtemps à son mari ; elle vivait encore le 8 janvier 1497, date d'un acte où comparaissaient André de Poix et sa femme, seigneur et dame de Fouesnel [2]. Onze enfants au moins naquirent de cette union : 1° *Christophe*, — 2° *Bertrand*, baptisé à Louvigné le 16 septembre 1496, — 3° *Michel* (v. IV), — 4° *François*, — 5° *Guyon*, baptisé à Louvigné le 27 janvier 1508, — 6° *Olive*, baptisée le 20 octobre 1497 (même paroisse), — 7° *Marie*, — 8° *Charlotte*, — 9° *Jeanne*, — 10° *Perrine*, — 11° *Artuze* [3].

Christophe de Poix, fils aîné, seigneur de Fouesnel, Frétay, la Rivière-Mainfray [4], est né avant 1496 ; nous n'avons pu

1. « Jhn Le Veyer, sgr de Fouesnel, deceda le xije jour de mars en lan que dessus (1496) et ne fist point de testament *(Registres paroissiaux de Louvigné).* » Ces registres commencent en 1494 ; ils sont du petit nombre de ceux qui, rédigés en français dès les premiers actes, remontent à la fin du xve siècle ; quelques mentions de sépultures sont seules en latin.

2. Communication de M. de la Borderie.

3. V. *Registres paroissiaux de Louvigné.* — Bertrand, Guyon et Olive, dont nous citons les dates de baptême, sont morts en bas âge, ou du moins n'ont pas survécu à leurs parents.

4. *La Rivière-Mainfray,* fief et juridiction, situé dans la paroisse de Bais, appartenait au xve siècle à la famille Le Vayer ; nous avons trouvé au fonds Fouesnel une suite d'aveux rendus à Pierre Le Vayer, seigneur de la Rivière Mainfray, depuis le 12 octobre 1469 jusqu'en 1504. Son neveu Christophe de Poix hérita de ce fief, qu'il transmit à son frère Michel. Celui-ci le donna en partage à sa sœur Charlotte, femme de Pierre de Valleaux, qui en recevait aveu en 1531 et 1534 ; après sa mort, ce fief rentra dans sa famille. Christophe de Poix, qui l'afferma en 1549, en était encore seigneur en 1568 ; il l'attribua en partage à sa sœur Jeanne, femme de Briand de Cornillé, qui

découvrir la date de son baptême. Héritier principal et noble de sa mère vers 1512 et de son oncle Pierre Le Vayer en 1513, il entra au service du roi et mourut à Limoges de ses blessures en 1516; avant de mourir, il fit, en faveur de son père, un testament daté du 26 mai 1516, ratifié par Michel, son frère, le 13 juin 1521 [1].

François de Poix ne nous est connu que par la mention du mémoire précité et celle d'un mémoire généalogique rédigé au XVIIe siècle (conservé aux Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds Rosnyvinen), d'après lequel il aurait été partagé en 1539 par son frère Michel, se serait marié et aurait eu des enfants. Il y a lieu de croire que ceux-ci sont morts sans postérité, car le mémoire du XVIe siècle ajoute que la terre de la *Bésillère*, qui lui avait été donnée en partage par son frère, est revenue à celui-ci et a été plus tard attribuée à Catherine, sa fille du second mariage (v. IV) [2].

Marie de Poix, dont nous n'avons pas trouvé l'acte de baptême, épousa en 1522 Adrien Le Marignier, sieur de la Godelinaye, en Mellé, dont elle aurait eu un fils, *Jean*, qui figura, le 27 mars 1557, dans un avis de parents relatif à la tutelle de Catherine de Poix [3]. La famille Le Marignier de la Godelinais paraît s'être éteinte au XVIIe siècle.

Charlotte de Poix, dame de la Rivière-Mainfray, sur l'état civil de laquelle nous n'avons pas non plus de renseignements précis, fut mariée à Pierre de Valleaux, seigneur du Bois-

le lui relaissa par acte transactionnel du 20 novembre 1572. Que devint ce fief? Les archives de la maison de Poix n'en font plus mention depuis 1572. Nous signalons seulement qu'Arthur de Cornillé, beau-frère de Jeanne de Poix, fut inhumé à Cornillé le 20 mars 1592, sous le titre de seigneur de la Rivière-Mainfray.

1. Ces documents sont visés dans l'induction fournie en 1671 à la Chambre de Réformation de la Noblesse.

2. Et non de *Besolliers*, comme l'écrit à tort le mémoire du XVIIe siècle.

3. Mémoire généalogique du XVIIe siècle précité et documents du fonds Fouesnel.

Robin (en Marcillé-Robert), fils puîné de Vallery de Valleaux et de Catherine du Guesclin de la Boberie; elle resta veuve sans enfants avant le 21 août 1531[1].

Jeanne de Poix, baptisée à Louvigné le 27 janvier 1500, qui vivait encore le 22 novembre 1524, mourut avant le 24 mai 1525. Elle avait épousé Jacques Le Roy, seigneur des Vallettes et du Bois-Faroge (en Amanlis), qui se remaria à Jeanne Ferrequin et décéda avant le 14 août 1545. Jeanne de Poix n'eut qu'une fille, *Renée*, mariée avant le 2 mars 1549 à écuyer Pierre Le Roy, seigneur du Mesnil[2].

Perrine de Poix, baptisée à Louvigné le 7 avril 1503, fut partagée par son frère aîné le 11 mai 1525, et épousa, par le même contrat, Jean Dollier, écuyer, seigneur de la Haye d'Erbrée, fils de Guillaume Dollier, sieur de la Caillère et de la Haye d'Erbrée, et de Roberde de Dênée, qui vivaient en 1513; son mari comparut à la montre de l'évêché de Rennes en 1541. Ils eurent un fils, *Christophe*, qui épousa Barbe du Plessis d'Argentré, et dont la postérité mâle s'éteignit avant 1668[3].

Artuze de Poix, baptisée dans la même paroisse le 9 no-

1. Mémoire généalogique du XVIIe siècle précité et documents du fonds Fouesnel.

2. Archives d'Ille-et-Vilaine — fonds Fouesnel. — Jacques Le Roy était le frère de Thomas Le Roy, dit *Thomas Régis,* qui, après avoir été chevecier du Chapitre de Nantes, appelé successivement à diverses fonctions importantes, fut nommé évêque de Dol et mourut à Rome, avant d'être sacré, le 21 octobre 1524. Il avait fondé dans l'église Notre-Dame de Nantes une chapelle Saint-Thomas, où son cœur fut apporté, et dans laquelle ses héritiers exercèrent des droits de seigneurs fondateurs. Son frère, Jacques, avait eu d'un premier mariage un fils, Raoul, qui fut annobli en même temps que son oncle Thomas. Raoul Le Roy, seigneur du Plessis-Raffray, épousa Marguerite de Montbourcher, dont il ne laissa qu'un fils, Pierre, qui se maria, et mourut le 28 septembre 1577. Renée Le Roy, dame du Plessix-Raffray, fille unique de ce dernier, épousa Gilles de Vaucouleurs. (V. *Mémoires de la Société Archéologique de Nantes,* tome IV, 1864, p. 22.)

3. Mémoire généalogique et documents du fonds Fouesnel.

vembre 1512, fut partagée le 21 octobre 1534 et mariée, le même jour, à Marin Marcille, seigneur de Launay [1], qui paraît être fils de René Marcille, sieur de Laumaillé et d'Orgères. Cette famille, qui existait encore en 1642, avait des droits de seigneurs fondateurs dans la paroisse d'Argentré [2].

Jeanne Le Vayer, dame de Fouesnel, est décédée au plus tard en 1513, peut-être même en 1512, après la naissance de sa fille Artuze. Dès 1513, Christophe, son fils aîné, reçoit des aveux en qualité de seigneur des fiefs et domaines qui appartenaient à sa mère [3].

André de Poix vivait encore au mois de mai 1531; nous n'avons pu fixer exactement l'époque de sa mort. Sa vie a été obscure; nous n'y avons aperçu aucun fait remarquable. Une pièce originale du fonds Fouesnel nous signale toutefois une circonstance digne d'être notée : un habitant de Louvigné, Jamet Bodin, dont il avait eu à se plaindre, s'obligea à lui demander pardon publiquement à la porte de l'église, un dimanche, à l'issue de la grand'messe. Ce trait de mœurs, saisi au passage, n'est pas sans intérêt [4].

IV

Michel de Poix, seigneur de Fouesnel, le Mesnil-Rabaud [5], etc., fils puîné du précédent, devenu aîné par la mort

1. Mémoire généalogique et documents du fonds Fouesnel. — Marin Marcille se présenta à la montre de 1541. Il mourut protestant le 19 juillet 1579.

2. *Ibidem*.

3. Il comparut en la même qualité à la Réformation de 1513.

4. V. *Appendice*, nº 5.

5. *Le Mesnil-Rabaud*, en Louvigné-de-Bais, fief mouvant du roi, avec haute justice, appartenait au milieu du XVe siècle à Auffray Freslon, seigneur de Villayers, qui en faisait aveu le 5 janvier 1456. Il fut apporté à Michel de Poix par Renée du Hallay, sa femme, et transmis à ses successeurs; Pierre-Marie de Rosnyvinen, comte de Piré, petit-fils de la dernière héritière de la maison de Poix, en était possesseur en 1785.

de son frère Christophe, fut baptisé dans l'église de Louvigné le 15 mai 1499; il eut pour parrain noble et discret homme Michel Le Sénéchal, abbé de Paimpont, assisté de noble et discret homme Yves Le Veyer et de Guyonne Brillet[1].

Il fut nommé, par lettres du 9 mai 1554, capitaine pour la conduite des gentilshommes du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes à la ville de Carhaix, garnison désignée par M. de Gyé. Ces lettres et le rôle du 14 du même mois furent produits devant la Chambre de Réformation de la Noblesse en 1671[2].

Trois ans après, il mourut au manoir de Fouesnel; son inhumation est ainsi relatée à la date du 15 avril 1557[3] :

Nobilis vir Michael de Poys die predicta.

Michel de Poix se maria deux fois. Il épousa d'abord, par contrat du 26 janvier 1520, *Renée du Hallay*, fille de Gilles du Hallay et de Catherine de la Charronnière (cette dernière veuve avant le 4 décembre 1506 et remariée en 1510 à François de Sévigné, seigneur de Tresmes). Devenu veuf le 8 mars 1544[4], il convola en secondes noces, avant 1553, avec *Catherine du Han*, veuve d'Abel de Montbourcher, seigneur du Plessis-Pillet et de Montmorel, fille de Jean du Han, seigneur de Launay et de la Mettrie, procureur général du duché de Bretagne, et de Jeanne Brullon[5]. Elle survécut à son mari et vivait encore en 1567.

1. *Registres paroissiaux de Louvigné.* — Michel Le Sénéchal était arrière-grand-oncle de Michelle Le Sénéchal, qui épousa Christophe de Poix (v. V).

2. L'original de la Commission du 9 mai 1554 a passé sous nos yeux. — V. *Appendice*, n° 8. — En 1541, Michel de Poix avait comparu à la revue du ban et de l'arrière-ban (v. *Appendice*, n° 6).

3. *Registres paroissiaux de Louvigné.*

4. *Ibidem.*

5. Catherine du Han, dont le nom est inscrit sur la pierre tumulaire des seigneurs du Plessis-Pillet, à Dourdain, était la seconde femme d'Abel de Montbourcher; Françoise de Beaucé, sa première femme, a été inhumée le

Il eut du premier lit : 1° *Christophe* (voir V), — 2° *Jeanne*, l'aînée, — 3° *Bertranne*, baptisée à Louvigné le 11 octobre 1525, y inhumée le 25 mai 1563[1], — 4° *Guyonne*, — 5° *Suzanne*, — 6° *Françoise*, baptisée à Louvigné le 16 février 1530[2], — 7° *Julienne*, baptisée à Louvigné le 15 mai 1532[3], — 8° *Julien*, baptisé à Louvigné le 10 février 1535[4], — 9° *Madeleine*, — 10° *Jeanne*, la jeune.

Jeanne de Poix, l'aînée, baptisée à Louvigné le 8 juin 1524, épousa vers 1545 Briand de Cornillé, écuyer, seigneur de la Bichetière, fils de noble écuyer Antoine de Cornillé, seigneur de la Bichetière, de la Motte et du Plessis de Torcé, et de Geffeline de Champagné. De treize enfants qu'elle lui donna, aucun ne continua le nom[5]. Jeanne de Poix vivait encore en 1589.

Guyonne de Poix, baptisée à Louvigné le 10 avril 1526, fut partagée par son frère Christophe le 25 octobre 1569, et mariée à Pierre Bachelot ou Bahelot, sieur de Guères et de Landeronde, dont elle n'eut pas d'enfants[6].

Suzanne de Poix, partagée le même jour, avait été baptisée dans la même paroisse le 15 octobre 1528; elle épousa Gilles

4 décembre 1539; son mari n'a donc pu convoler qu'en 1540. C'est donc à tort qu'un des mss. de la Réformation de la Noblesse donnait la date de 1533 au premier mariage de Catherine du Han (v. la note que nous avons consacrée à cette dernière au XIVe volume des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, p. XXII).

1. Le mémoire généalogique du XVIIe siècle parle d'une Bertranne de Poix qui aurait été religieuse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, et la désigne comme fille de Michel de Poix et de Renée du Hallay; serait-ce celle-ci?

2, 3, 4. *Registres paroissiaux de Louvigné.* — Ces enfants ont dû mourir en bas âge.

5. Voir la *Généalogie de la maison de Cornulier,* 1847, in-8°, et les divers suppléments, notamment celui que l'auteur, M. Ernest de Cornulier, a fait imprimer à Orléans en 1881, p. 1 et 2. On y mentionne tous les enfants de Jeanne de Poix.

6. Mémoire généalogique du XVIIe siècle.

de Beaumanoir, puîné de la maison du Besso et de Gazon, dont elle eut un fils, Samuel, mort sans postérité mâle[1].

Madeleine de Poix, dont nous n'avons pas trouvé l'acte de baptême, épousa vers 1558 Jean de Jonchères, sieur du Fougeray, dont elle n'aurait eu qu'un fils, Bertrand, décédé sans enfants mâles[2].

Jeanne de Poix, la jeune, baptisée à Louvigné le 7 février 1544, aurait été mariée trois fois : son premier mari, Pierre Herpin, sieur de Cures et du Coudray (en Parigné), ne nous est connu que par le mémoire généalogique du XVIIe siècle; deux alliances seulement sont établies par les documents qui ont passé sous nos yeux. Le 4 avril 1570, dans l'église du Chastelier, elle épousa Jean André, écuyer, seigneur de la Villeasselin et de la Guimbaudière[3]. Elle habita avec lui la paroisse de Saint-Grégoire, près Rennes, et devint veuve, le 21 juillet 1574, après lui avoir donné quatre enfants dont nous ignorons la destinée[4]. Avant 1584, elle convola avec Jean Gefflot, seigneur de Montmartinais, conseiller au Parlement de Bretagne, dont elle eut aussi des enfants[5]; elle

1. *Gilles de Beaumanoir,* fils puîné de Charles de Beaumanoir, vicomte du Besso, et d'Isabeau Busson, dame de Gazon, avait été protonotaire apostolique; il quitta la carrière ecclésiastique et se fit protestant. Son fils, *Samuel de Beaumanoir,* chevalier, seigneur de Gazon, se maria, mais n'eut qu'une fille *(Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye des Bois, II, p. 654). Il résulte de diverses pièces du fonds Fouesnel que Samuel de Beaumanoir n'avait plus sa mère en 1577, qu'il était alors mineur et orphelin sous la tutelle de Robert du Bois, seigneur du Bois de Pacé, et qu'il plaidait contre ses cousins de Poix.

2. *Jean de Jonchères,* fils de écuyer René de Jonchères, seigneur du Fougeray, et de Françoise de la Cigogne, avait été baptisé à Bais le 13 juillet 1532. *Bertrand de Jonchères,* son fils, baptisé dans la même paroisse le 22 novembre 1559, épousa Renée Le Jeune, dont il paraît n'avoir eu qu'une fille, *Olive,* baptisée en 1601. (Renseignements fournis par M. Pàris-Jallobert.)

3, 4. *Registres paroissiaux de Saint-Grégoire.*

5. *Jean Gefflot,* fils d'autre Jean Gefflot et de Françoise Escoufflart, fut baptisé en Saint-Sauveur de Rennes le 8 octobre 1545; nous ignorons la

mourut au mois de mai 1602 et fut inhumée à Saint-Grégoire [1].

Michel de Poix n'eut de son second mariage qu'une fille, *Catherine*, qui fut placée, après la mort de son père, sous la tutelle de sa mère, par acte du 3 septembre 1559 [2]; elle épousa Georges Gougeon ou Goujon, seigneur d'Artois [3]. Renée Gougeon, leur fille et héritière, fut mariée à André de la Porte, seigneur dudit lieu, conseiller au Parlement de Bretagne, dont elle eut beaucoup d'enfants [4].

date de sa mort. *Jean Gefflot,* seigneur des Alleux, son fils, et *Sébastien Gefflot,* seigneur du même lieu, son petit-fils, furent, comme lui, conseillers au Parlement de Bretagne, où il avait été reçu le 26 février 1583.

1. « Damoiselle Jeanne de Pois, en son vivant dame de Montmartinais, fust enterrée le sixiesme jour dudict mois de may. » *(Registres paroissiaux de Saint-Grégoire, 1602.)*

2. Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel.

3. Ce mariage, dont nous n'avons pas trouvé la date, est antérieur au 1er février 1573, jour auquel *damoyselle Catherine de Poys, dame de Artoys,* donnait son nom dans l'église de Saint-Grégoire à une fille de Jean André et de Jeanne de Poix. Catherine de Poix paraît être décédée avant 1593; les registres paroissiaux de Mordelles, qui commencent à cette époque, ne mentionnent pas son inhumation. Elle a dû être enterrée dans cette église, où les seigneurs d'Artois avaient un enfeu, à moins qu'elle n'ait été inhumée à Rennes, dans la chapelle du couvent des Dominicains, où plusieurs de ses descendants ont eu leur sépulture au XVIIe siècle.

La famille Gougeon, dont nous ne connaissons pas les origines, était représentée, avant 1513, par Rolland Gougeon, marié à Olive Bourgneuf; Jean Gougeon, son fils, seigneur d'Artois et de la Rivière, maître des requêtes et conseiller ordinaire du roi en sa chancellerie, conseil et Parlement de Bretagne, épousa Julienne de Blossac et testa le 13 mai 1531, peu avant sa mort. Il laissa pour héritier Gilles Gougeon, son fils, seigneur d'Artois, mort avant 1579, qui paraît avoir eu deux fils : 1° Jacques, qui vivait en octobre 1587, mari de Claude Bonnier (fille de Mathurin Bonnier, seigneur de la Cocquerie, remariée avant 1590 à François de Trémigon), dont il eut un fils unique, Isaac, qui était encore mineur au 14 août 1590 et mourut jeune; 2° Georges, puîné, mari de Catherine de Poix, dont la fille, Renée, devint, par le décés de son père et de son cousin, propriétaire de la seigneurie d'Artois. [Ces indications sont puisées en grande partie dans diverses pièces de procédure du fonds des Dominicains. (Archives d'Ille-et-Vilaine, 1 H 5, n° 20.)]

4. Il y a eu au Parlement de Bretagne quatre magistrats de cette maison. Le dernier du nom, René de la Porte, seigneur d'Artois, conseiller à la Cour, arrière-petit-fils de Catherine de Poix, décédé à Rennes le 6 mars 1682, ne

V

Christophe de Poix, seigneur de Fouesnel, Brécé, etc., et en outre de la Vallette[1], le Frétay-Bourdin[2], Neu-

laissa qu'une fille, Marie-Anne-Renée, dame d'Artois. Celle-ci, née le 21 août 1661, épousa à Brest, en l'église des Sept-Saints, le 7 septembre 1684, François-Louis de Rousselet, comte de Châteaurenaud, chef d'escadre des armées navales, devenu depuis vice-amiral et maréchal de France, qu'elle laissa veuf en octobre 1696 et qui mourut à Paris le 15 novembre 1716.

1. *La Vallette,* terre et seigneurie, sise en la paroisse de ce nom, réunie au siècle dernier à celle de Domagné, fut apportée à Christophe de Poix par sa femme; elle était depuis longtemps la propriété de la famille Le Sénéchal. Dans un aveu du 8 mars 1412, Pierre Le Sénéchal est qualifié seigneur de la Vallette. Le domaine se composait d'un manoir, d'un moulin et d'une métairie, le tout d'une contenance de 102 journaux 10 cordes, d'un revenu de 750 liv., et relevait de la seigneurie de Tizé, sauf deux articles sous Châteaugiron. Le fief avec la juridiction (haute, moyenne et basse justice) relevait de la baronnie de Châteaugiron par la seigneurie du Fail, à devoir de 16 s. 6 d., foi et hommage sans rachat. (Aveux de Raoul Le Sénéchal des 10 septembre 1461 et 6 janvier 1479.) Le seigneur de la Vallette était supérieur et fondateur en l'église de la Vallette; il y avait ses armoiries. Un acte du 15 janvier 1662 constate que Renaud de Poix donne permission de descendre les armoiries du grand vitrail, supprimé à cause de la construction de la sacristie.

Le principal fief relevant de la Vallette était le *Frétay-Bourdin* (v. ci-après); nous citerons ensuite : *le Chêneday,* moyenne justice, mouvant de Tizé; — *les Frenouzes,* en Domagné, mouvant du roi (aveu du 1er février 1404) et de Châteaugiron (aveux des 29 mars 1559 et 21 juillet 1588; arrêt du 18 janvier 1709), acquis le 4 août 1495 par Michel Le Sénéchal, seigneur de la Vallette, de Jean de Domagné, avec droit de banc, accoudoir et enfeu en l'église de la Vallette; — *la Frotais,* métairie noble, en la Vallette, mouvant du roi sous son domaine de Rennes (45 journaux 53 cordes), acquise en 1521 par le seigneur de la Vallette; le fief et la justice relevaient de Châteaugiron (aveu du 14 janvier 1479); — *la Foucherie,* fief relevant de Châteaugiron (aveux de la famille Le Sénéchal, 10 septembre 1461, 16 juin 1477, et 6 janvier 1479); — *Champagné,* en Domagné, fief relevant du roi, acquis par Pierre Le Sénéchal le 20 mai 1503, moyenne justice; — *la Villatte,* en Domagné, fief mouvant sous le roi, moyenne justice.

La Vallette n'est plus qu'une métairie qui appartient actuellement à la famille Mérot des Granges.

2. Le *Frétay-Bourdin,* fief et bailliage, en Domagné et Saint-Didier, mouvant sous le roi, avec moyenne et basse justice, et droit de banc, accou-

ville[1], et Brachet[2], fils aîné du précédent, est né au manoir

doir et enfeu en l'église de la Vallette, appartenait au xve siècle à la famille de Champeaux; il fut vendu le 21 décembre 1451 par Louis de Champeaux à Pierre de Beaucé. Une pièce de procédure du 23 septembre 1567 (Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel) fait connaître que vers 1460 ce dernier a cédé le fief et bailliage du Frétay-Bourdin à Raoul Le Sénéchal, écuyer, et a reçu en échange le fief des Forges, en Noyal-sur-Vilaine, avec 4 liv. tournois de rente. Nous voyons encore cependant Pierre de Beaucé, seigneur du Plessix-Beaucé et des Fontenelles, recevoir aveu le 21 novembre 1522 pour la seigneurie aliénée; en 1567, il y avait procès au sujet du Frétay-Bourdin entre Christophe de Poix et Michelle Le Sénéchal, d'une part, et plusieurs parties adverses, parmi lesquelles Jean de Beaucé, seigneur du Plessis, d'autre part. Ce fief dépendait encore de la Vallette en 1785.

1. La terre de *Neuville,* métairie noble, contenant 122 journaux, consistait en manoir, prairies, pièces de labour, bois, etc.; elle était sise principalement en Domagné et s'étendait sur Louvigné et la Vallette. Le fief de Neuville, avec haute justice, prééminences et droit de fondation en la chapelle Notre-Dame de l'église de Domagné (maintenus par acte du 9 juin 1631), était également sis dans cette dernière paroisse.

La terre et le fief appartinrent d'abord à la famille de ce nom : nous trouvons dans les anciennes Réformations Jean de Neuville, seigneur dudit lieu, en 1427; autre Jean de Neuville en 1477; en 1513, autre Jean de Neuville, fils aîné de René de Neuville et de Perrine du Bouays. Celui-ci vendit d'abord le fief et la juridiction de Neuville, par acte du 28 septembre 1527, à François Le Sénéchal, devenu ou près de devenir son beau-frère; puis, par transaction du 24 mai 1530, il donna à Jeanne de Neuville, sa sœur, femme de ce dernier, la terre et seigneurie de Neuville pour lui tenir lieu de sa part et portion dans la succession de leurs parents. (Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Rosnyvinen. — Nous avons eu sous les yeux l'acte de 1530; celui de 1527 est mentionné dans le *Sommier des terres et seigneuries de Fouesnel et du Plessis-Raffray* dressé en 1785.)

D'après le *Sommier* précité, l'acquisition du 28 septembre 1527 comprenait aussi le fief de la *Petite-Haye-Dix,* dépendant de Neuville, avec moyenne justice, sis en Louvigné-de-Bais.

La terre et le fief de Neuville, ainsi que le fief de la Petite-Haye-Dix, relevaient de la seigneurie de Tizé, ainsi que le constatent des aveux des 26 septembre 1504 et 28 mai 1582. Nous avons trouvé dans les minutes du notaire Bretin, de Rennes (archives de la Cour d'Appel), un *Minu et dénombrement* présenté par J.-B. de Poix, le 9 avril 1685, à Messire Paul Hay, chevalier, seigneur de Tizé, pour la maison seigneuriale, le fief et juridiction et les rentes de Neuville; on y relate que Marie d'Espinoze, veuve de Renaud de Poix, jouissait alors de cette terre à titre de douaire. Elle n'est plus aujourd'hui qu'une ferme appartenant pour partie à la famille Barbier (de Rennes), et pour partie à Mme Laroche.

2. *Le Brachet,* métairie noble, contenant 58 journaux 16 cordes, mou-

de Fouesnel; il fut baptisé dans l'église de Louvigné le 2 septembre 1522[1] :

Cristoffle de poys fils de noble Michel de poys, sgr de Fouesnel et damoyselle Regnée du Hallay, sa epaigne fut baptizé le second jour de septembre lan susdit et fust parain noble Ian du Bouschet, sgr de la Haye de Torcé[2]; coadjuteur Bertrand de sevigné[3].

Il épousa, avant le 20 août 1560, *Michelle Le Sénéchal*, dame de la Vallette, Neuville, Brachet, etc., fille unique et héritière de feus Bertrand Le Sénéchal, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Neuville; elle avait perdu sa mère en 1545, et dès 1547 elle était restée orpheline sous la tutelle de son parent, Renaud de Neuville, seigneur du Plessis-Bardoul, désigné à cette charge par le testament du père[4].

Six enfants au moins naquirent de ce mariage; les lacunes des registres paroissiaux ne nous permettent pas de réparer les omissions probables des mémoires généalogiques, qui mentionnent seulement : 1° *René* (v. VI), — 2° *Louise*, l'aînée, — 3° *Louise*, puînée, — 4° *Suzanne*, — 5° *Perronnelle*, — 6° *Mathurin*, baptisé à Louvigné le 16 mars 1563 (vieux

vant presque entièrement du roi, à foi seulement, sous le domaine de Rennes, situé dans la paroisse de Chancé, sauf quelques parcelles en Louvigné et les édifices en Domagné, était en 1477 la propriété de Jean de Bintin et d'Anne de Texue, sa femme; il appartenait pour partie, en 1539, à François Le Sénéchal, qui le transmit à sa descendance et par elle à la maison de Poix. Des acquisitions faites par René de Poix, au mois d'août 1603, de la famille Gaultier, arrondirent le Brachet, dont le revenu était évalué en 1785 à 650 liv. (V. *Sommier* précité.)

1. *Registres paroissiaux de Louvigné-de-Bais* (1522).

2. Jean du Boschet habitait la paroisse de Torcé; la seigneurie de la Haye de Torcé a passé, au XVIIe siècle, aux mains d'Henri, marquis de Sévigné.

3. De la branche cadette, fils de François et de Catherine de la Charonnière, décédé vers 1587; il habitait en 1522 la paroisse de Saint-Didier, peu éloignée de Louvigné.

4. Voir sur les Le Sénéchal et les Neuville, *Appendice*, nos 17 et 18.

style, avant Pâques), et y inhumé le 1er février 1585, sans alliance[1].

Louise de Poix, l'aînée, baptisée à Louvigné le 3 mars 1565, épousa en premières noces, par contrat du 20 septembre 1589[2], Briand Freslon, écuyer, seigneur de la Freslonnière et de Saint-Aubin, dont elle paraît n'avoir eu qu'une fille, morte jeune. Devenue veuve vers 1592, elle se remaria, vers 1596, à Raoul de la Tourneraye, sieur de Trébéheuc, fils de Jacques de la Tourneraye et de Julienne de Moaysé, qu'elle perdit le 21 août 1620. Elle eut de lui plusieurs enfants; Jean de la Tourneraye, le dernier survivant de ceux-ci, mourut en 1636, sans postérité[3].

Louise de Poix, puînée, épousa vers 1598 Jean de Marbré, seigneur du Bas-Vezin; nous ne connaissons de ce mariage, dissous avant le 24 mai 1617 par la mort du mari, que deux enfants : 1° Gilles, marié à Louise Le Mintier de Carmené, décédé sans enfants et inhumé à Saint-Germain de Rennes le 19 septembre 1659[4]; 2° Michelle, née vers 1602, décédée à Rennes le 17 mai 1682, sans alliance[5]. Cette dernière, déclarée légalement *mineure perpétuelle* à raison de son état mental, avait été placée sous la curatelle de ses cousins de Poix; il résulte de diverses pièces du fonds Fouesnel que

1. « Noble homme Mathurin de Poys, vivant seigneur de Neufville, fut enterré le premier jour de febvrier an susdit mil cinq cens quatre vignt cinq sans forme de testament. » *(Registres paroissiaux de Louvigné.)*

2. D'après ce contrat, dont M. l'abbé Pâris-Jallobert a bien voulu nous communiquer une expédition, Louise de Poix a reçu de son frère René 4,000 liv. tournois de dot, de sa mère une rente de 150 liv. tournois, et, pour sa part dans la succession de son père, 2,000 écus sol (valant 6,000 liv.). Un acte à la suite, du 30 juin 1592, constate qu'elle avait accepté, pour assiette de ses deniers dotaux, une maison appartenant à son mari, sise près le carrefour de Saint-Yves, à Rennes, et acquise par Briand Freslon le 29 novembre 1586. Ce contrat de mariage avait été reçu par Jullienne et Truillot, notaires du marquisat d'Espinay.

3. V. *Appendice*, n° 22.

4, 5. *Registres paroissiaux de Saint-Germain.*

Renaud de Poix, et après lui ses fils Michel et Jean-Baptiste, ont été successivement chargés d'administrer la personne et les biens de leur parente, dont ils étaient les seuls héritiers en l'estoc maternel.

Suzanne de Poix épousa, vers 1600, René de Lorgeril, sieur de la Fontenelle et de la Villeménier, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle vivait encore le 1er juillet 1612, date d'un testament par lequel elle fonda deux messes basses au couvent des Dominicains de Bonne-Nouvelle de Rennes [1].

Perronnelle de Poix dut être mariée deux fois; elle épousa en premières noces, par contrat du 21 mai 1601, fait et signé à Rennes, Jacques Costard, écuyer, sieur de Boutouez et de la Cucuière, de la paroisse de Goven, décédé sans enfants [2]. Le mémoire généalogique précité relate qu'elle aurait convolé en secondes noces avec N. Bruslon, seigneur de Château-Meslé. Nous ne savons si elle a laissé postérité.

Christophe de Poix tint un rang distingué dans la noblesse de la province; un rôle du 14 mars 1569 constate qu'il était à cette date capitaine des gentilshommes de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes, titre qui lui avait été conféré par un brevet du 14 janvier précédent. Par lettre de commission du 2 mars 1574, M. de Bouillé, lieutenant du gouverneur de Bretagne, le nomma capitaine du ban et arrière-ban du même évêché, qu'on envoya tenir garnison à Vitré, et dont il fit la revue devant le sénéchal de cette ville le 16 du même mois [3]. Le roi lui envoya le collier de l'Ordre de Saint-Michel, auquel il l'avait associé le 17 juin 1570; par lettre du

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, 1 H 5, nº 1. (*Cartulaire de Bonne-Nouvelle*, p. 40.)

2. Le mariage fut célébré, dans l'église paroissiale de la Vallette, le 22 mai 1601; l'acte est relaté dans les registres de la paroisse conservés aux archives de la mairie de Domagné.

3. Document communiqué par M. de la Borderie. — Voir *Appendice*, nº 9.

22 juillet de la même année, le marquis d'Espinay fut chargé de lui remettre cet insigne et de recevoir son serment.

Il mourut au manoir de Fouesnel le 17 juillet 1575[1] :

Cristoforus de poys, vir nobilis, bone memorie, dnus temporalis de Fouesnel, receptis sacramentis debitis, solvit naturæ die decima septima jullii sine testamento.

Sa femme lui survécut près de trente ans; sa mort est mentionnée en ces termes dans les registres de l'église de la Vallette[2] :

Le mardy vingz et cinquiesme jour de janvier lan mil seix cent cinq deceda noble et puissante dame Michelle Le Senechal, dame de Fouesnel, et fust enterrée le vingtz et septiesme a Loupvigné et faist testament.

Outre leurs terres seigneuriales, Christophe de Poix et sa femme possédaient à Rennes une maison, sise place Saint-Georges, qu'ils avaient acquise de Renée Le Sénéchal, douairière de la Ménardaye, leur tante, en vertu d'un contrat d'échange du 25 juin 1566. Nous avons trouvé, dans un aveu à l'abbesse de Saint-Georges du 26 avril 1591, une description de cet immeuble, avec ses tenants et aboutissants[3]. On y mentionne, parmi les propriétaires des héritages voisins, Sébastien Caradeuc, sieur de la Joisnerie[4].

Ce dernier avait fait bâtir, sur la même place, un hôtel qui porte son nom depuis trois siècles, et dans lequel sont nées

1. *Registres paroissiaux de Louvigné.*
2. *Registres paroissiaux de la Vallette.*
3. Voir *Appendice,* n° 10.
4. Sébastien Caradeuc, contrôleur du domaine du roi à Rennes, marié à Nicole de l'Espine, est le cinquième aïeul du célèbre procureur général Louis-René de Caradeuc de la Chalotais.

et ont vécu plusieurs générations de Caradeuc. Des pièces de procédure nous apprennent qu'au cours de la construction, par acte du 7 février 1567, il s'était engagé envers Christophe de Poix à faire une muraille commune d'épaisseur et largeur suffisantes pour soutenir les deux immeubles, et à y percer seulement de petites fenêtres; pour prix de cet engagement, il devait recevoir 10 écus. Mais il paraît que Caradeuc ne se conforma pas exactement aux clauses de cet accord; C. de Poix dut s'adresser au Présidial, qui commit le sénéchal François Bonnier pour descendre sur les lieux : le plaignant, dans sa requête du mois de juin 1567, expose que « ledit Caradeu, homme de subtille convention, sans avoir égard aux accord et promesse, aurait fait construire en la muraille mutuelle deux fenêtres en verres à jour et issuye par le derrière de la maison dudit de Poys. » Il est probable qu'il reçut toutes satisfactions, car nous avons vu, au pied d'un des doubles de l'accord du 7 février 1567, une quittance à la date du 5 juillet suivant, par Sébastien Caradeuc, de la somme de *dix escus sol me promise* [1].

La maison de Christophe de Poix était encore en la possession de ses descendants vers 1670; mais il est probable qu'elle fut aliénée peu après. René de Poix avait fait construire sur le derrière, vers 1628, un petit corps-de-logis à deux étages. Qu'est devenu cet immeuble? Il a dû disparaître depuis longtemps pour faire place à des constructions plus confortables ou subir des remaniements qui le rendent méconnaissable.

VI

René de Poix, seigneur de Fouesnel, etc. (v. degré V), et

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel.

en outre du Carrefour[1], de la Loissonnière et de la Pélerinne[2], fils aîné du précédent, est né au manoir de Fouesnel et y fut baptisé le 1er juin 1563; voici l'acte de baptême[3] :

René, fils de noble homme Cristoffle de poys, sgr de fouesnel et noble damoyselle Michelle le Sénéchal, sa compaigne, fust baptizé le premier jour de juign et fust parain hault et puissant Jehan d'Espinay[4], et coadjuteurs noble homme Bertrand de Sévigné[5] et haute et puissante damoyselle Louyse de Goulaine[6].

Il paraît s'être consacré exclusivement au soin de sa famille et de ses intérêts privés. Nous n'avons vu nulle part qu'il se soit mêlé des affaires publiques.

René de Poix s'est marié trois fois. En premières noces, par contrat du 7 septembre 1591, il épousa *Jeanne Ivette*, fille de Gilles Ivette, seigneur de Boishamon, et de N..., sur

1. *Le Carrefour,* terre située dans la paroisse de la Bouëxière, dont nous ne connaissons ni la consistance ni l'origine. Dans un aveu du 9 septembre 1612, René de Poix est qualifié de seigneur du Carrefour; Bertrand en devint propriétaire en 1657, par l'attribution qui lui en fut faite à titre de partage. Nous ignorons en quelles mains cette terre a passé depuis 1756.

2. *La Loissonnière* et *la Pélerinne,* deux terres nobles situées dans la province du Maine, appartenaient en 1589 à André de Vauquelin ou de Vauclin, seigneur de Taillis, qui fut tué au siége de Vitré; elles échurent, dans le partage de ses biens, à Marie de Vauclin, sa fille cadette, qui devint femme de René de Poix. En 1678, elles furent données par J.-B. de Poix à Jeanne, sa sœur, mariée à Sébastien de Lys. Nous ne savons à qui appartint ensuite la Loissonnière; quant à la Pélerinne, nous la trouvons en 1712 en la possession de Charles-François de Froullay, comte de Montflaut, qui l'a transmise à la marquise de Créqui, sa fille; celle-ci la possédait en 1770.

3. *Registres paroissiaux de Louvigné, 1563.*

4. Sire et premier marquis d'Espinay, seigneur de Saudecourt, en Louvigné, fils aîné de Guy (IIIe du nom) et de Louise de Goulaine, chef de la branche aînée éteinte en 1609; il est mort le 9 décembre 1591. (Du Paz, *Histoire généalogique,* p. 263 et suiv.)

5. V. la note sous l'acte de baptême de Christophe de Poix (degré V).

6. Douairière d'Espinay, fille de Christophe de Goulaine et de Claude de Montejean, décédée à Saudecourt le 8 février 1567. *(Registres paroissiaux de Louvigné.)*

laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements; une déplorable lacune de plus de soixante années dans les registres paroissiaux de Louvigné nous prive de documents qui auraient peut-être complété ces insuffisantes données. Nous ignorons à quelle époque mourut Jeanne Ivette.

Il se maria en secondes noces, par contrat du 4 décembre 1605 (signé chez Étienne du Hallay, chevalier de l'Ordre du Roi, à sa maison seigneuriale de Montbrault, en Fleurigné), à *Marguerite de Kerméno*, veuve de Jehan de Fontenailles, seigneur de Fontenailles et de Tréchalou[1], fille de feu Vincent de Kerméno, baron dudit lieu, et de Julienne de Coëtquen[2]. Nous n'avons pas non plus la date de sa mort, qui serait antérieure à 1611.

Enfin, par un troisième contrat du 19 août 1613, il convola avec *Marie de Vauclin*, dame de Brissac, fille cadette de feu André de Vauclin, écuyer, seigneur d'Aulnay, Aqueville, Puants, Taillis, la Coillais, la Loissonnière, la Pélerinne, etc., et de Gillette de Sévigné[3].

1. Elle était, par son premier mariage, cousine de son second mari, Jehan de Fontenailles étant fils de Jehan de Fontenailles, sieur de la Berterie, et de Françoise de Neuville, grand'tante de René de Poix.

2. Le contrat de mariage que nous avons eu sous les yeux aux Archives d'Ille-et-Vilaine (fonds Fouesnel) mentionne que Marguerite de Kerméno était *sœur juvaigneure de Messire Georges de Quermeno, vivant seigneur baron de Quermeno,* et que sa mère, *deffuncte Jullienne de Couaisquain, sœur était de deffunct haut et puissant Jean, marquis de Couaisquain, compte de Combour, baron de Vauruffier, vicomte de Rocfer, chevalier des deux Ordres du Roy, gouverneur pour Sa Majesté en Bretagne, commandant la noblesse subjecte au ban et arrière-ban de Bretagne, gouverneur et cappitaine des ville et chasteau de Saint-Malo.* Les Kerméno ont marqué au Parlement de Bretagne.

3. Il est probable qu'André de *Vauclin,* père de Marie, appartenait à la noblesse normande, et que son nom devait régulièrement s'écrire *Vauquelin;* nous avons conservé l'orthographe du temps. André de Vauclin était, en 1589, capitaine du Rachat de Vitré et tenait pour la Ligue; le 15 avril de cette année, pendant le siège de cette ville par les troupes du duc de Mercœur, il fut tué dans une sortie que firent les assiégés : sa veuve, en 1590,

René de Poix vécut encore près de vingt-trois ans; il mourut à son manoir de Fouesnel en janvier 1636 et fut inhumé à Louvigné[1] :

Noble et puissant seigneur messire Renné de poys, seigneur de Fouesnel, la Vallette, Neufville, Fretay, Brécé et aultres maisons fut enterré le huictiesme janvier 1636.

Marie de Vauclin lui survécut longtemps et ne mourut que le 18 octobre 1668[2].

Le troisième mariage fut seul fécond; mais les lacunes de l'état civil de Louvigné ne nous permettent pas de savoir s'il a donné naissance à beaucoup d'enfants; deux fils et une fille seulement nous sont connus :

1° *Renaud* (v. VII), — 2° *Bertrand*, — 3° *Marie*, morte religieuse, et sur laquelle nous n'avons pu recueillir aucun autre renseignement.

Bertrand de Poix, seigneur de Neuville[3], la Gaisne, la Soraye[4], le Carrefour et le Bertry[5], fils cadet de René, est

fut décrétée de prise de corps par ordonnance de Guy Le Meneust, sénéchal de Rennes (V. *Journal historique de Vitré,* par M. l'abbé Pâris-Jallobert, 1880, in-4°, p. 42). Gillette de Sévigné est décédée en la paroisse de Taillis le 20 octobre 1628; elle avait dû naître vers 1560.

1. *Registres paroissiaux de Louvigné.*

2. Cette date nous est fournie par un acte de partage du 8 juin 1684. (Archives de la Cour d'Appel, — minutes de Bretin, notaire à Rennes.)

3. Bertrand de Poix n'avait que le titre de seigneur de Neuville.

4. *La Gaisne* et *la Soraye,* terres situées dans la paroisse de La Bouëxière, sur lesquelles nous n'avons pas d'autres renseignements.

5. *Le Bertry,* manoir et terre noble de la paroisse de La Bouexière, avec moulin et étang, a dû appartenir à la famille de ce nom; il passa plus tard à la famille du Han, puis à Bertrand de Poix. Mme de Montesson le possédait au moment de sa mort; il échut à la duchesse d'Aremberg, sa petite-fille. Au moment de la Révolution, il appartenait à la famille de la Belinaye. Le Bertry fut vendu nationalement, en deux lots, le 17 pluviôse an II; l'un des lots, comprenant la majeure partie du domaine, fut acquis par le fermier, qui le rendit à l'ancien propriétaire; l'autre lot, adjugé à une autre personne, est aujourd'hui en la possession du sieur Jameu.

certainement né à Louvigné vers 1627; mais nous n'avons pas la date précise de sa naissance non plus que celle de son baptême[1]. Il épousa, par contrat du 29 avril 1651 (Bertelot, notaire à Rennes), Marguerite Le Métayer, née vers 1625, fille de François Le Métayer, seigneur de la Chaussée, et de Nicole Pichart, qui habitait alors la paroisse de Saint-Jean-sur-Vilaine. Ils allèrent bientôt se fixer au manoir du Bertry, où Bertrand de Poix mourut le 4 février 1672, à l'âge de quarante-cinq ans[2]; sa veuve continua d'y résider et vécut jusqu'au 15 octobre 1701; elle avait alors soixante-seize ans. Ils eurent cinq enfants au moins, dont trois naquirent à La Bouëxière, et moururent en bas âge[3]; deux filles ont survécu à leur père : 1° *Marie-Françoise*, née vers 1654, mariée en 1680 à son cousin germain, Gilles de Poix (v. VIII ter), — 2° *Marie*, qui entra en religion, vers 1674, au couvent des Carmélites de Rennes, sous le nom de *sœur Marie de Sainte-Anne*. Par contrat du 18 avril 1674, sa mère et tutrice promit de payer pour elle 300 liv. de pension pendant le noviciat et 4,000 liv. à la profession; un autre contrat du 26 octobre 1675 réduisit l'engagement de Mme de Poix à 100 liv. de rente viagère et 2,000 liv. à la profession[4]. Marie de Poix est sans doute morte au couvent; les actes et procédures de famille ne font plus mention d'elle à partir de 1674.

La succession de René de Poix fut partagée entre Renaud

1. Les dates approximatives de naissance pour Bertrand de Poix et pour sa femme résultent des indications de leurs actes d'inhumation.

2. *Registres paroissiaux de La Bouëxière.*

3. M. l'abbé Pâris-Jallobert, à qui nous devons tous les renseignements extraits des registres de La Bouëxière, nous signale les actes de baptême de : 1° *Bertrand*, né le 5 janvier 1659, — 2° *Jeanne-Louise*, née le 4 mai 1657, nommée le 2 août 1660, — 3° *Thérèse*, née le 29 juin 1660.

4. *Cartulaire des Carmélites de Rennes*, f° 114 (Archives d'Ille-et-Vilaine, 2 H 3, n° 17). Les ordonnances défendaient de donner, à titre de dot, à une religieuse plus de 1,500 liv. en argent et 500 liv. pour ameublement. C'est ce qui explique les réductions inscrites dans l'acte de 1675.

et Bertrand, ses enfants, par acte transactionnel du 27 juin 1656 (Berthelot, notaire à Rennes). Renaud attribua à son frère les terres de la Gaisne, de la Sorais et du Carrefour; celui-ci aliéna bientôt les deux premières et abattit de grandes et belles rabines de noyers qui étaient l'ornement de la troisième. Bertrand reçut, par le même acte, sa part de la succession de Marie de Vauclin, sa mère, encore vivante, à charge de payer à cette dernière 400 liv. de rente viagère; mais il s'empressa, après le décès de celle-ci, d'intenter à son frère une action en rescision, qui dura longtemps[1]. Un règlement définitif, du 8 juin 1684 (v. VII), comprit dans une même transaction toutes les questions litigieuses relatives aux successions de René de Poix, de Marie de Vauclin et de Renaud, leur fils aîné. Le mariage de Gilles de Poix avec la fille de son oncle eut sans doute pour but, comme il eut pour effet, d'éteindre toutes causes de dissentiment entre les deux branches de la même famille.

VII

Renaud de Poix, seigneur de Fouesnel, etc., et en outre du Bois-Dy[2], fils aîné du précédent, est né probablement à

1. Cette instance paraît n'avoir été commencée qu'après le décès de Renaud de Poix. Dans un projet de factum judiciaire qui a passé sous nos yeux, aux Archives d'Ille-et-Vilaine, les héritiers de ce dernier s'élèvent avec indignation, sinon contre l'instance elle-même, du moins contre les expressions injurieuses adressées par l'avocat du demandeur à feu M. de Fouesnel; on expose que loin de mériter les reproches de fourberie, de perfidie et d'infidélité dont on charge sa mémoire, Renaud de Poix avait donné à son frère, sur les instances de leur mère, une part plus grande qu'il ne pouvait prétendre, et qu'il l'avait désigné dans son testament pour assister à l'inventaire qui se ferait après sa mort. On fait connaî re, en outre, que l'acte de 1656 avait été préparé par l'avis de Renaud de Sévigné et de Joseph de Cervon, parents, et de J. Le Métayer, beau-père de Bertrand. L'instance se poursuivit et fut même renvoyée au Parlement de Rouen.

2. La terre du *Bois-Dy* ou *Bois-Dix*, relevant de la seigneurie de Tizé,

Louvigné-de-Bais vers 1614; en 1663, on lui donnait environ cinquante ans. Les lacunes des registres de cette paroisse ne nous ont pas permis de retrouver l'acte de baptême; nous savons seulement, par les énonciations d'un mémoire de procédure, qu'il eut pour parrain Renaud de Sévigné, seigneur de Montmoron, cousin germain de sa mère.

Il épousa, par contrat du 17 mai 1640 (Bertelot, notaire à Rennes), *Marie d'Espinoze*, fille de Michel d'Espinoze, seigneur des Renaudières, conseiller, puis président au Parlement de Bretagne, et de Jeanne Gazet, née et baptisée en Saint-Aubin de Rennes le 11 avril 1622[1]; elle apportait en dot 90,000 liv., somme importante pour le temps. La bénédiction nuptiale fut donnée dans la chapelle des Carmélites de cette ville, le 26 du même mois de mai, par Pierre Gicquel, recteur de la Vallette[2].

appartenait en 1513 à Pierre Thierry, seigneur du Boisorcant; elle était, en 1667, la propriété de Georges Busnel, écuyer, seigneur de la Touche; par contrat du 17 décembre 1667 (Gohier et Doublard, notaires à Rennes, — Archives de la Cour d'Appel, minutes Gohier, 1667), il la vendit à R. de Poix et à sa femme, au prix de 11,500 liv. : c'était une maison et métairie noble, située en la paroisse de Louvigné, avec cours, jardins, moulin, châtaigneraies, terres arables et bois taillis, d'une contenance de 105 journaux 63 cordes. La juridiction s'étendait sur la paroisse de la Vallette et autres, avec droit de banc dans l'église de la Vallette, haute, basse et moyenne justice. Cette acquisition fut l'occasion d'un procès : Paul Hay, seigneur de Tizé, réclama aux héritiers de R. de Poix la somme de 1,437 liv. pour lods et ventes, à raison de la mutation de propriété; sur le refus de Michel de Poix, assignation le 20 janvier 1670, procédures, et enfin arrêt du Parlement, du 6 mai 1675, qui condamne J.-B. de Poix à payer au seigneur de Tizé 1,367 liv., avec intérêts du jour de la demande. Le compte ne fut arrêté que le 10 avril 1685, par un acte, au rapport de Bretin (Archives de la Cour d'Appel, minutes Bretin, 1685), qui fixa à 3,549 liv. la somme due en principal et intérêts par J.-B. de Poix; celui-ci s'engagea à payer 133 liv. 6 s. 8 d. de rente annuelle. Le Bois-Dy a passé aux Rosnyvinen après la mort de Mme de Montesson, et a été depuis acquis par la famille Mérot des Granges.

1. V. sur les d'Espinoze, *Appendice*, n° 19.

2. *Registres paroissiaux de Saint-Pierre en Saint-Georges* (greffe du tribunal civil).

Cette union fut féconde; elle donna le jour à au moins sept enfants, quatre fils et trois filles : 1° *Michel* (v. VIII), — 2° *Charles*, né en mai 1646, baptisé à Louvigné-de-Bais le 18 septembre 1656 (il eut pour marraine la marquise de Sévigné), et inhumé en Saint-Sauveur de Rennes le 10 juin 1661, — 3° *Jean-Baptiste* (v. VIII bis), — 4° *Gilles* (v. VIII ter), — 5° *Jeanne*, — 6° *Marguerite*, — 7° *Marie*, née et baptisée à Louvigné-de-Bais le 23 janvier 1651, y décédée le 22 avril suivant.

Jeanne de Poix, l'aînée des filles, née à Rennes le 29 septembre 1644, fut baptisée le même jour en l'église de Saint-Pierre en Saint-Georges; elle avait vingt-neuf ans accomplis lorsqu'elle épousa son cousin, Sébastien de Lys, veuf d'Olive du Coudray[1]. Ses parents étaient hostiles à ce mariage; Renaud de Poix, dans son testament, lui fit un legs de 30,000 liv., à condition qu'elle ne se marierait pas sans le consentement de sa mère. Cela ne l'arrêta pas, car elle passa outre au refus et à l'opposition de Mme de Poix. Celle-ci ne tint pas complètement rigueur à sa fille et consentit à une transaction sur l'exécution du testament du mari; le legs fut réduit de 30,000 liv. à 15,000[2]. Jeanne de Poix reçut de son

1. Le contrat de mariage, au rapport de Bertelot, notaire à Rennes, est à la date du 13 octobre 1670; la bénédiction nuptiale fut donnée en l'église Saint-Sauveur le 14 du même mois. *Sébastien de Lys,* chevalier, seigneur de Beaucé, Broel, Tremnès, Kerdavy, etc., devenu sénéchal de Rennes, né en cette ville le 14 mars 1636, baptisé en Saint-Aubin le 19 avril suivant, était fils d'Eustache de Lys, seigneur de Beaucé, sénéchal et président du présidial de Rennes, et de Renée Bonnier. Il était parent de sa femme par les Beaucé et les Sévigné : Jacquette de Sévigné, une de ses aïeules, mariée en 1538 à Claude de Beaucé, et Bertrand de Sévigné, trisaïeul de Jeanne de Poix, étaient frère et sœur. Sébastien de Lys, frère cadet de *Charles de Lys,* lui succéda dans sa charge de sénéchal; celui-ci, décédé à Rennes le 15 novembre 1686, a laissé un fils, *Eustache-Charles,* qui a continué la postérité.

2. Acte du 29 juillet 1676. (Archives de la Cour d'Appel, — minutes Bretin, 1676.)

frère Jean-Baptiste, pour la remplir de ses droits dans la succession de son père, les terres de la Loissonnière et de la Pélerinne[1]. Elle eut de son mariage plusieurs enfants : une fille, *Marie-Rose*, née le 21 mai 1672 (baptisée à Saint-Sauveur le 1er avril 1675), survécut seule à ses parents; mariée, par contrat du mois d'avril 1701, à Nicolas Durand, marquis de Villegaignon, mestre de camp d'un régiment de dragons, elle mourut sans enfants vers 1727. Son père était décédé le 6 juin 1692, et sa mère l'avait suivi de près dans la tombe. Nous n'avons pu découvrir l'acte d'inhumation de Jeanne de Poix, et savons seulement qu'elle est morte avant 1703.

Marguerite de Poix, sa sœur cadette, née et baptisée en Saint-Sauveur de Rennes le 5 avril 1645, fut mariée deux fois et mourut sans enfants; décédée en Saint-Étienne de la même ville le 6 mai 1719, elle fut inhumée le 8 dans cette église. Elle épousa en premières noces, par contrat du 14 août 1670, son cousin, Jean-Baptiste du Boisbaudry, seigneur baron de Trans, qu'elle perdit à Trans le 23 mai 1672[2]; elle revint chez sa mère, et quelques années après, le 23 juin 1676, elle se remaria en Toussaints de Rennes, à Jacques des Vaux, chevalier, comte de Lévaré, auquel elle survécut[3].

1. Transaction du 28 janvier 1678. (Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Rosnyvinen.)

2. Le mariage fut célébré dans la chapelle de l'évêque de Rennes le 18 août 1670. *Jean-Baptiste du Boisbaudry* était parent de sa femme par les Sévigné : une de ses aïeules, Isabeau de Sévigné, mariée en 1505 à François du Boisbaudry, seigneur de Trans, était sœur de François de Sévigné, quatrième aïeul de Marguerite de Poix. Il était fils d'Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans, et de Denise de la Porte, sa seconde femme; né et ondoyé en Saint-Étienne de Rennes le 6 octobre 1648, il avait été baptisé à Trans le 2 juin 1653. (Ces renseignements d'état civil nous ont été communiqués par M. l'abbé Pâris-Jallobert.)

3. Nous n'avons aucun détail sur l'état civil de *Jacques des Vaux;* il appartenait à une famille du Maine qui s'était alliée en Bretagne aux du Guesclin, aux d'Avaugour, aux Cornulier, etc. Le château de Lévaré était situé sur les frontières de la Normandie et de la Bretagne, à huit lieues de

Renaud de Poix acheta, par contrat du 24 août 1638, au prix de 87,000 liv., l'office de conseiller originaire au Parlement de Bretagne, devenu vacant par le décès de René de Kerméno, seigneur du Garo[1]. La cession lui fut consentie par Louise de Rosmadec, veuve d'Alain de Kerméno, en qualité d'aïeule et de tutrice des enfants issus du mariage de son fils avec Henriette de Lezenet. Pourvu au lieu et place du défunt par lettres royales du 29 janvier 1639[2], il fut reçu en sa charge le 19 mars suivant, ainsi que le témoignent les *Registres secrets*, d'où nous extrayons la mention suivante[3] :

Du samedy dix neufviesme dudit mois de mars (1639)
messire Henry de Bourgneuff, premier président.

. . . .

Maistre Renaud de poix pourvu d'un office de con^er sur la résignation de Me René de Kerméno, entré en la cour, chambres assemblées, a repondu sur la loy seconde liberum Cod de Repudiis, sur les volumes du Digeste à l'ouverture du livre et sur la praticque, et

Vitré et cinq lieues de Fougères. (V. *Généalogie de la maison de Cornulier*, 1er supplément, p. 104.)

1. Cet acte, au rapport de Pinot et Roger, notaires à Rennes, est accompagné de quittances successives, dont la dernière est du 9 septembre 1655. Marie de Vauclin, mère du contractant, et Renaud de Sévigné-Montmoron s'étaient portés dans l'acte cautions solidaires de Renaud de Poix; celui-ci, par un engagement du même jour, a promis d'indemniser M. de Sévigné, au cas où ce dernier serait obligé de payer pour le débiteur cautionné. Enfin, par un acte du 14 mai 1640 (mêmes notaires), Marie de Vauclin, donatrice des biens et acquets de la communauté qui avait existé entre elle et son défunt mari, a abandonné à son fils tout l'avantage de cette donation, en vue et en faveur de son prochain mariage avec Mlle d'Espinoze; de son côté, R. de Poix a pris à sa charge toutes les dettes de sa mère, et notamment l'engagement résultant de l'acte du 24 août 1638 pour l'acquisition de l'office de conseiller. (Archives de la Cour d'Appel, — minutes de Roger, notaire, 1638 et 1640.)

2. Voir *Appendice*, n° 11.

3. *Registres secrets du Parlement de Bretagne* (CLXXII, f° 12 r°). — Archives de la Cour d'Appel.

s'estant retiré, a esté arresté qu'il sera reçeu à l'exercice dud. office et fait rentrer a presté le serment en tel cas requis.

La vie judiciaire de R. de Poix paraît avoir été bien remplie ; il passa à la grand'chambre en 1649 (semestre de février), après avoir fait dix ans de service dans les autres chambres.

Pendant cette première période, il fut mêlé à un incident qui émut très-fort sa Compagnie : un de ses voisins de Louvigné, René Busnel, sieur de la Touche, porta une plainte contre lui et d'autres au Parlement de Paris, à l'occasion de faits qui ne nous sont pas connus ; la chambre de Tournelle, par arrêt du 6 septembre 1646, ordonna que R. de Poix serait *assigné en icelle pour être ouï sur les charges et informations faites à requête de R. Busnel*, et le décréta d'ajournement personnel.

Cette dérogation au privilège que prétendaient les membres des Cours souveraines de ne pouvoir être jugés, en matière criminelle, que par les Parlements, toutes chambres réunies, fut dénoncée au Parlement de Bretagne par le procureur général, Gilles Huchet de la Bédoyère, à l'assemblée générale de la Cour, le 8 mars 1647 ; sur ses réquisitions énergiques, il fut fait défense à R. Busnel de tirer à conséquence l'arrêt de Tournelle par lui obtenu contre R. de Poix, sous peine de 1,000 liv. d'amende, et à celui-ci d'y déférer, sous les mêmes peines. Nouvel arrêt de Tournelle du Parlement de Paris, du 28 mars 1647, convertissant le décret d'ajournement personnel en décret de prise de corps, et assignant R. de Poix à comparaître devant Me Salo, conseiller ; arrêt du Parlement de Bretagne, du 15 mai 1647, sur les réquisitions du procureur général, qui renouvelle les défenses de son précédent arrêt, sous peine de 4,000 liv. d'amende.

La Cour de Rennes voulut voir la fin de cet incident qui mettait en question une de ses prérogatives ; elle chargea le

président Pierre Cornulier, que ses affaires appelaient à Paris, vers le mois de juillet, de veiller à ce qu'il ne se passât rien, tant au Parlement qu'au conseil du roi, où R. de Poix s'était pourvu en cassation, qui pût intéresser la Compagnie. A son retour, dès l'ouverture du semestre d'août, il rendit compte de sa mission et fit connaître que, n'ayant pas trouvé les esprits bien disposés, au Parlement de Paris, à donner satisfaction aux exigences de celui de Bretagne, il s'était adjoint deux conseillers de Rennes, Gabriel Constantin et François du Poulpry, pour faire ensemble une démarche près du chancelier, P. Séguier; celui-ci les avait reçus fort poliment et leur avait donné l'assurance *qu'il ferait son possible pour que la Compagnie qu'il honorait comme une des plus considérables et des plus célèbres du royaume eût satisfaction.*

Ce récit détermina le Parlement de Bretagne à maintenir la fermeté de son attitude; par un arrêt du 6 août 1647, chambres réunies, il fit défense à R. de Poix de comparaître et procéder devant le Parlement de Paris, autrement que toutes chambres assemblées, sous peine d'être interdit de sa charge, et intima de nouveau à Busnel de ne pas se prévaloir des arrêts rendus à sa requête, déclarant dès à présent acquises au roi, en cas de contravention, les amendes de 1,000 liv. et de 4,000 liv. portées par les arrêts des 8 mars et 15 mai précédents, ordonnant en outre qu'il sera contraint au paiement d'icelles, tant par exécution de ses meubles que saisie de ses immeubles et emprisonnement de sa personne.

Les *Registres secrets*, auxquels nous empruntons ces détails, ne font plus mention de cette affaire; il faut en conclure que Busnel céda ou qu'une transaction intervînt entre les parties. Nous n'avons pas trouvé trace des suites de cette procédure.

R. de Poix fut bientôt connu à la grand'chambre comme un magistrat exact, actif et laborieux; dès 1659 il fut fréquemment chargé de faire des rapports et nommé commis-

saire pour juger des incidents. Nous pouvons citer un témoignage contemporain, véritable portrait en miniature, tracé par l'intendant de Bretagne dans un travail confidentiel demandé par Colbert sur chacun des membres du Parlement[1] :

De Pois, sieur de Fouesnel, gentilhomme breton, âgé de 30 ans, n'est pas sçavant, mais a bon sens et est des plus forts de sa compagnie; a beaucoup de fierté et de vanité; a plusieurs enfants.

Cette note ne fut peut-être pas étrangère au choix que l'on fit de R. de Poix pour siéger dans la *Chambre souveraine des Eaux*, *Bois et Forêts*, instituée par lettres patentes du mois de janvier 1664 pour la réforme du domaine forestier du roi et la recherche des afféagements irrégulièrement consentis. Outre cette commission (du 24 janvier 1664), il en reçut une autre pour prendre part aux travaux de la *Chambre de Réformation de la Noblesse de Bretagne* établie par lettres royales du 20 janvier 1668[2].

Quoique encore jeune, il fut arrêté par la mort dans la carrière qu'il paraissait appelé à fournir plus longue; quelques jours avant la reprise de son semestre, le 19 janvier 1669, il succomba à une maladie qui lui laissa le temps de faire son testament (le 17). Nous avons cru d'abord qu'il était décédé à Rennes; mais l'absence de tout acte dans les registres paroissiaux de cette ville et de toute mention dans les registres secrets du Parlement, prouvent que le décès a eu lieu

1. *Correspondance administrative sous Louis XIV,* publiée par Depping, in-4°, t. II, p. 71 et suiv. Ce rapport n'est pas daté, mais on pense qu'il est de 1663.

2. *Registres secrets.* — On y voit en outre que R. de Poix souscrivit, le 7 février 1665, pour 600 liv. lors de l'établissement de la Compagnie des Indes, autorisée par lettres du mois d'août 1664; la souscription de toute la Cour montait à 90,000 liv.

à Fouesnel, point que l'acte d'inhumation ci-après ne précise pas suffisamment :

Hault et puissant seigneur Messire Regnauld de Poys, chevallier, seigneur de Fouesnel, Fretay, la Vallette et Neufville et aultres maisons seigneurialles, conseillier du Roy en son Parlement de Bretaigne, décéda en la sainte foy catholique, apostolique et romaine et garny des saints sacrements de l'église, et ayant faist testament, le samedy dixneufviesme jour de janvier mil six cent soixante neuf, environ une heure après midy, et fust solennellement ensépulturé en sa chapelle de l'église de Loupvigné par vénérable et discret messire Pierre Jouyn, recteur d'Availles, le lundy vingt et uniesme jour desdits moys et an, et y assistèrent Messieurs les vénérables recteurs de Cornillé, de Chancé, dudit Loupvigné, de Saint-Didier, de Chaumeraye et grand nombre de prebstres et ecclesiastiques, et il y eut une oraison funèbre faite par le vénérable et révérand père Laurent, augustin, homme de très haulte doctrine [1].

R. de Poix eut pour successeur à la grand'chambre du semestre de février Gilles Martin des Hurlières. Sa charge de conseiller, cédée pour la forme à Jacques de Montalembert, fut acquise par René de Montbourcher, seigneur de la Maignanne, avocat au Parlement, qui obtint des lettres de provision le 18 juillet 1669, et fut reçu au serment le 21 août suivant; il ne prit place que le 4 septembre, après l'installation d'un autre récipiendaire [2].

Par son testament du 17 janvier 1669, R. de Poix avait exprimé la volonté que son plus jeune fils, Gilles, qui n'avait encore que quatorze ans, fût placé sous la tutelle de sa mère, et que ses deux autres enfants mineurs, Jean-Baptiste et Mar-

1. *Registres paroissiaux de Louvigné-de-Bais.*
2. *Reg. des Enregistrements*, XXII, f° 470 v°.

guerite, fussent mis en l'administration de leurs biens, sous la surveillance d'un curateur. Le conseil des parents, réunis le 28 février 1669, devant Maurice Le Ribault, sénéchal et premier juge civil de la baronnie de Vitré, ratifia ces dispositions [1]. La succession du père de famille ne fut définitivement liquidée que le 8 juin 1684, après de longs procès. A cette dernière date, une transaction (passée à Rennes, en l'étude de Bretin et André, notaires) intervint, par l'entremise de Charles de Sévigné, comte de Montmoron, et de Jean du Hallay, entre J.-B. de Poix, en qualité d'héritier principal et noble, représentant son frère aîné prédécédé, et Gilles de Poix, tant pour lui que pour Marie-Françoise de Poix, sa femme, héritière de Bertrand de Poix [2].

Marie d'Espinoze, douairière de Fouesnel, survécut longtemps à son mari; elle mourut à Rennes à l'âge de soixante-et-onze ans, et fut inhumée à Louvigné le 4 décembre 1693 [3].

Nous n'avons pas encore parlé des relations qui ont existé entre R. de Poix et la famille de Sévigné. Après la mort de son mari, la marquise, qui se trouvait en présence d'une situation obérée, fut bien aise de recourir aux bons offices de son cousin de Fouesnel pour régler des affaires litigieuses [4].

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds Fouesnel. — Parmi les parents du côté de Poix, nous trouvons, outre Michel de Poix, fils aîné, et Bertrand de Poix, frère du défunt, Christophe, René et Joseph de Cervon; Renaud de Sévigné, maréchal des camps et armées du roi; René de Sévigné, abbé de Géneston; Christophe et Jacques de Sévigné, officiers de marine; Louis-François le Fevre de Caumartin, marquis de Cailly; Eustache le Sénéchal, abbé de Carcado; René le Sénéchal, comte de Carcado; René de Beaucé, seigneur de Chambellé; Sébastien de Lys, comte de Beaucé; Bertrand du Guesclin; Malo de Coëtquen, marquis de la Marzelière, et Jacques de Morais, comte de Brezolles et du Boisorcant.

2. Archives de la Cour d'Appel, — minutes Bretin, 1684.

3. Nous n'avons pas vu l'acte. Cette date nous a été fournie par M. l'abbé Pâris-Jallobert.

4. R. de Poix était un des membres du conseil de tutelle des enfants de Sévigné.

C'est ainsi qu'un compte de tailleur, resté impayé depuis 1645 et montant à la somme de 1,240 liv., sans préjudice d'intérêts et de frais de procédure devant plusieurs juridictions, donna lieu, en 1652, à une transaction où R. de Poix représenta Mme de Sévigné et défendit ses droits; il avança de ses deniers, pour solde, la somme de 1,600 liv., dont il fut remboursé par fractions[1].

Onze ans plus tard, la marquise, poursuivie comme tutrice de ses enfants par des créanciers de Charles de Sévigné, son beau-père, pour une dette de 1,200 liv., remontant au 26 août 1629, leur écrivit, le 9 mai 1663, de s'adresser à M. de Fouesnel. Cette somme, empruntée pour un mois, était grevée d'intérêts et de frais judiciaires; la créance fut arrêtée à 2,420 liv. et remboursée par R. de Poix, qui en fit l'avance[2].

R. de Poix s'était acquitté, en bon parent, des devoirs que ce titre lui imposait; malheureusement sa femme et ses fils manquaient de cet esprit de conversation que Mme de Sévigné prisait au-dessus de tout : la marquise les prit en grippe et ne put leur pardonner de ne pas être amusants. S'ils avaient lu quelquefois par-dessus son épaule ce qu'elle écrivait à Mme de Grignan, qu'auraient-ils pensé de la châtelaine des Rochers? Il est vrai que d'autres, très-flattés de leurs relations avec la marquise, n'ont pas été mieux traités.

Citons : « Je suis libertine plus que vous; je laissai l'autre jour retourner chez soi un carrosse plein de *Fouesnellerie* par une pluie horrible, faute de les prier de bonne grâce de demeurer; jamais ma bouche ne put prononcer les paroles qui étaient nécessaires. Ce n'étaient pas les deux jeunes femmes;

1. Acte du 7 mai 1652, au rapport de Pinot et Macé. (Archives de la Cour d'Appel, — minutes Pinot.)

2. Acte du 1er juin 1663, au rapport de Bertelot et Duchemin. (Archives de la Cour d'Appel, — minutes Bertelot.)

c'étaient la mère et une guimbarde de Rennes et les fils [1]. »

Elle parla quelques jours après de l'aimable demeure de Fouesnel et d'une visite qu'elle y fit avec son fils [2]; mais le souvenir agréable qu'elle en rapporta ne la rendit pas plus indulgente; dans ses lettres à sa fille, dès qu'il est question de gens ennuyeux et importuns, aussitôt ses parents de Poix se présentent à son esprit. Ainsi : « Vous deviez bien me nommer les quatre dames qui vous venoient assassiner... Vous souvient-il d'un jour que nous évitâmes les Fouesnel [3]? »

Et cette théorie des compagnies ennuyeuses! « Il y a longtemps que je suis de votre avis pour préférer les mauvaises compagnies aux bonnes. Quelle tristesse de se séparer de ce qui est bon et quelle joie de voir partir une troupe de ch...! Ne vous souvient-il pas de *la couvée de Fouesnel*, comme nous tirions agréablement le jour et le moment de leur bienheureuse sortie? Nous nous mettions à compter dès la veille et nous trouvions que nous avions le plus beau jeu du monde... [4] »

Et encore : « Vous souvient-il, ma fille, quand nous avions ici tous *ces Fouesnel*, et que nous attendions avec tant d'impatience l'heureux et précieux moment de leur départ! Quelle crainte qu'ils cédassent aux fausses prières que nous leur faisions de demeurer! Quelle douceur et quelle joie, et comme nous trouvions qu'une mauvaise compagnie était bien meilleure qu'une bonne qui vous laisse affligée quand elle part, au lieu que l'autre vous rafraîchit le sang et vous fait respirer de joie [5]! »

1. Lettre du dimanche 28 juin 1671. *Lettres de Mme de Sévigné,* édit. Hachette, 1862, in-8°, t. II, p. 259.

2. Lettre du 1er juillet 1671, *édit. cit.*, II, 264.

3. Lettre du 6 octobre 1675, *édit cit.*, IV, 160.

4. Lettre du 13 août 1677, *édit. cit.*, V, 271.

5. Lettre du 31 mai 1680, *édit. cit.*, VI, 429.

Les Fouesnel avaient pris pour argent comptant les politesses de Mme de Sévigné : pauvres gens ! Si l'un d'eux eût assez longtemps vécu pour connaître les lettres imprimées, il aurait dit, en soupirant, que le monde est une comédie dont il ne faut pas voir les coulisses.

VIII

MICHEL DE POIX, seigneur de Fouesnel et autres lieux déjà nommés, fils aîné du précédent, naquit en 1642 ou 1643; nous n'avons pu découvrir l'acte de son baptême. Il ne se maria pas et mourut à Rennes, sur la paroisse Toussaints, le 1er janvier 1674, après une maladie de plusieurs mois [1]. Son inhumation se fit à Louvigné, ainsi que le constate l'acte ci-dessous [2] :

Michel de Poids, chevallier, seigneur de Fouesnel, assisté par missire Pierre Cullerot, prestre curé de cette paroisse, décéda le lundi premier jour de janvier 1674 et fut conduit le lendemain au soir en cette église, et après un service solennel fait le mercredi 4e dudit mois, fut porté à Louvigné de Bais où il est inhumé.

Un seul fait notable a signalé la courte carrière de Michel de Poix. Il se présenta à la *Chambre de Réformation de la Noblesse de Bretagne*, tant en son nom qu'au nom de ses

1. Cette maladie est attestée par le mémoire de l'apothicaire, qui a passé sous nos yeux. (Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel.) Les *parties* de Ducoudray, maître apothicaire à Rennes, montant à la somme de 120 liv., fut réduit à 90 liv. et payé par Mme de Fouesnel mère, le 7 novembre 1675, en exécution d'un testament de son fils, dont nous ne connaissons pas la teneur. En lisant ce mémoire, nous nous sommes naturellement souvenu des *parties de monsieur Fleurant;* celles de Ducoudray, qui sont un peu moins *civiles*, nous ont paru mériter, à titre de curiosité, une reproduction partielle. (V. *Appendice*, n° 13.)

2. *Registres paroissiaux de Toussaints.*

frères puînés, et obtint un arrêt de maintenue, à la date du 27 janvier 1671; un autre arrêt du 16 mars suivant, complétant le premier, fut rendu en faveur de Bertrand de Poix, son oncle[1].

VIII bis

JEAN-BAPTISTE DE POIX, seigneur de Fouesnel, etc., et en outre de la Tourneraye[2], la Vayrie[3], Caffort[3], Goho-

1. Les minutes de ces deux arrêts ont disparu. Un généalogiste anonyme a dressé avec soin des extraits de toutes les décisions de la Chambre de Réformation, qui en reproduisent les parties essentielles; ils nous semblent plus exacts et surtout plus intelligibles que ceux auxquels on a généralement recours. Ils forment 6 vol. pet. in-f° mss. conservés à la Bibliothèque publique de Rennes (n° 152). Nous leur empruntons (tome V, f° 156 et 157) ce qui concerne la famille de Poix. (V. *Appendice*, n° 12.)

2. *La Tourneraye*, ancienne terre noble située dans la paroisse de Goven et relevant de la châtellenie de Bréal, appartenait au XVIe siècle à la famille de ce nom; après le décès, en 1636, de Jean de la Tourneraye, seigneur de Trébéheuc, elle fut possédée par Judith Martin, sa veuve, à titre de douaire, de paiement de dot ou de donation. Nous la trouvons après sa mort, en 1677, en la possession de Judith-Louise Le Gal, sa petite-nièce. J.-B. de Poix, mari de celle-ci, la donna, avec le consentement de sa femme, à Gilles de Poix, son frère, en échange d'autres terres, lors du règlement définitif de leurs partages de famille (acte du 8 juin 1684, au rapport de Bretin et André, à Rennes). Le même jour, il se la fit rétrocéder en prenant avec son frère et sa belle-sœur des arrangements pécuniaires. Néanmoins, soit qu'il n'ait pu remplir ses obligations, soit que d'autres conventions soient intervenues, Gilles de Poix resta ou redevint seigneur de la Tourneraye; en 1695, il fut désigné comme tel dans la *Déclaration de Bréal*. En 1704, il donna cette terre en dot à sa fille aînée, Marguerite-Iris, mariée à René-François Visdelou. Plus tard, Marie-Anne-Hyacinthe Visdelou, mariée en 1727 à Louis Engelbert de la Marck, et Louise de la Marck, sa fille, devenue en 1748 princesse d'Aremberg, furent successivement propriétaires de la Tourneraye, qui appartient aujourd'hui à M. de Pioger. (V. *Statistique historique de l'arrondissement de Redon*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IX, p. 29.)

3. *La Vayrie* et *Caffort*, deux terres nobles situées en Goven, réunies au commencement du XVIIe siècle à la seigneurie de la Tourneraye, sous la même mouvance, faisaient aussi partie de l'héritage de Judith Martin. Elles avaient appartenu, la première à la famille de Pellan, et la seconde à la famille de Caffort; dès 1505 elles avaient passé à la famille de Pont-Rouaud,

rel[1], le Bas-Vezin[2], le Plessix-Raffray[3], frère puîné du pré-

qui les transmit à Raoul de la Tourneraye. Elles ont dû suivre, au moins jusqu'à la Révolution, la fortune de la seigneurie à laquelle elles se sont trouvées annexées. (V. M. Guillotin de Corson, *travail précité,* p. 32.)

1. La terre de *Gohorel,* dont nous n'avons pu connaître la situation, appartenait à Judith-Louise Le Gal, comme héritière de Marie Martin, sa mère ; dès 1590, Jean Martin, aïeul de celle-ci, était qualifié de *seigneur de Gohorel.* Nous ne savons en quelles mains elle a passé après la mort de J.-B. de Poix.

2. *Le Bas-Vezin,* terre et seigneurie de la paroisse de Vezin, près Rennes, est advenu à J.-B. de Poix comme héritier en l'estoc maternel de Michelle de Marbré, sa cousine, décédée en 1682 (v. V). Ce domaine noble, mouvant des ducs et ensuite du roi, était possédé en 1427 par Pierre de Marbré, *seigneur de l'hostel du Bas-Vezin,* en 1440 par Jean de Marbré, plus tard par Pierre de Marbré, après le décès duquel Marie Louvel, sa veuve, présenta un minu le 22 mars 1492, au nom de Gilles de Marbré, leur fils, qui en faisait aveu lui-même le 20 mars 1503. De Bonabes de Marbré, qui comparaissait à la montre de 1541, le Bas-Vezin passa à Jean de Marbré, mari de Louise de Poix, et après eux à leur fils Gilles, décédé en 1659 sans autre héritier que sa sœur Michelle. Il dut être aliéné par Gilles de Poix après la mort de son frère Jean-Baptiste, car en 1710 M[lle] Françoise-Renée-Agnès de Kerguézec, dame de Jussé, paraît comme seigneur de cette terre.

A la fin du XVIII[e] siècle, nous retrouvons la métairie noble du Bas-Vezin dans la succession d'Alexis-Jean-Pierre Viard, seigneur de Jussé, la Fosse-au-Loup, etc., président à la Chambre des Comptes de Bretagne, décédé à Rennes le 10 décembre 1782. Par un acte de partage du 20 août 1785 (Trochu et Jolivel, notaires à Rennes), Alexis-Jean-Ange Viard, seigneur de Jussé, fils aîné du défunt, né d'un premier lit, attribua à ses puînés du second lit, pour les remplir de leur part héréditaire, entre autres biens, le lieu et terre noble du Bas-Vezin, d'un revenu estimé à 1,293 liv. 11 s. 4 d., avec les fiefs, le greffe et le droit de banc et enfeu dans l'église de Vezin, évalués en revenus à 68 liv. Les fiefs compris dans cette attribution étaient ceux du *Bourg,* de *Verrières,* des *Hayes,* de *Bourgnouveau* et du *Botier.* Pour compléter ces détails, ajoutons que les seigneurs du Bas-Vezin étaient supérieurs et fondateurs d'un hôpital situé près le bourg, qui a été supprimé et dont les biens ont été vendus pendant la Révolution.

Dans ce siècle, la ferme du Bas-Vezin, une des plus importantes des environs de Rennes, après avoir appartenu à M. François Bachelier, a été acquise vers 1837 par M. Alexis-Jean-Ange Viard de Jussé, celui-là même qui en avait disposé en 1785. Depuis son décès en 1840, M[lle] de Vaucouleurs de Lanjamet, sa petite-fille, mariée à M. Charles-Émile-André Vauquelin de la Rivière, en est devenue propriétaire.

3. *Le Plessix-Raffray,* manoir, domaine et seigneurie, très-ancienne châtellenie de la paroisse de Louvigné, s'étendant sur Domagné et relevant noblement du roi, comme successeur des ducs, *à devoir de foi, hommage,*

cédent, naquit probablement à Paris; il y fut baptisé, en

chambellenage et rachat, appartenait, au XIVe siècle, aux Le Vayer de Monbouan et de la Clarté : le P. Du Paz (p. 661) cite Jean Le Vayer, seigneur de Couesmes, la Clarté, *le Plessix-Raffré,* etc., et sa fille Mahaud, dame des mêmes lieux, qui épousa Hardouin de Maillé; le fils unique de ce dernier est mentionné dans la Réformation de 1427 comme *seigneur du Plessix-Raffray*. Le *Sommier de Fouesnel et du Plessix-Raffray* relate que cette terre passa à Jean Vay, qui en fit don au connétable de France Arthur de Richemont. Le duc François II, son successeur, la donna à Pierre de Laval, qui la vendit à Pierre Landais; ce dernier est inscrit à la Réformation de 1477 comme possesseur de cette *maison*. Sa fille Françoise l'apporta en mariage à Arthur L'Espervier, seigneur de la Bouvardière, qui en présenta un minu le 8 juin 1506, après la mort de sa femme, comme tuteur de François L'Espervier, leur fils.

Celui-ci vendit le Plessix-Raffray, à condition de réméré, à Pierre Thierry, seigneur du Boisorcant (relaté dans la Réformation de 1513), le racheta en 1514 et le revendit, quelques années après, à Raoul Le Roy, fils mineur de Jacques Le Roy, seigneur des Vallettes et du Bois-Faroge, qui en rendit aveu au nom de son fils le 21 juin 1522. Raoul Le Roy en fit aveu lui-même le 9 novembre 1539; son fils Pierre le céda à René Calon, de Guerrande, par acte de vente du mois de décembre 1574; ce dernier, dès 1577, vendit la maison et les terres à Pierre Gautier, greffier en chef du Parlement, et la seigneurie avec la juridiction, les hommes et vassaux, etc., à Bertrand d'Argentré, qui en présenta un minu en 1579; Philippe d'Argentré, petit-fils de Bertrand, en fit aveu le 3 avril 1601.

Le *Sommier* précité énonce qu'Yves Gautier, greffier en chef du Parlement, réunit postérieurement, par acquisition, la seigneurie aux domaines; ce n'est pas exact, car il était décédé dès 1594. Cette réunion a dû s'opérer par le mariage de Jeanne Gautier, sa fille et unique héritière, avec Philippe d'Argentré, célébré à Toussaints de Rennes le 22 juin 1609. Ce dernier étant mort sans enfants, sa veuve, qui vivait encore en 1632, se remaria à Gilles Brignon, seigneur de la Fontenelle, à qui elle apporta le Plessix-Raffray. Leur fils François (né et baptisé à Goven le 21 décembre 1621, décédé en Saint-Germain de Rennes le 26 juillet 1679) fut saisi dans ses biens et le Plessix-Raffray vendu sur lui, à l'audience des criées du Présidial de Rennes, fut adjugé définitivement, le 20 août 1676, à Jean-Baptiste de Poix, au prix de 51,600 liv.

Après la mort de Judith-Louise Le Gal, sa femme, les héritiers de celle-ci se portèrent créanciers de J.-B. de Poix pour le montant du prix de ses propres aliénés pendant le mariage, jusqu'à concurrence de 97,112 liv.; pour les satisfaire, il fallut vendre partie du Plessix-Raffray. Il ne resta plus qu'un domaine très-restreint et la seigneurie, qui passèrent de Gilles de Poix à Marguerite-Iris, sa fille, et de celle-ci aux Rosnyvinen. Pierre-Marie de Rosnyvinen, comte de Piré, en était propriétaire en 1785. Cette terre, acquise depuis par M. Hévin du Pavillon (de Moulins), appartient aujourd'hui à Mme Lasnier, sa petite-fille.

l'église de Saint-André-des-Arts, le samedi 24 août 1647[1]. Devenu, par la mort de son frère Michel, l'aîné de la famille, il ne tarda pas à se marier; son choix tomba sur une jeune orpheline, *Judith-Louise Le Gal*, dame de Gohorel, recueillie chez sa marraine et grand'tante, Judith Martin, dame de Bonnefonds[2], qui lui servait de mère, et fut sans doute l'intermédiaire de cette union. Cette dernière avait été mariée en premières noces à Jean de la Tourneraye, cousin germain de Renaud de Poix (v. degré V); elle était ainsi tante à la mode de Bretagne de Jean-Baptiste.

Judith-Louise Le Gal, née le 22 mai 1657, avait été baptisée en Saint-Sauveur de Rennes le 26 juin 1661; elle était fille unique et seule héritière de Jacques Le Gal, écuyer, seigneur de la Porte, grand-prévôt de la maréchaussée de Bretagne, décédé à Saint-Brieuc le 3 novembre 1672, et de Marie Martin, dame de Gohorel, dont la mort remontait au 26 juillet 1659[3]. Son mariage, réglé par contrat du 21 juin 1674, fut célébré en Saint-Germain de Rennes le 25 du même mois; elle demeurait alors rue du Vau, chez une parente de son futur, Louise Le Mintier de Carmené, veuve de Gilles de Marbré, seigneur du Bas-Vezin.

M. et Mme de Poix eurent au moins huit enfants, qu'ils perdirent successivement. Après avoir vu mourir en bas âge cinq fils et deux filles[4], ils se consolaient de tant de deuils

1. Nous avons emprunté cette date à l'acte judiciel de la tutelle des enfants de Renaud de Poix, passé en la baronnie de Vitré le 28 février 1669. (Archives d'Ille-et-Vilaine.)

2. V. *Appendice*, no 22.

3. Voir sur les familles Le Gal et Martin, *Appendice*, nos 20 et 21.

4. 1o *Pierre*, né le 31 août 1675, baptisé le 8 novembre suivant, — 2o *N.*, née le 2 août 1676, décédée le 2 juin 1677, — 3o *Jean-Baptiste*, né et baptisé le 18 septembre 1677, inhumé le lendemain, — 4o *Jean-Baptiste-Auguste*, né et baptisé le 8 octobre 1678, — 5o *François-Renaud*, né et baptisé le 19 septembre 1680, décédé vers 1685, — 6o *Jean-Baptiste*, né et baptisé le 6 septembre 1682, — 7o *Marguerite-Louise-Eulalie*,

par l'espoir de conserver au moins leur dernier enfant, *Anne-Marie-Rose*, qui seule atteignit les années de la jeunesse; mais cette joie leur fut refusée : leur fille mourut à Rennes, à l'âge de dix-sept ans, le 5 décembre 1698; elle était née le 13 octobre 1681 [1]. La pauvre mère ne put survivre longtemps à cette nouvelle perte; elle laissa son mari veuf le 25 mai 1700 [2]. On comprend que Fouesnel fût devenu, dans cette période traversée par tant de chagrins amers, un séjour bien différent du passé. Mme de Sévigné en témoigne dans une lettre à sa fille : « Il n'y avait pas un grand chapitre à faire de Fouesnel, c'est un triste voyage tout uni [3]. »

J.-B. de Poix n'est pas entré au Parlement; il acheta la charge de grand prévôt de la maréchaussée de Bretagne, dont son beau-père, Jacques Le Gal, avait été titulaire, et exerça jusqu'à sa mort cette fonction, qu'on peut assimiler à peu près à la position actuelle de colonel de gendarmerie.

Nous avons relevé dans les procédures qui composent une grande partie des archives de la maison de Poix des détails curieux sur l'histoire de cette charge [4]. Plusieurs années après

née et baptisée le 23 août 1685, inhumée le 23 mai 1686. Sauf cette dernière, tous les enfants de J.-B. de Poix sont nés et ont été baptisés en Toussaints de Rennes; leur père habitait une maison de la rue d'Orléans, qui était alors sur le territoire de cette paroisse.

1. Elle fut inhumée le 7 décembre à Louvigné. Sa mort a été un des événements notables du pays; nous la trouvons relatée dans le journal domestique du sénéchal d'une des juridictions locales, Gilles Savouré, sieur de la Rivière, qui, au milieu des mentions relatives à sa famille, a enregistré au passage le décès de *Mlle de Fouesnel* et celui de sa mère. (Ce journal appartient à Mme L. Carron, arrière-petite-fille du sieur de la Rivière.)

2. Mme de Poix est décédée à Rennes : « Le corps de dame Judith-Louise le Gal, épouse de messire Jean-Bapt. de Pois, chev^r^, seig^r^ de Fouesnel, con^er^ du roi, grand prevost de MM^rs^ les maréchaux de France en Bretagne, âgée de environ 46 ans, a été conduite en cette église pour être ensuite transportée à Louvigné-de-Bais pour y être inhumée, le 26 mai 1700. » *(Registres paroissiaux de Toussaints.)*

3. Lettre du 15 novembre 1684, *éd. citée,* tome VIII, p. 313.

4. Les *Registres secrets du Parlement* nous révèlent que Jacques Le

la mort de Jacques Le Gal, Vincent Le Gal, sieur d'Ilac, son frère ou son proche parent, vendit l'office de grand prévôt à écuyer Jean Botherel, seigneur de la Pinelaye, au prix de 77,500 liv., par contrat du 4 juillet 1675; mais ledit office n'ayant pas été conservé par la présentation d'un successeur dans les six mois du décès ou par le paiement du droit annuel, fut déclaré vacant par arrêt du conseil du 22 mai 1676; il tomba dans les revenus casuels du roi et fut taxé à 44,000 liv. Jean-Baptiste de Poix le leva, le 10 octobre suivant, en versant cette somme, et le revendit à Jean Botherel au prix du premier contrat, 77,500 liv. Plus tard, le 26 octobre 1686, un autre arrêt du conseil, revenant sur la décision de 1676, déclara valable la vente de 1675, mit à la disposition des créanciers de Jean de Botherel la somme de 44,000 liv. payée par J.-B. de Poix au trésor royal, avec intérêts depuis 1676, et annula la seconde vente, laissant à Jean Botherel et à J.-B. de Poix à se faire rembourser respectivement. Ce dernier se décida à acheter l'office pour son compte; il en fut pourvu par lettres royales du 29 octobre 1687, enregistrées au Parlement de Bretagne le 26 mars 1688, jour où il prêta serment devant la Cour [1]. Il avait déjà accompli la même formalité au siège de la connétablie de France le 23 février précédent.

Nous ne croyons pas qu'aucun évènement grave ait signalé l'exercice de J.-B. de Poix. Les fonctions de grand prévôt exigeaient que le titulaire ou ses lieutenants payassent sou-

Gal eut quelque peine à se faire admettre au serment devant la Cour : sur sa requête du 10 juillet 1659, la Cour, avant faire droit, lui ordonna d'établir qu'il s'était justifié d'une sentence de mort rendue contre lui par le prévôt de la maréchaussée de Montreuil-Bellay, le 27 août 1653, et d'autres jugements et décrets mentionnés dans diverses requêtes d'opposition. Elle lui fit défense de faire aucun acte de sa charge avant d'avoir prêté serment. Il put se justifier, puisqu'il exerça sa fonction jusqu'en 1672.

1. V. *Appendice*, nº 15, le procès-verbal de la prestation de serment.

vent de leurs personnes; à cette époque, la rareté et la cherté des denrées amenaient des mouvements populaires et surtout peuplaient les routes et les bois de gens poussés par la misère à se faire voleurs de grand chemin. Pour y remédier, ainsi qu'aux rixes qui étaient fréquentes, on renouvelait les interdictions du port d'armes édictées par les anciennes ordonnances. J.-B. de Poix fut mandé devant le Parlement le 24 janvier 1701, et le premier président, René Le Febvre de la Falluère, lui enjoignit de tenir la main à un arrêt du 19 du même mois, qui enregistrait une déclaration du roi du 9 septembre 1700, défendant de nouveau à tous autres qu'aux gentilshommes faisant profession des armes, de porter, soit de jour, soit de nuit, tant à la ville que dans la campagne, des épées, pistolets ou armes à feu, sous prétexte de leur sûreté personnelle, sous peine de confiscation des armes, amende et punition corporelle[1]. Le remède était-il efficace? On peut en douter.

J.-B. de Poix ne survécut pas beaucoup plus de trois ans à sa femme; il mourut à Rennes, dans sa maison de la rue d'Orléans, le 19 juin 1703, à six heures du matin, et fut inhumé à Louvigné-de-Bais, ainsi que le constate l'acte ci-après extrait des registres paroissiaux de Toussaints :

« Jean-Baptiste de Poids, seigneur de Fouesnel et grand prevost de la maréchaussée de Bretagne a été apporté dans cette église pour y rendre ses debvoirs et ensuite être transporté à la paroisse de Louvigné pour y être inhumé, le 20 juin 1703, en présence de Julien Bouteville et de Jean Gillet. »

Il laissait pour héritiers, Gilles, son frère, Marguerite, comtesse de Lévaré, sa sœur, et Marie-Rose de Lys, marquise

1. *Registres secrets*, 1701.

de Villegaignon, sa nièce, à la représentation de Jeanne de Poix, sa sœur prédécédée. Sa succession, acceptée sous bénéfice d'inventaire, fut liquidée lentement, avec ce luxe de procédure qui rendait si coûteux les partages en justice[1]. La charge de grand prévôt fut vendue à la barre de la juridiction de la Prévalaye le 22 décembre 1703 et acquise par Jean de la Monneraye, écuyer, sieur de Bourgneuf, major au régiment Le Gal, qui fut installé le lendemain dans ses fonctions par le maréchal d'Estrées[2].

VIII ter

Gilles de Poix, seigneur de Fouesnel et autres lieux déjà nommés, et en outre de la Massaye[3], frère puîné du précé-

1. En parcourant les comptes du bénéfice d'inventaire, nous y avons remarqué les articles relatifs aux dépenses occasionnées par les funérailles de J.-B. de Poix; il nous a paru intéressant d'en faire un extrait, que nous renvoyons à l'*Appendice*, nº 16.

2. Jean de la Monneraye, fils de René Monneraye, sieur de Bourgneuf, secrétaire du roi, et de Geneviève Le Gal, né en Saint-Germain de Rennes le 5 décembre 1666, est décédé dans la même ville le 16 décembre 1737 (paroisse Saint-Etienne). La charge de grand prévôt n'était plus dans ses mains en 1737; dès 1718 nous la trouvons au nom de Louis-Alexandre Picquet de Mélesse, dans la famille duquel elle était encore au moment de la Révolution.

3. *La Massaye,* terre et seigneurie, relevant à foi, hommage et rachat, de la châtellenie de Bréal, était située dans la paroisse de Guichen, près de Pont-Réan. René Meslet, de Bruz, en était propriétaire en 1448; possédée vers la fin du xvᵉ siècle par Michel Le Doux, la Massaye était inscrite sur les procès-verbaux de la Réformation de l'évêché de Saint-Malo, en 1513, comme lieu roturier; mais plus tard elle devint ou redevint terre noble; Georges Le Duc, prêtre, recteur de Chevaigné, était *sieur de la Massaye* en 1555. Nous la retrouvons, pendant la plus grande partie du xviiᵉ siècle, en la possession de Madeleine Foucquet, femme, puis veuve de Yves Rocquel, seigneur du Bourblanc, président au Parlement. Ce fut dans la chapelle du château que Christophe Foucquet, comte de Challain, devenu depuis président au Parlement, épousa, le 30 novembre 1647, sa cousine, Marie Cupif, nièce de l'évêque de Dol. En 1695, ainsi que le constate la *Déclaration de Bréal,* la Massaye appartenait à Jeanne de Poix, veuve de Sébastien

dent, naquit à Rennes et fut baptisé dans cette ville (paroisse Saint-Sauveur) le 11 octobre 1654[1]. Il vécut très-obscurément et mourut dans sa ville natale (paroisse Saint-Étienne) le 19 décembre 1709, ainsi que le constate l'acte d'inhumation[2] :

Messire Gilles de Poys, chevalier, seigneur de Fouesnel, la Mazée et autres lieux, aagé d'environ 50 ans, décédé d'hyer, a esté inhumé dans l'église, présents les soussignants le 20 décembre 1709.

Yves fr. PHELIPPE p^tre^. LE LOUÉ, recteur de St-Étienne.

Il épousa à La Bouëxière, le 18 juin 1680, sa cousine germaine, *Marie-Françoise de Poix*, fille de Bertrand (v. degré VI), née vers 1654[3], décédée à Rennes le 29 novembre 1725[4]. Un fils issu de ce mariage, *Pierre-Marie*, né à La Bouëxière le 21 août 1681, mourut jeune; deux filles, *Marguerite-Iris* et *Marie-Thérèse*, survécurent seules à leur père.

Marguerite-Iris de Poix, fille aînée, née et ondoyée en la paroisse de Toussaints de Rennes le 20 septembre 1683, y fut baptisée le lendemain. Le 15 avril 1704 elle épousa, dans la chapelle du château de la Massaye (contrat du 12 du même mois[5]), René-François Visdelou, chevalier, seigneur de Bien-

de Lys. Gilles de Poix l'acquit ensuite; il y demeurait en 1704, à l'époque du premier mariage de Marguerite-Iris, sa fille. Après la mort de cette dernière, en 1756, cette terre paraît être échue à la duchesse d'Aremberg, sa petite-fille. Elle est aujourd'hui la propriété de la famille Plaine-Lépine.

1. Les registres de Saint-Sauveur manquent de 1651 à 1655; nous avons emprunté cette date de baptême à l'acte de tutelle du 28 février 1669, déjà cité.

2. *Registres paroissiaux de Saint-Étienne.*

3. Ces dates, puisées dans les registres paroissiaux de La Bouëxière, nous ont été fournies par M. l'abbé Pâris-Jallobert.

4. « Dame Marie-Françoise de Pois, veuve de feu messire Gilles de Pois, seigneur de la Massaye et autres lieux, âgée de 65 ans, a été inhumée dans le chœur de cette église, le 30 novembre 1725. » *(Registres paroissiaux de Toussaints.)*

5. Cet acte, au rapport de Bertelot et Chassé, notaires à Rennes, est aux archives de la Cour d'Appel (minutes de Bertelot, 1704). Nous en avons sous

assis, conseiller au Parlement de Bretagne depuis le 24 décembre 1698, qui fut reçu président des enquêtes en 1707[1]. Devenue veuve le 6 août 1715, elle convola à de secondes noces avec son parent Jean-Baptiste, marquis de Montesson, cornette de chevau-légers, qu'elle épousa en Saint-Sulpice de Paris le 28 novembre 1719 (contrat du 14 du même mois[2]). Plus âgée de quatre ans que son second mari, elle ne lui survécut pas; elle mourut à Paris le 28 octobre 1756, en emportant dans la tombe le nom de Poix, qui n'était plus représenté[3]. Le marquis de Montesson, qui comptait alors soixante-neuf ans, ne tarda pas à se remarier à une jeune

les yeux une expédition délivrée à Mme de Bienassis, portant, de la main de son mari, un reçu des deniers de la dot promise par les époux de Poix à leur fille. Celle-ci avait eu de ses parents la terre de la Tourneraye et 2,500 liv. pour meubles. M. de Bienassis apportait l'office de conseiller au Parlement, payé 81,000 liv. (sauf à tenir compte de 40,500 liv. au survivant de ses père et mère), le château, la terre et la seigneurie de Lescoulouarn, en Plounéour (évêché de Quimper), et soixante-dix-sept tenues à domaine congéable, le tout donné par ses parents.

1. *René-François Visdelou,* fils de François-Hyacinthe Visdelou, seigneur, comte de Bienassis et de la Goublaye, gouverneur de Quimper, et de dame Marie-Anne Salou de Toulgouet, né au château de Bienassis, en Erquy, le 17 septembre 1675, y a été baptisé le 20 décembre suivant; il est décédé au manoir de la Tourneraye le 6 août 1715, et a été inhumé dans l'église de Goven le 9 du même mois. *(Registres paroissiaux d'Erquy et de Goven.)* Sa charge de président aux enquêtes, vendue judiciairement devant la juridiction du chapitre de Rennes, a été adjugée, le 11 janvier 1724, à Marc-Gabriel de Lys, au prix de 93,300 liv. Il appartenait à une ancienne famille bretonne, dont une branche, celle de *la Villetéhart,* a seule franchi le XVIIIe siècle.

2. *Jean-Baptiste de Montesson,* fils d'autre Jean-Baptiste, comte de Montesson, seigneur de la Roche-Pichemer, Soulgé-le-Bruant, Anthenaise, etc., lieutenant général des armées du roi, et de Catherine de Cervon, est né en Saint-Sulpice de Paris le 28 avril 1687 et y a été baptisé le 18 juillet suivant. Il était parent de sa femme par les Cervon, et descendait comme elle d'André de Vauclin et de Gillette de Sévigné. (V. *Appendice,* nº 23.)

3. La date de ce décès nous a été fournie, comme celle du mariage, par les pièces de la succession de Marguerite-Iris de Poix. (Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Rosnyvinen.) La marquise de Montesson avait testé par acte du 17 juin 1734.

fille de cinquante-et-un ans plus jeune que lui, Jeanne-Charlotte Béraud de la Haye de Riou; il décéda à Paris à l'âge de quatre-vingt-deux ans [1].

Marguerite-Iris de Poix n'eut pas d'enfants de son second mariage; elle avait eu, de René-François Visdelou, deux filles [2] : 1° *Marie-Anne-Hyacinthe*, née le 4 juin 1712 (baptisée en Toussaints de Rennes le 4 août suivant), mariée par contrat du 17 juin 1727 à Louis Engelbert, comte de la Marck, marquis de Vardes, colonel d'un régiment d'infanterie allemand au service de la France, et décédée le 17 octobre 1731 [3], — 2° *Louise-Émilie*, née le 6 août 1713 (baptisée en Toussaints de Rennes le 24 janvier 1714), mariée par contrat du 13 novembre 1732 à son cousin Guillaume-Gabriel-Marie-Joseph-Joachim de Rosnyvinen, marquis de Piré, et décédée le 27 février 1767 [4].

Marie-Thérèse de Poix, fille cadette de Gilles de Poix, née le 5 septembre 1686 (baptisée en Toussaints de Rennes le lendemain), vint demeurer avec son père sur la paroisse Saint-Étienne de la même ville, et s'y maria deux fois. Le 24 août 1712 (contrat du 18 du même mois), elle épousa en premières noces Anne-Louis Hubert de Lasse [5], conseiller au

1. Le 31 juillet 1769. — Sa veuve, bien connue, se remaria au duc d'Orléans le 23 avril 1773 et mourut le 6 février 1806, à soixante-sept ans.

2. Outre les deux filles qui survécurent à leur père, elle avait eu un fils, *Pierre-François-Antonin*, né le 1er octobre 1708, décédé le 5 mars 1709, et une fille, *Marguerite-Françoise-Eugénie*, sœur jumelle de Marie-Anne-Hyacinthe, décédée le 24 avril 1713.

3. Mme de la Marck a laissé postérité. (V. *Appendice*, n° 25.)

4. Mme de Rosnyvinen de Piré a laissé postérité. (V. *Appendice*, n° 24.) — Elle était parente de son mari par les d'Espinoze. (V. *Appendice*, n° 19.)

5. *Anne-Louis Hubert de Lasse*, admis au Parlement le 19 juillet 1709, fils de Louis Hubert, seigneur de Lasse, d'une ancienne famille de Saumur, conseiller au même Parlement, et de Jeanne-Françoise de Sauvaget, baptisé en Saint-Germain de Rennes le 28 juillet 1688, était né en Sainte-Croix de Vannes le 3 avril 1687. Le nom fut représenté après lui par Agathon Hubert de Lasse, son frère, qui occupa aussi un siège de conseiller.

Parlement de Bretagne, qui décéda le 18 octobre 1715. Remariée le 7 juin 1718 à Hilarion du Rochier, seigneur du Lestier[1], elle mourut en couches, le 19 mars 1719, d'un fils, qui était né deux jours auparavant et n'avait vécu que quelques heures; son inhumation eut lieu le lendemain 20 mars, à Saint-Étienne.

N'ayant pas eu d'enfants de son premier mariage, Marie-Thérèse de Poix ne laissa pour héritiers que sa sœur, Marguerite-Iris. Celle-ci réunit bientôt sur sa tête tous les biens de la famille de Poix, car elle hérita, six semaines après, de Marguerite de Poix, comtesse de Lévaré, sa tante, et, quelques années plus tard, de Marie-Rose de Lys, marquise de Villegaignon, fille unique de Jeanne de Poix, son autre tante. Cette fortune se divisa, en 1756, après sa mort, entre *Louise-Marguerite de la Marck*, sa petite-fille, mariée à Charles-Marie-Raymond de Ligne, duc d'Aremberg, qui en prit les deux tiers, suivant les règles du partage noble, et *Louise-Émilie Visdelou*, marquise de Piré, sa fille, à qui échurent, avec la terre de Fouesnel, le Plessis-Raffray, Neuville, la Vallette, etc. Pierre-Marie de Rosnyvinen, comte de Piré, fils aîné de celle-ci, fut le dernier seigneur de Fouesnel[2].

Nous devrions nous arrêter là; mais nous ne pouvons nous empêcher, au terme de cette courte étude, de fixer notre pensée sur l'un des problèmes qui resteront toujours ici-bas sans solution satisfaisante. Pourquoi tant de noms ont-ils disparu, les plus illustres comme les plus obscurs? Pourquoi des familles nombreuses, issues d'une race forte et saine,

1. *Hilarion du Rochier,* sur lequel nous n'avons pas de données précises d'état civil, était fils aîné de René du Rochier, seigneur du Lestier, et de Marie Bedeau.

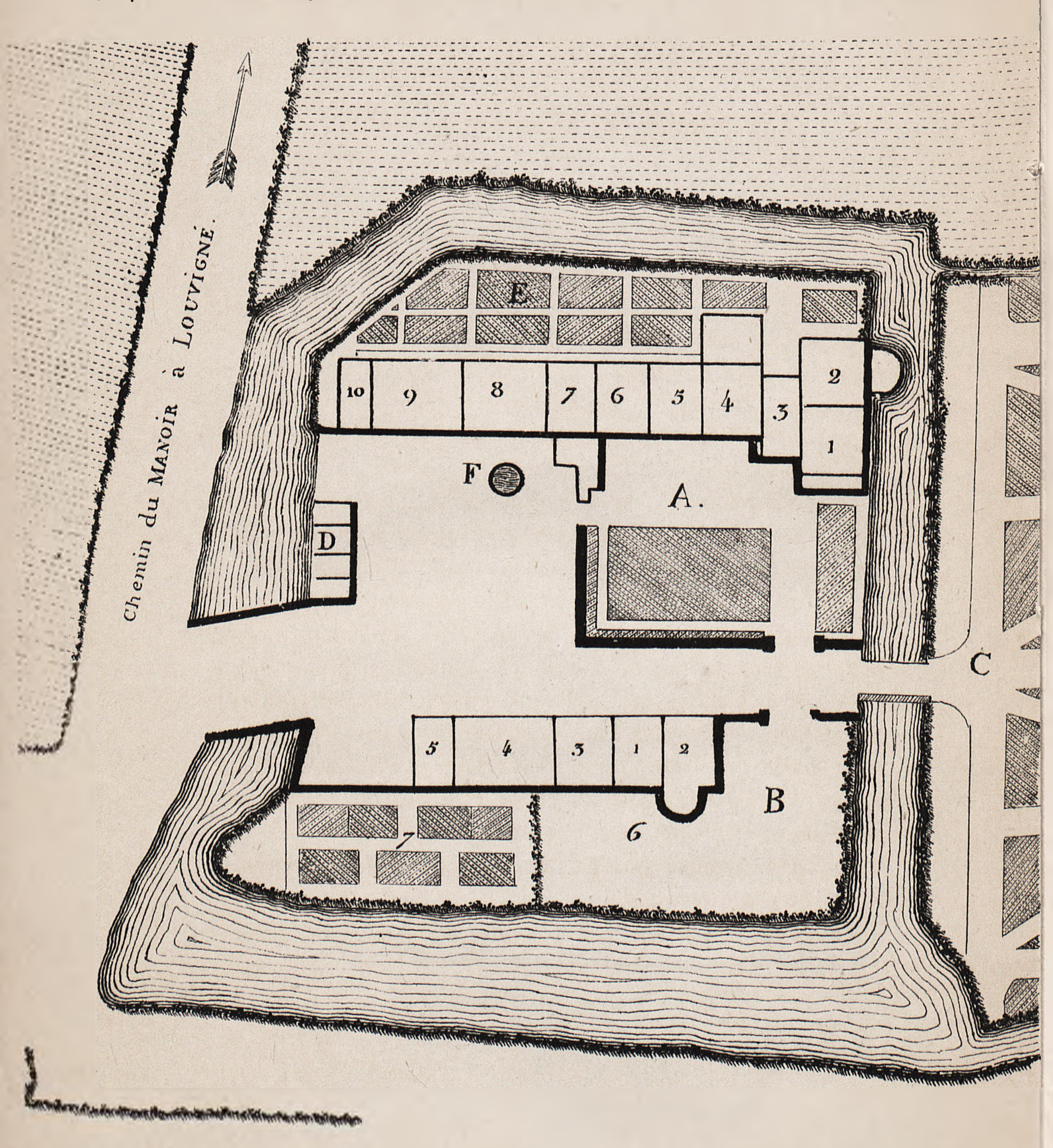
2. V. *Appendice*, n° 24. — Les Rosnyvinen portent *d'or à la hure de sanglier de sable, arrachée de gueules et défendue d'argent.* (P. de Courcy, *Armorial et Nobiliaire.*)

sont-elles tout à coup frappées de stérilité ou fauchées par la mort? Serait-ce le châtiment de crimes publics ou de fautes secrètes? C'est peut-être tout simplement l'exécution impitoyable de cette loi qui veut que successivement tout se renouvelle et se transforme, que les vieux chênes meurent et que les vieilles races s'éteignent. L'homme n'y peut rien; Dieu choisit.

Plan du Manoir de Fouesnel

EN 1785

(D'après le *Sommier des seigneuries de Fouesnel et du Plessix-Raffray,* conservé aux Archives d'Ille-et-Vilaine.)



A Manoir.

1 *Grande salle.*
2 *Office.*
3 *Vestibule.*
4 *Serre ou Cellier.*
5 *Chambre.*
6 *Cuisine de basse-cour.*
7 *Cellier.*
8 *Étable.*
9 *Grange.*
10 *Écurie.*

Appartements sur le tout, excepté sur les nos 9 et 10, et greniers régnant sur la totalité.

B Closerie de Fouesnel.

1 *Maison de demeure.*
2 *La Boulangerie à l'ouest.*
3 *La Tisserie à l'est.*
4-5 *Grange, étable, écurie.*
6 *Aire.*
7 *Jardin.*

C Jardin entouré de douves.

D Refuges a porcs.

E Jardin en terrasse.

F Puits.

Autographie A. Le Roy fils, Rennes

CHAPITRE II

FOUESNEL ET SES PREMIERS SEIGNEURS

I

LA SEIGNEURIE.

La terre et seigneurie de Fouesnel était située dans la paroisse de Louvigné-de-Bais et s'étendait sur celles de Bais, Cornillé et Domagné; elle relevait en grande partie de la baronnie de Vitré, soit directement, soit sous la vicomté de Bais et la châtellenie de Saudecourt.

Un aveu rendu au baron de Vitré le 22 novembre 1430, par Lancelot Le Vayer, est le plus ancien document qui nous renseigne sur l'étendue de la seigneurie de Fouesnel[1]. Nous voyons qu'à cette époque du xve siècle elle comprenait, outre le manoir et divers domaines, les métairies de l'Étang et de la Gilberdière, le bois de Cornillé, le grand fief de Cornillé, sans parler d'autres fiefs relevant d'autres seigneuries. Des acquisitions successives l'ont notablement augmentée; grâce au *Sommier des seigneuries de Fouesnel et du Plessix-Raffray*, et aux autres documents du fonds Fouesnel, il nous sera possible de faire une description complète de cette terre et d'en établir la consistance au fur et à mesure des accroissements qu'elle a reçus.

Le Manoir. — Il est probable qu'à la fin du xviiie siècle l'habitation des anciens seigneurs de Fouesnel avait disparu

1. Nous donnons une copie de cet aveu. V. *Appendice,* n° 4.

et qu'elle était remplacée depuis longtemps par des constructions en rapport avec des goûts plus modernes et des habitudes plus pacifiques. Si l'on se reporte au XIVe siècle, on peut se représenter, par l'imagination, un donjon seigneurial entouré d'eau, avec pont-levis, tourelles, créneaux, barbacane et machicoulis; en 1785, les fossés existaient encore, mais ils n'enserraient plus qu'une demeure à l'apparence paisible, n'éveillant désormais que des souvenirs étrangers aux luttes intestines et aux guerres féodales.

Qualifié de château par l'intendant du comte de Piré, ce manoir aspecté au Nord, dans son dernier état, consistait en une longère de bâtiments en maçonnerie, couverts d'ardoise, d'environ deux cents pieds de long sur vingt-six de large, sans compter au bout Ouest une chapelle et un édifice formant demi-croix; ils comprenaient (v. le plan) : 1° une grande salle; 2° un office; 3° un vestibule; 4° une serre ou cellier; 5° une chambre; 6° une cuisine de basse-cour; 7° un cellier; 8° une étable; 9° une grange; 10° une écurie; le tout (sauf les n°s 9 et 10) surmonté d'appartements au premier étage, avec greniers régnant dans la totalité[1].

Il y avait deux cours au-devant, dont l'une à l'Ouest, ceinte de murs; dans celle de l'Est étaient le puits et les refuges à porcs; derrière le château, au Sud, un jardin en terrasse, et au Nord, en face, une closerie avec ses maisons, son aire et son petit jardin.

Le tout, entouré de douves et contenant 2 journaux 8 cordes, communiquait à l'Ouest, par une passerelle, avec un grand jardin, aussi entouré de douves, dont la superficie était de 2 journaux 8 cordes. On accédait au château par un pont donnant entrée dans la grande cour à l'Est.

1. Le plan autographié ci-joint a été copié sur un plan colorié que renferme le *Sommier de Fouesnel*.

La Gilberdière, métairie noble, sise pour la plus grande partie en Louvigné, relevant de Vitré, sauf quelques parcelles qui mouvaient de la seigneurie des Rochers, sous le fief de la Chesnais, contenait 63 journaux 13 cordes et produisait 200 liv. Elle dépendait de tout temps de Fouesnel, sauf le pré des Droglières, acquis par René de Poix le 2 avril 1630.

L'Étang[1], métairie noble, d'un revenu égal à celui de la précédente et relevant comme elle de Vitré et des Rochers, contenait 68 journaux 78 cordes; elle était sise en Louvigné, sauf la pièce des Clartés, seule située en Cornillé. Cette métairie devait sans doute son nom à un grand étang qui n'existe plus.

Il y avait enfin le moulin du *Pont-Dauphin*, roturier, sis en Louvigné, contenant 22 journaux 29 cordes, et le bois de Cornillé, d'une contenance de 30 journaux.

Le grand fief de *Cornillé*, haute justice, comprenant les villages de Chatenay, l'Espine, la Baudonnière, la Haye, etc., relevait de Vitré et produisait en 1785 10 liv. 5 s. 8 d. et 100 corvées.

Un hommage de Michel de Poix au baron de Vitré, daté du 21 février 1553[2], constate des augmentations notables; la *Déclaration de la baronnie de Vitré* de 1681[3] mentionne d'autres acquisitions. Nous allons les passer en revue les unes et les autres.

La Fellerie, métairie noble, mouvant sous la baronnie de Vitré directement, et pour une pièce de terre par la châtellenie de Saudecourt, d'un revenu de 200 liv., contenait 61 journaux 25 cordes; elle fut réunie à Fouesnel par Jean Le

1. Les domaines dont nous n'indiquons pas l'origine dépendaient de tout temps de Fouesnel.
2. Voir *Appendice*, nº 7.
3. Voir *Appendice*, nº 14.

Vayer, qui l'acquit en 1469; ses successeurs y ajoutèrent quelques pièces de terre en 1510, en 1571 et en 1592.

La Guerrivière, fief avec haute justice, relevant de Vitré, était sis en Louvigné; il fut acquis par Michel de Poix le 28 septembre 1529 [1].

La Fonchais, fief avec haute justice, sis en Domagné, relevait du roi. Christophe de Poix l'avait reçu de Briand de Cornillé, par acte du 18 septembre 1568, en échange de deux pièces de terre dites *les Sénéchalleries*.

La Gretais, métairie noble sise en Louvigné, d'un revenu de 200 liv., outre des faisances, relevait de la baronnie de Vitré et contenait 76 journaux 43 cordes; elle fut vendue à René de Poix par Jean Lambert, sieur de la Touche, suivant contrat du 24 novembre 1633.

La Garenne, métairie en grande partie noble, sise en Louvigné, d'un revenu de 200 liv., contenait 58 journaux 49 cordes, et relevait de Vitré sous la châtellenie de Saudecourt et sous celle de Châteaugiron. L'auteur du *Sommier de Fouesnel* n'a pu fournir la date de l'acquisition; elle avait appartenu à René Busnel, sieur de la Tousche, puis à Thomas Greslard, qui la possédait en 1668.

La closerie du *Tertre*, roturière, en Louvigné, relevait de la baronnie de Vitré sous la vicomté de Bais et la châtellenie de Saudecourt, et contenait 13 journaux 58 cordes; elle était d'un revenu de 200 liv. Elle fut acquise de Jacques Drouyer par J.-B. de Poix, suivant acte du 8 novembre 1681.

Fiefs divers. — Les fiefs dont nous donnons ci-après la liste, d'après le *Sommier de Fouesnel*, dépendaient de cette seigneurie au XVIIIe siècle. Nous ignorons à quelles dates ils

1. Nous reproduisons l'indication précise fournie par le *Sommier de Fouesnel;* mais il y a lieu de remarquer que l'aveu de Lancelot Le Vayer, du 20 février 1430, mentionne un fief de la Guerrivière; il est possible qu'il ait été postérieurement aliéné et racheté en 1529 par Michel de Poix.

y ont été réunis; il est probable que ces acquisitions remontent à une époque reculée, car la plupart de ces fiefs, ceux qui relevaient du roi, sont compris dans une *Déclaration* faite par Michel de Poix le 14 mars 1539.

Brialaine, en Moulins (H. J.)[1], mouvant de Vitré, sous la vicomté de Bais. — *Les Coironnières*, en Louvigné (M. J.), mouvant de Vitré, produisant 6 s. 1 d. — *Les baillées de Crannes*, en Domagné, mouvant du roi. — *Coudray* ou *Courtil-Piquet*, en Bais, avec masure, mouvant de Vitré sous la vicomté de Bais. — *La Cueillette-Guillou*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *La Cueillette à l'aîné des Guillou*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *Le Désert*, en Piré, mouvant du roi. — *Le Fresne*, en Domagné, avec masure (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *Les Grandes Rentes*, en Domagné, Châteaubourg et Saint-Didier (H. M. B. J.), mouvant du roi à rachat, produisant 67 liv. 7 s. 5 d. — *La Grangère*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi à rachat. — *Hors les Hayes*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *Laubourgère*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *La Noë*, en Cornillé (M. J.), mouvant de Vitré. — *La Pansayère*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *La Pictière*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *Le Pin*, en Louvigné (H. J.), mouvant de Vitré sous la châtellenie de Saudecourt. — *La Rubillonnière*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *Les Sourcens*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi. — *Vauzé*, en Louvigné (H. J.), mouvant de Châteaugiron. — *Le Vauzerin*, en Moulins (H. J.), mouvant de Vitré sous la vicomté de Bais, à foi, hommage sans rachat. — *Villegat*, en Domagné (H. M. B. J.), mouvant du roi à rachat.

1. Pour éviter des répétitions, nous avons remplacé les mots *haute, moyenne, basse justice*, par les lettres H. M. B. J.

Droits de fondateur et chapellenie. — Outre la chapelle du manoir, les seigneurs de Fouesnel possédaient, dans l'église de Louvigné, la chapelle du Rosaire; leurs droits étaient justifiés par des actes des 24 janvier 1583, mars 1653 et 30 septembre 1770. Ils avaient la nomination d'un chapelain qui devait le service d'une messe tous les mercredis à l'autel du Rosaire, et tous les dimanches et fêtes à la chapelle de Fouesnel. Cette chapellenie était dotée d'une maison à Louvigné et de plusieurs pièces de terre d'un revenu qui, de 114 liv., s'était élevé à la fin du XVIII[e] siècle à 303 liv.

Pour compléter les indications que nous avons fournies, d'après le *Sommier de Fouesnel*, sur les revenus produits par les domaines de cette seigneurie, nous ajouterons qu'au XVIII[e] siècle les greffes de Fouesnel et du Plessix-Raffray, affermés d'abord 50 liv., furent portés à 60, et que de 1776 à 1784 les *lods et ventes* avaient donné 1,133 liv. 12 s. 11 d.[1]

Il résulte des pièces de la succession de Marguerite-Iris de Poix (M[me] de Montesson) qu'après sa mort en 1756, la terre de Fouesnel avec les métairies a été estimée 127,000 liv.[2]

FOUESNEL DEPUIS 1789[3]. — Pierre-Marie de Rosnyvinen, comte de Piré, dernier seigneur de Fouesnel, fut atteint par les lois révolutionnaires qui frappaient les émigrés; ses biens furent confisqués et vendus nationalement.

Les administrateurs d'Ille-et-Vilaine adjugèrent, le 5 thermidor an IV, la métairie du *Bois-Dy* au prix de 19,800 fr.; le 7 du même mois, *la Fellerie*, au prix de 22,000 fr.; le

1. Toutes les évaluations de revenus que nous avons données dans ce travail se rapportent à la dernière période, c'est-à-dire au XVIII[e] siècle.

2. A la même époque, la Tourneraye et la Massaye ont été évaluées ensemble à 96,000 liv., le Bertry et le Carrefour à 75,000 liv.

3. Nous devons la plus grande partie de ces renseignements à M. l'abbé Pâris-Jallobert, qui a bien voulu consulter les divers titres d'acquisition. Nous avons en outre dépouillé nous-même les procès-verbaux des ventes nationales conservés aux archives d'Ille-et-Vilaine.

même jour, la métairie de *l'Étang*, à 22,440 fr.; le 10 du même mois, *la Gilberdière*, à 16,500 fr., et enfin le 28 thermidor an IV, la métairie de *Fouesnel*, au prix de 42,526 fr. Cette adjudication, prononcée au profit du sieur Antoine Piard, comprenait l'ancien manoir, la closerie de Fouesnel, la métairie de *la Garenne*, une autre métairie et le moulin Dauphin.

En Domagné, la métairie de *Brachet* fut adjugée, le 7 thermidor an IV, à 17,072 fr.; celle de *Neuville*, le 8 du même mois, à 30,800 fr., et celle de *la Vallette*, le 29 suivant, à 24,750 fr.; cette dernière fut vendue une seconde fois, le 17 messidor an VII, au prix de 9,975 fr.

En ce qui touche le lot du sieur Piard, celui-ci le revendit, le 15 fructidor an X, au sieur René Hunaut, notaire à Bais. Par acte du 23 avril 1822, Mme Olive-Agathe de Berthois, veuve du général Gobert, acquit du sieur Hunaut la métairie de Fouesnel, avec le concours et l'assentiment de M. Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyvinen, marquis de Piré, lieutenant-général, fils de l'ancien propriétaire dépossédé.

Le baron Napoléon-Jacques Gobert, héritier de sa mère, mourut au Caire le 13 octobre 1833; par son testament de la même année, il légua la terre de Fouesnel au fermier qui l'exploitait, Julien Dauvier [1]. En dernier lieu, l'heureux légataire et Françoise Hervagault, sa femme, la revendirent au docteur Hirou, de Vitré, propriétaire actuel, par acte du 25 novembre 1863.

1. Le baron Gobert, outre le legs considérable dont bénéficièrent l'Académie Française et celle des Inscriptions et Belles-Lettres, légua douze propriétés de Bretagne aux fermiers qui les occupaient au moment de son décès. (*Journal historique de Vitré*, p. 333.)

II

LES PREMIERS SEIGNEURS.

Aussi haut que nous avons pu remonter, nous avons trouvé cette seigneurie en la possession d'une des branches de la grande famille *Le Vayer* (qu'on a aussi écrit *Le Veyer*, *Le Veier* ou *Le Voyer)*, qui était déjà fixée à Fouesnel dans les premières années du XIIIe siècle[1]. Nous allons essayer de dresser une liste aussi exacte que possible de ces seigneurs, en nous aidant des documents que M. A. de la Borderie a bien voulu nous communiquer, et de ceux que nous a fournis le fonds Fouesnel aux Archives d'Ille-et-Vilaine, sans oublier d'autres secours qui nous sont venus de diverses parts.

I

Georges Le Vayer, seigneur de Fouesnel, marié à *Aliénor N...*, fait une fondation à l'Hôtel-Dieu de Vitré, en mai 1247[2].

II

N. Le Vayer, seigneur de Fouesnel, marié à *Alix de Chevillé* ou *de Chenillé*, qui vivait encore en 1318, dont il eut *Georget*, *Ruallan* et *Lancelot*[3] (A. B.).

1. La famille Le Vayer à laquelle appartenaient les seigneurs de Fouesnel portait pour armes : *Lozangé d'or et de gueules.* (P. de Courcy, *Armorial et Nobiliaire de Bretagne.)*

2. V. cette pièce, *Appendice*, n° 1.

3. Nous indiquons par les lettres A. B. les renseignements extraits des documents que M. A. de la Borderie nous a communiqués, et par les lettres A. I. V. ceux que nous avons puisés dans les Archives d'Ille-et-Vilaine.

III

Georget Le Vayer, seigneur de Fouesnel, marié à *N*... et décédé peu avant février 1312 [vieux style] (A. B.).

IV

Bonabes Le Vayer, seigneur de Fouesnel, fils et héritier du précédent, se distingua dans les guerres de cette époque, et ayant été fait prisonnier, paya une rançon de 160 florins qui lui fut avancée par Guy, baron de Vitré, comte de Laval et de Châteaubriand (A. I. V.)[1]. Il vécut fort avant dans le XIVe siècle, presque au seuil du XVe (aveu de 1395).

De *Perrote Bonenfant*, sa femme, il eut entre autres enfants : 1° *Jean* (v. V), — 2° *Lancelot* (v. V bis), — 3° *Bonabes* (acte de 1399), — 4° *Jeanne*, mariée en 1400 à Jacques Le Vayer, seigneur de Montbouan (A. B.).

V

Jean Le Vayer (1er), seigneur de Fouesnel, paraît être mort vers 1400 ou 1401. Fait prisonnier par les gens de Jean de la Roche, il avait dû payer une rançon de 1,400 écus d'or qui lui avaient été avancés par Jean du Quellenec, vicomte du Fou, amiral de Bretagne[2] (A. B.).

1. V. *Appendice*, n° 2, la quittance de cette avance du 2 novembre 1368.

2. V. *Appendice*, n° 3, la quittance de cette avance constatant, à la date du 1er juin 1402, que Jean Le Vayer l'avait précédemment remboursée.

V bis

Lancelot Le Vayer, seigneur de Fouesnel, qualifié ainsi dès 1401 [1], frère puîné du précédent, comparut à la Réformation de 1427. De *Marie du Tail*, sa femme, morte avant 1428 [2], il eut plusieurs enfants : 1° *Olivier*, décédé avant 1428, laissant veuve Jeanne de Pouez [3], — 2° *Jean* (v. VI), — 3° *Béatrix*, partagée et mariée par contrat du 6 juin 1428 à Bertrand de Pouez [4].

VI

Jean Le Vayer (2e), seigneur de Fouesnel [5], fils et héritier principal et noble du précédent, chambellan du duc Pierre II, fut marié deux fois. Il est mentionné, dès 1431, comme époux de *Jeanne de la Bouëxière*, fille de Jean de la Bouëxière et d'Isabeau de la Lande (A. B.). Il eut d'elle : 1° *Jean* (v. VII), — 2° *Pierre*, seigneur de la Rivière Mainfray, qui mourut à Louvigné, sans enfants, le 23 avril 1513 [6].

Devenu veuf, il épousa, par contrat du 31 décembre 1446, Renée de Feschal (veuve de René du Bouschet) [7], dont on

1. Aveu du 1er mai 1401 à *Lancelot le Veier, seigneur de Foesnel* (A. I. V.).

2. Elle est qualifiée de *feue Marie du Tail* dans le contrat de mariage de sa fille Béatrix (A. I. V.).

3. Ce renseignement résulte des énonciations du même acte (A. I. V.).

4. Un transumpt du 21 juin 1577, conservé aux Archives d'Ille-et-Vilaine, nous a permis de prendre connaissance des clauses de cet acte, aux termes duquel Béatrix Le Vayer reçut, pour tous ses droits, 30 liv. de rente pour lesquelles on lui donna assiette, et en outre la seigneurie de la Val d'Amanlis, à titre temporaire.

5. Est-ce celui qui est mentionné dans la suite du comte de Richemont, le 6 octobre 1424? (Dom Morice, *Preuves*, II, 1147. — Dom Lobineau, I, 499.)

6. « Noble escuyer Pierre le Veyer deceda le vignt et troyziesme jour dud. moys dapuril lan que dessus et fist testament. » *(Registres paroissiaux de Louvigné*, 1513.)

7. Des seigneurs de la Haye de Torcé.

ignore s'il y eut postérité[1]. Tous deux vivaient encore en 1454[2]. Jean Le Vayer paraît être décédé vers 1465 (A. B.).

VII

Jean Le Vayer (3e), seigneur de Fouesnel et autres lieux, dernier de sa branche, fils et héritier principal et noble du précédent, épousa (contrat passé au château de Saint-Aubin-du-Cormier le 27 décembre 1452), après fiançailles du 21 janvier 1453, *Guyonne de Parthenay*, fille aînée de Michel de Parthenay, seigneur dudit lieu et du Boisbriant, conseiller et chambellan des ducs de Bretagne (de Jean VI à la duchesse Anne), et de Perrine de la Bouëxière, dame de Parigné, la Rigaudière, la Bezillère, etc.[3] De ce mariage il eut une fille unique, *Jeanne*, mariée à André de Poix, et mourut, intestat, au manoir de Fouesnel, le 12 mars 1496[4].

1. Un transumpt de ce contrat, daté du 21 juin 1577, est conservé à la bibliothèque communale de Vitré (A. B.).

2. Cette indication résulte d'un acte de protection délivré, le 21 décembre 1454, par le duc Pierre II à son *bien aymé et féal chevalier et chambelain* Jean Le Vayer et à Renée Feschal, sa femme; un transumpt de cet acte est conservé à la même bibliothèque (A. B.).

3. Le P. Du Paz, *Histoire généalogique*, p. 479 et suiv.

4. Voir *suprà* la généalogie de la maison de Poix, degré III, p. 11 et suiv.

APPENDICE

N° 1.

DONATION PAR GEORGES LE VAYER A L'HÔTEL-DIEU DE VITRÉ [1].

1247

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis ego Georgius Villicus, miles, salutem in Domino. Noverint universi quod ego pro salute anime mee et animarum patris mei et matris mee, de voluntate et consensu uxoris mee Aliennor, dedi in puram et perpetuam elemosinam Deo et pauperibus Domus Dei de Vitreio unum provendarium frumenti in dominio meo de Foisnel, percipiendum ad Augustum singulis annis. Ita tamen quod anniversarium patris mei et matris mee in eadem domo fiat, singulis annis, dominica in ramis palmarum et meum anniversarium post meum decessum. Et ut hoc existat ratum et stabile ego presentibus litteris sigillum meum appositum in hujus rei testimonium et munimen. Actum mense maï anno ab incarnatione Domini M CC XL septimo.

1. Ce document nous a été communiqué par M. l'abbé Pâris-Jallobert, qui l'a copié sur un transumpt de 1323, déposé aux archives de l'hôpital Saint-Nicolas de Vitré.

N° 2.

QUITTANCE A BONABES LE VAYER[1].

1368

Nous, Guy, comte de Laval et de Chasteaubriant cognoessons auoir eu et receu de Bonnabes Le Vayer, seigneur de fouesnel la somme de ouict vigntz flourins et de quattre vignt Reaulx dor que ledict bonnabes nous debuoit assauoir est ouict vigntz flourins de nous a luy prestez pour la deliurance de son corps sur le temps a nous appartenant pour la Ranczon dud. bonnabes jadis prinsonnier, Guillaume Hay nostre souldayer pour le temps à Vittré et quattre vigntz Réaulx que celuy bonnabes nous debuoit a cause de pur prest de nous a luy faict, desquelles sommes de ouict vigntz flourins et de quattre vigntz Réaulx nous tenons pour bien et leaument payez et en quictons ledit bonnabes, ses hoirs et ayantz cause de luy sans jamais pour nous ne aultres ayans cause de nous rien audict bonnabes, ses hoirs pour le temps à venir leur en demander. Donné à Vittré soubz nostre scel le deuxiesme jour de novembre lan mil troys centz soixante et ouict et scellé de notre scel.

1. Copié sur un transumpt du 21 juin 1577, délivré à Michelle Le Sénéchal, douairière de Fouesnel. (Archives d'Ille-et-Vilaine, fonds Fouesnel.)

N° 3.

QUITTANCE A JEAN LE VAYER[1].

1402

Par nostre court de Rennes s'est aujourd'huy davant nous comparu en personne noble escuyer Henry Hingant, lequel fut et est confessant auoir parauant ceste heure eu et repceu de nobles homs messire Jean Le Vayer, chevalier, seigneur de Fouesnel le numbre de quatorze centz escuz de poys de francq quieulx led. messire Jean le Vayer debuoit a noble et puissant Jean du Quelenec, vicomte du Fou et admiral de Bretaigne, a cause de la ranczon à quoy s'est submis autres fois led. messire Jean le Vayer par prinse de sa personne faicte aux marrès de Tancrec par les gens [de] Jean de la Roche[2] [et Pochon de Ripuiere][3], duquel numbre de 1400 escuz d'or dud. pris led. Henry Hingant se tient content et bien poyé et quicta et quicte led. messire Jean Le Vayer, ses pleges et cautions, et generallement de tout ce que luy pouuoit et peust querre ny demander par cause de lad. ranczon, tant au nom dud. de Quelenec que aultrement... Donné le premier jour de juign lan mil quatre centz et deux (ainsi signé) DUTERTE *passe.* HENRY HINGANT. GEORGES DE LA HAYE *passe.*

(et au-desoubz est escript :) Led. jour et an fut led. Henry Hingant present par nostre court lequel congneut auoir eu et repceu de messire Georges Le Vayer, chevalier, Bertrand de Pouet et Mathurin d'Acigné le numbre de cinquante escuz d'or soleil dud. pris quelx cinquante escuz d'or les dessurditz lui debuoient à cause

1. Nous donnons ici la copie textuelle d'un transumpt du 21 juin 1577 qui reproduit l'acte de 1402; il nous a été communiqué par M. de la Borderie. Cette pièce et la précédente ont la même origine.

2. Nous n'avons pu préciser ni la date ni les circonstances du fait de guerre auquel l'acte de 1402 fait allusion.

3. Les mots *et Pochon de Ripuiere* sont biffés dans le transumpt.

dud. messire Jean le Vayer. Et d'icelluy numbre led. Henry Hingant quicta et quicte les dessurditz en principal et interestz... (ainsi signé Henry Hingant. Du Tertre. De la Haye et scellé en cire verde sur simple queue.)

N° 4.

AVEU DE FOUESNEL [1].

1430

Sachent tous que par nostre court de Rennes en droict devant nous s'est comparu en personne n. Escuyer Lancelot le Vayier, seigneur de Fouesnel lequel conneut et confessa, connoit et confesse estre home et subject de très-redouptée et puissante dame la comtesse de Laval, dame de Vitré et d'elle tenir ligement et à foy de sa terre et baronnie de Vitré les choses qui ensuivent : scauoir est le lieu, manoir, domaine et mettairie de Fouesnel contenant quattre vignt et dix neuff journels ou enuiron, le lieu, domaine et mettairie de l'Estang, contenant soixante dix journels de terre ou enuiron et le lieu, domaine et mettairie de la Gilberdière, contenant vingt six journels de terre ou enuiron, ceux domaines et mettairies joignantes ensemble sur celles choses entre les mettes [2] qui ensuiueut, scavoir est : Entre le chemin de Chancé et le chemin par lequel lon uat du uillage de la Fellerie au Pont-Bonnier et dicelluy Pont-Bonnier à la Croix-Pasquer, et dicelle Croix-Pasquer et dicelluy uillage audit chemin [de] Chancé et comme lesd.

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel. — Ce n'est pas l'original de cet aveu qui est conservé aux Archives, mais la copie sans date collationnée et certifiée d'un transumpt pris, le 23 décembre 1697, sur l'original déposé alors aux archives du château de Vitré.

2. *Mettes,* limites, abornements.

choses se poursuiuent o leurs apartenances tant maizons, herbrégementz, domaines, prés, pastures, bois, hayes, estangs, garennes que aultres apartenances quelconques et generallement ce que celluy Lancelot a et luy apartient dheritages ès mettes dessusdictes, sauf le herbrégement qui fut près Michel et une pièce nomée Beauchesne habittant aud. herbrégement quelles sont joignantes aud. chemin par lequel lon ua de la Fellerie au Pont-Bonnier quelles choses exceptées contenant trois journels de terre enuiron et sauf et exceptée une pièce de terre nomée La Lande size près la Gilberdière contenant un journel de terre ou enuiron, joignant d'un costé à la terre Jullien Mahé, quelles choses exceptées celluy Lancelot dit ne pas tenir prochement de lad. dame; item conneut tenir semblablement de ladicte dame aultres héritages hors lesd. mettes qui sont du grand et domaine de l'Estangs dessusdict scauoir est : trois piesces de terre joignantes ensembles nomées les pièces des Scardières contenant en prés et aultres terres quatorze journels de terre ou enuiron joignant d'une part aud. chemin [de] Chancé et d'aultre part à la champagne de la Tournerie et a la terre aux hoirs Pierre le Cherpentier et sont seiz les choses susdictes en la paroisse de Loupuigné; item conneut semblablement de lad. dame les homs, subiects, fiés, rentes, debuoirs seigneuriaux, obéissances que celluy Lancelot a et luy apartient et sont deues ès fiés et villages et mazures de la Guerriuière et de la Scardière et de la Prioulays et ès apartenances sudictes celles chouses en ladicte paroisse de Loupuigné; item conneut semblablement tenir de ladicte dame les bois de Cornillé audict Lancelot apartenant contenantz trente journels de bois ou enuiron, joignant d'une part aux bois et terres du domaine de la Clarté et d'aultre part aux bois des Rochers et au bois de la Herpinière et de la Grettais, seiz ceux bois en la paroisse de Cornillé, et come ils se poursuiuent et toutes chacunes leurs apartenances; item les homs, subiects, fiés, rentes, debuoirs, jurisdiction et obéissances que celluy Lancelot a et luy apartient et sont deus ès fiés et uillages et mazures de Chatenay, Lespinne et la Baudouinière et la Haye de Cornillé et ès apartenances susrestants en lad. paroisse de Cornillé et géné-

rallement ce que il se et luy appartient d'héritage et choses héritelles en lad. paroisse de Cornillé, et connent led. Lancelot que sur et des rentes luy deues et apartenantes desdicts homs de ladicte paroisse de Cornillé, ledict Lancelot en doibt par chacun an à ladicte dame de rentes nomées Tailles, à terme d'Angeuine, vingt quattre sols de rentes, et au terme de la foire de Mars, de rentes nomées Mangiers, quattre sols unze deniers de rente, quelles rentes sont et doibuent estre poyées par chacun an par les mains du sergent ou du recepueur dud. Lancelot desdictz lieux au recepueur de Vitré et connent led. Lancelot que ladicte dame par elle ou ses officiers peuet auoir reuangeance et execution a deffault du poyement desdictes rentes sur les rentes, jurion et obéissances lui apartenant ès fiés de ladicte paroisse de Cornillé et connent icelluy Lancelot que par cause du tout desdites choses il doibt à ladicte dame obéissance come home lige a son seigneur et promis en obéir pour elle comme pour son seigneur, quelles choses et chacunnes dessusdictes ledict Lancelot connent estre uray, promis, grée, jure et s'oblige de les tenir, fournir et accomplir sans jamais aller a lencontre et le fust de son assentement par son sermant condemné et condemnons. Donné de ce tesmoings, sauf nos droicts, le sceau des contractz de nostredicte court avec le signe manuel dudict Lancelot et le signe manuel de Pierre Sarsel à la requeste dudict Lancelot cy mis : faict le uingtiesme jour du moys de feburier lan mil quattre centz trente. (ainsy signé) Pierre Sarsel, Gondet et Guillaume de la Besnardaye *passe* et Bernardays, *passe*.

N° 5.

PROMESSE DE RÉPARATION PUBLIQUE [1].

1501

Pour sospir et estaindre certain procès qui pendant estoit par la court de Rennes entre escuier André de poys, seigneur de Lyé et de Fouesnel de sa part et Jamet Bodin de Louvygné de Bais dautre partie, au débat de certains exceix selon leurs procès, a esté entreulx dit et déclaré que ledit Bodin se désisteroit et sest desisté deffait de tous et chun les espletz et procès suisuis entreulx par la court de Rennes et au parssur des despens adjugez aud. seigneur de Lyé ni en que debatre led. Bodin iceulx payez et lesgard de la court et au regard des despens diceluy non adjugez et voullu led. Bodin en priere et lesgard de noble escuier Gilles du Hallay, seign^r du Hallay et de Restiers, ce au parssur a voullu led. Bodin requerir pardon aud. seigneur de Lyé et sa compaigne dedans deux mois a jour de dimanche saucunes injures ne exceix leur a faits ne dits, à la porte de leglise de Louvygné a lissue de la grant messe. fait es pletz generaulx à Rennes devant mons^r le seneschal le dix neuffiesme jour de feburier lan mil cinq cens ung. [Les signatures des notaires ou greffiers sont en partie effacées; on lit le nom de *Gillot*.]

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel (original sur parchemin).

N° 6.

MICHEL DE POIX A LA MONTRE DE 1541 [1].

Louuigné près Bays.

Michel de poys, sg^r de fouesnel pnt en Robe presente pour luy en estat dhomme darmes Xpofle de poys son fils accompaigné dun paige bien monté et veriffié par serment sa déclara^on contenir vérité et qu'il a enuiron cinq cenz liures de Reuenu noble

Et a faict le serment.

N° 7.

HOMMAGE DU SEIGNEUR DE FOUESNEL AU BARON DE VITRÉ [2].

1553

Michel de Poys escuyer seigneur de Fouesnel offre faire foy et hommaige à monseigneur monsieur le comte de Laval, marquis de Neslle, viconte de Rennes des chouses cy après scavoir le lieu, maisons et mestairye de Fouesnel avecques la fuye, garennes, moulins et estancz, avecques troys mestairyes, nommés la Gilleberdière, Lestant, la Fellerie, les bouays talleux, avecques les fiez et jurisdiction d'iceluy, l'un nommé le grant baillage de Fouesnel en Cornylet, le fyé de la Frotaye, la Guerryuière, le fye du Coul-

1. Extrait textuel du procès-verbal de la revue du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Rennes des 17, 18 et 19 septembre 1541. (Mss. d'Autret de Missirien. Biblioth. publique de Rennes.)

2. Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel (original sur parchemin).

deray en la paroisse de Baiz, le fié de Bryallaine, le fye du Vaulserin en la paroisse de Moullins; lesdictes maisons et mestayrie de Fouesnel en la paroisse de Louvigné de Baiz. A raison desquelles chouses ledict sieur de Fouesnel confesse debvoir la foy et obéissance seullement et est le tout desdites chouses sont soubs vostre baronnye dudit Vitré, fors et reservé le bailliage du Coulderay quel est tenu soubs vostre viconte de Bays et sauff avoieurs [1] pour les rentes que vous ay baillés par cy davant. En tesmoing de quoy en ay signé la présente soubz mon signe cy mips le vingtyesme jour de Febvrier lan mil cinq cents cinq^{te} troys.

MICHEL DE POYS.

Recu en personne le XXIIe jour de febvrier 1553.

N° 8.

DÉPUTATION DES OFFICIERS DU BAN ET DE L'ARRIÈRE-BAN DE L'ÉVÊCHÉ DE RENNES SOUS LA CONDUITE DE MICHEL DE POIX [2].

1554

Jehan, sire d'Acigné, de Fontenay, de Guer et de la Lande Henry, de Coetmen viconte de Troncdec et de Loyac [3] A touz juges Royaulx officiers de la justice et aultres qu'il apartiendra, salut.

1. *Avoieurs,* réclamations. Nous devons cette explication à l'obligeance de M. Quesnel, archiviste du département; ce mot paraît venir directement du verbe latin *avoiare,* réclamer. (V. dom Carpentier, supplément au *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange, 1766, in-f°, 1er vol.)
2. L'original sur parchemin de cette pièce nous a été communiqué par M. de la Borderie.
3. Jean d'Acigné, sire d'Acigné, de Fontenay, de la Lande, de Guer, baron de Coetmen, vicomte de Tonquedec et de Lohéac, fils d'autre Jean, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, et d'Anne de Montejean, marié à Jeanne du Plessix, dame de la Bourgonnière, mort le 7 décembre 1573. *(Du Paz,* p. 613.)

Come en uertu du pouoir A noz donné par monseigneur de Gyé[1], gouverneur et lieuten^{t} Gnal p^{r} le Roy, en absence de monsg^{r} le duc destampes, en ce pays et duché de Bretaigne nous ayons comis et deputtez les cy-apprès només, scavoir : Michel de Poys, s^{r} de Fouesnel, capitaine, Mathurin Gédouyn, s^{r} de la Dobyais, enseigne, Georges le Bel, s^{r} de la Tour, guydon, Jullian Gillet, s^{r} de Noyal, maréchal des logeix, p^{r} la conduire des gentilzhomes et nobles personnes du ban et errière-ban de ceste evesché de Rennes, de ceste ville de Rennes jusques au lieu et ville de Ꝁhays *(Carhaix)*, garnison désignée et assiise par mond. seigneur de Gyé, lieuten^{t} gnal susd. pour led. nobles du ban et estre plus prestz de faire seruice du Roy lorsque le cas s'en offrira, pour ce est-il que nous vous mandons et ordonnons bien expressément de par le Roy que vous ayez a prester et donner toute layde, support et faueur aus dessurdz. que vous pourez et que vous leur faictes venir et administrez viures pour elx et leurs chevaulx en les poyant de gré à gré suiv^{t} les ordonnances Royaulx, mandant et commandant A tous les homes et subiectz du Roy de obéir aus dessurdz. capitaine, enseigne, guydon et maréchal des logeix de lad. compaignie, chacun en son regard et se come a luy appartiendra et ès choses touchant et concernant led. estat, sur peine d'estre dictz Rebelles et desobeissantz au Roy. Donné A Rennes soubz mon sign et scellé darmes et faict signer au greffier doffice de Rennes, le mercredy nœuff^{me} jour de may mill cinq cens cinquante quattre.

JEHAN DACIGNÉ. DUPIN.

1. François de Rohan, seigneur de Gyé, chambellan ordinaire du Roi et son lieutenant-général en Bretagne, dernier de sa branche, décédé le 29 décembre 1559.

N° 9.

RÔLE DE LA COMPAGNIE DE CHRISTOPHE DE POIX[1].

1574

Ensuilt le nombre et rolle des gentilzhommes et aultres queux se sont comparuz a la monstre faicte à Vitré par deuant monsieur le sennechal dudict lieu et aultres officiers de justice commis po^{r} cest effect po^{r} soubz la charge de monsieur de fouesnel cappitaine du ban et errière ban de leueschê de Rennes tenir garnison audict Vitré suyuant les lettres de commission de mong^{r} de Bouillé, lieuten^{t} et gouuerneur po^{r} le Roy en ce pays et duché de Bretaigne en absence de monseigneur de monpansier du segond jo^{r} de mars an mil cinq centz soixante et quatorze et certene missive du dixiesme dudict mois et an laquelle monstre fut le saeziesme jo^{r} dud. mois et an.

Et premier

Le seigneur de Fouesnel, cappitaine, p^{nt} et jure[2]

le sieur de Malnoe, home darmes[3]

le sieur de Fourneaux, archer[4]

le sieur de la Montaigne, archer[5]

le sieur du Plessix-Pillet, a. (*N... de Montbourcher*)

le sieur de la Bichetière, a. (*Guy de Cornillé*)

le sieur du Bouaysrobin, a.[6]

1. L'original de ce rôle appartient à M. de la Borderie, qui a bien voulu nous le communiquer.

2. Christophe de Poix, seigneur de Fouesnel (v. degré V).

3. Pierre de Malnoë, seigneur dudit lieu et de la Ronce.

4. Claude de Broons, seigneur de Fourneaux (en Availles), marié en 1561 à Françoise Le Verrier. (*Du Paz*, p. 409.)

5. Jean de Champagné, seigneur de la Montagne (en Vissciche), dont une fille, Françoise, apporta la seigneurie de la Montagne dans la famille Hay des Nétumières.

6. Valery Valleaux, seigneur du Boisrobin.

le s^{r} du Bourg, a.
la dame de la Motte de Moustiers, a.

Harbousiers

le sieur du Bouays halbran
le sieur de Princé
le sieur de la Corbinaye
le s^{r} des Vallettes
le sieur de la Rivière Marzille
le sieur du Bouaysmellet
le sieur de la Noue Regnouard
le s^{r} de la Teillaye
le s^{r} du Val Laporte
le s^{r} de la Godelinaye (*N... Le Marignier)*
le s^{r} de la Morinaye
le s^{r} du Foulgeray (*N... de Jonchères)*
le s^{r} de la Mesnardaye *(N... du Rouvray)*
le s^{r} de la Mestayrie au blanc
le s^{r} de Bonnemaison
le s^{r} de Lespinay
le s^{r} de la Flouriays
le s^{r} de Beauuais, maréchal des logeix
le s^{r} du Tertre
le s^{r} de la Beguynaye
le s^{r} du Bouais pinçon
le s^{r} du Boisherbert.

Queulx et chacun cy dessus se sont compareuz pardevant led. s^{r} sennechal, led. s^{r} de Fouesnel, capitaine de ladicte compaignie et aultres officiers de la justice p^{ntz} et ont fait le sermant à ce requis faict lesd. jo^{r} et an que deuant.

X. de Poys André Couaysnon [1].

1. Sénéchal de Vitré de 1548 à 1592.

N° 10.

AVEU A L'ABBESSE DE SAINT-GEORGES.

1594

Par N[re] court de sainct Georges de Rennes presante a esté en sa personne davant nous notaires d'icelle Dame Michelle le Sénéchal, dame douairière de Fouesnel et propriétaire de Neuville et la Vallette, a p[nt] demeurante en ceste ville de Rennes laquelle a esté et est congnoissante et confessante et par les p[ntes] congnoist et confesse de estre hommesse subiecte et estaigère de dame Marquise de Beauquere par permission divine abbesse de Sainct Georges [1] et delle tenir prochement et roturièrement en son bailliaige appelé grand bailliaige scavoir est une maison auecques ses appartenances, estable, garde robe, jardin et deportz estant au derrière, le tout sittué en ceste dicte ville par la porte dudict Sainct Georges et a vis le portal de leglise dudict Sainct Georges, conten[ts] de longueur, le tout par fons soixante dix pieds ou environ et par le derrière vingt deulx pieds ou environ, joign[ts] lesdictes choses d'un costé la maison et pourprins de lhostelerye ou pend pour enseigne *le cheval blanc* apparten[t] a Guill[e] Vallée et consortz, d'aultre a maison apparten[t] à Sebastien Caradeu, sieur de la Jouesnerie, d'un bout par le derrière au jardin de mestre Pierre Dargentré et d'autre bout par le davant le paué et placeix au davant dudict sainct Georges, comme lesd. maison, estable, garderobe, jardin et deportz se comportent en fons, edifices et superfices, sur et par cause desquelles choses ladicte le Sénechal confesse estre deu de Rente chun an au couvant de lad. abbaye la

1. Marquize de Beaucaire a été abbesse de Saint-Georges de 1583 au 30 avril 1609, date de sa mort. (*Cartulaire de Saint-Georges,* publié par M. de la Bigne Villeneuve, 1876, in-8°, p. 425.)

somme de trente soubz mon. payable au jour et terme des foires sainct Melaine es mains de la prieure ou recepueur dudict couvent avec debuoir d'office de sergenterye, cueillette et recepte des den^rs des Reu^s dudict bailliaige en son tour et Ranc et debuoir et chevaulchée chun^s ans le jour de la foire de my caresme, avec les officiers de lad. dame et autres hommes et subiectz dudit grand bailliaige et obéissance à l'usement de fief[1]... Icelles maisons et pourprins apparten^ts à lad. Dame de fouesnel au moyen de certain contract d'eschange faict par elle et feu noble homme Xpofle de poys, vivant sieur dudict lieu de Fouesnel, son mari avec damoyselle Renée le Sénéchal, douairière de la Menardaye, ledict conct^t dabté du vingt cinquiesme de juin mil cinq centz soixante seix signé a Després et Charil notaires royaux à Rennes et Vitré... Faict et gréé audict Rennes en la demeurance de ladicte dame près ledict sainct Georges le vingt seiziesme jour dapuril mil cinq centz quatre vingtz quatorze auecques le signe de ladicte dame.

MARCIS M. LE SENECHAL HERVOCHON

N° 11.

LETTRES DE PROVISION DE RENAUD DE POIX[2].

1639

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces pntes verront salut, scavoir faisons que nous, a plain confiance des sens, suffisance, loyauté, prudhomie et expérience au faict de la judicature de notre bien amé Regnault de poix, advo-

1. Voir sur ces obligations féodales, et notamment sur la *chevauchée*, l'ouvrage précité, p. 49 et suiv.

2. *Registre des Enregistrements du Parlement*, XIX, f° 150 v°. (Archives de la Cour d'Appel.)

cat en notre cour de parlement de Bretagne, nous, pour ces causes lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre con[er] originaire en notred. cour de Parlement de Bretagne que tenait et exerçait feu M[e] René de Ꝃmeno, dernier paisible possesseur d'icelluy; l'ayeule et tutrice des enfants mineurs duquel feu de Quermeno en consequence de l'annuel par luy payé l'année mil six cent trente sept qu'il est décédé, y aurait nommé ledict de Poix par sa procuraon portant lad. nomination... pour ledict office avoir, tenir et dorénavant exercer, en jouir et user par ledict de Poix aux honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, franchises, libertez, gages, droicts, fruicts, proffiltz, revenus et émoluments audit office appartenant tels et semblables qu'en jouissait ledict feu de Ꝃmeno, tant qu'il nous plaira, encore qu'il n'ait vécu les quarante jours portés par nos ordonnances, dont, attendu le droit annuel par lui payé, nous avons dispencé et dispençons ledict de Poix par ces pntes, pourvu touttefois qu'il n'ait en notred. cour aucun parent ny alliez au degré prohibé par nos ordonnances ainsi qu'il nous est apparu par le certificat de n[re] advocat général en icelle cy attaché soubz nostre contrescel a peinne de nullité des présentes et de sa reception. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant n[re] court de parlement... Données à Paris le vingt neuff[me] jour de jan[er] mil six centz trante neuff et de nostre règne le vingt neuff[me]. Ainsy signé sur le reply, par le Roy Radiguet et scellé du grand sceau de cire jaune à simple queue.

M[e] Renaud de Poix a esté suivant ses Lres de provision cy dessus et arrest de la Cour de ce jour receu à l'exercice dudit office de con[er] originaire en lad. Cour et a faict et presté le serment en tel cas requis et accoustumé faict en parlement à Rennes le dix neuffviesme jour de mars XVI[c] trante neuff.

J'ay retiré l'original de mes lettres.

RENAUD DE POYS.

N° 12.

ARRÊTS DE MAINTENUE DE NOBLESSE.

1671

I

2342

Du 27 janvier 1671.

Messire Michel de Pois, chevalier, s^r de Fouesnel, paroisse de Louvigné de Bais, évêché et ressort de Rennes (v. VIII).

Comparution du 18 janvier 1669 au soutien des qualités d'Ecuier, m^re et chevalier d'ancienne chevalerie et extraction noble de la maison de St Romand et du Lié en Poictou, et ceux de ladite maison cadets de la Principauté de Pois en Picardie et porter pour armes *mi parti d'or au vol de gueule et de gueule à la bande d'argent avec six croix d'or recroisettées.*

Ledit Michel articule par son induction avoir pour frères puisnés Jean baptiste et Gilles de Pois, tous trois issus de Renaud de Pois, s^r de Fouesnel, conseiller au Parlement et l'un des commissaires de la présente réformation, et de Marie Despinoze, fille de Michel Despinoze, président aux Enquêtes de ce Parlement; ledit Renaud fils de René et de Marie Vauclin fille de Mre André de Vauclin et de dame Gillette de Sevigné, ledit René fils aîné de Christofle et de Michelle le Sénéchal, ledit Christofle fils de Michel et de Renée du Hallay, ledit Michel fils puisné d'André et de Jeanne le Veyer, fille unique et héritière des seigneur et dame de Fouesnel (lequel Michel devint ainé par la mort de Christofle son frère ainé au service du roi à Limoges), ledit André fils d'Emery s^r de St Romand et du Lié

en Poictou et de Roze de Nozay, ledit Emery fils de Mathurin de Pois et de Louise des Francs, lesquels étant très recommandables par leur mérite et valeur, le Roi avait accordé à l'un d'eux le collier de son ordre et disent être issus de maison de Pois en Picardie érigée en Principauté.

Nota. Il y a des actes justifiant leur gouvernement noble dont les plus anciens et les plus considérables sont :

Des lettres du Roi adressées à René de Pois pour recevoir le collier de l'ordre de St Michel par les mains du s^r^ Despinay, en datte du 17 juin 1570, ce qu'il aurait exécuté, le 22 juillet 1570;

Un brevet du s^r^ de Penthièvre, lieutenant général en Bretagne, portant création de Christofle de Pois dans l'état de Capitaine des gentilhommes de l'Évêché de Rennes du 14 janvier 1569 et un rolle de ceux qui estoient sous sa conduite au ban et arrière ban du 14 mars 1569;

Le plus ancien acte est le contrat de mariage dudit Emery avec laditte de Nozay du 6 août 1479;

Lettres octroyées par le Roy Louis XII à son amé et feal conseiller Emery de Pois, chevalier, portantes commission de la charge et conduitte de cinquante lances de l'ordonnance de Sa Majesté, avec la prestation de serment;

Un extrait de la Réformation de l'Évêché de Rennes faitte en l'an 1513 auquel est rapporté sous la paroisse de Louvigné, le lieu domaine et métairie de Fouesnel où sont demeurant André de Pois, s^r^ du Lyé et Mre Christofle, nobles hommes, francs, exempts de fouages et tailles.

Nota. Il ne se voit pas qu'il ait produit aucuns titres qui justifient son principe et son origine de la Principauté de Pois en Picardie, comme il l'a allégué. Il y a un puisné dans l'arrêt suivant.

La Chambre le déclare noble, issu d'ancienne extraction noble, lui permet les qualités d'écuier et de chevalier et son nom inscrit au catalogue de Rennes.

II

2485

Du 16 mars 1671.

Messire Bertrand de Pois, chevalier, s^r de la Neuville, demeurant à sa maison du Berry (Bertry) paroisse de la Bouexière, Évêché et ressort de Rennes.

Comparution du 16 février 1669, au soutien des qualités d'Ecuier, m^re et chevalier comme issu d'ancienne noblesse et chevalerie et porter pour armes *mi parti d'or au vol de gueules et de gueules à la bande d'argent accompagnée de six croix d'or recroisettées.*

Ledit Bertrand articule être issu de la maison de Tirel de Pois en Picardie ainsi que le s^r de Fouesnel, refferé ci dessus et dit que son père s'appelait René de Pois et sa mère Marie de Vauclin, et que lui, Bertrand est frère dudit feu Regnaud de Pois, s^r de Fouesnel, conseiller au Parlement, ledit Regnaud était père dudit Michel maintenu cy dessus : ainsi il est son oncle.

La Chambre le déclare noble, issu d'ancienne extraction noble, lui permet la qualité d'écuyer et de chevalier et ordonne que son nom sera inscrit au catalogue de Rennes.

N° 13.

UN COMPTE D'APOTHICAIRE AU XVIIe SIÈCLE.

1673

Nous ne reproduirons pas en entier les *Partyes pour deffunt monsieur de Foisnel fournies par Ducoudray, m^e ap^re à Rennes;*

nous n'en extrairons que ce qui nous a paru se rapporter à la dernière maladie de Michel de Poix (v. degré VIII). Ce dernier, décédé le 1er janvier 1674, atteint sans doute d'une affection du foie ou des intestins, a commencé à suivre un traitement approprié vers le mois de septembre 1673.

Du 12e 7bre	un clystère avec lénitif, fin miel rosat, etc.	»	25^s
	plus son senné mondé et son sel polycreste.	»	20^s
du 14e —	son senné et son sel polycreste.	»	20^s
du 1er 8bre	pour M^r son senné et son sel polycreste. . .	»	20^s
	(du 5, id.; du 6, id., plus son clystère; du 7, id.; du 1er 9bre, id.)		
du 3e 9bre	medecine laxative composée avec rhubarbe, sel polycreste syropé, etc.	»	45^s
	(du 3 au 12, six fois 1 pinse de tartre vitriolé pour mettre dans un bouillon.)		
du 12e X^{bre}	un clystère laxatif composé avec 1 o. de pulpe de casse, petit lait, etc.	»	30^s
	plus une fiole de sirop violat pesant douze onces.	6 liv.	»
du 13e —	son gargarisme.	»	15^s
du 16e —	Deux grands sachets carminatifs pour appliquer sur les hypocondres, composés avec Roses coriandre, cypeus, calamus aromaticus, etc..	»	50^s
du 17e —	son clystère avec casse.	»	30^s
du 18e —	3 onces d'huile de camomille.	»	18^s
du 19e —	son clystère..	»	30^s
du 20e —	une médecine laxative composée avec casse polycreste syrupé, etc..	»	45^s
du 23e —	4 onces liniment pour oindre tout le ventre composé avec cerat santalin, huyle de coing, etc..	»	40^s
du 26e —	sa médecine comme dessus.	»	45^s
du 27e —	sa fiole de syrop violat.	6 liv.	»
	plus 4 onces d'orge mondé.	»	6^s

du 28e	— Paquet des quatre grandes semences froides et d'orge mondé pour mettre dans un bouillon.	»	6s
du 29e	— deux paquets de semences froides et d'orge mondé.	»	12s
du 30e	— pour Monsr 2 o. de sirop de capillaire.. . .	»	12s
du 31e	— son clystère comme ci-dessus.	»	30s
	plus un paquet de semences froides et d'orge mondé.	»	6s

---

No 11.

FOUESNEL EN 1681

(D'après la déclaration de la baronnie de Vitré [1]).

C'est la Déclaration et dénombrement par le menu de la Baronnie de Vitré apartenante à très haut et très illustre prince Charles duc de la Trémoille et de Loudun, prince de Tarente et de Talmont, Comte de Laval, ...Baron de Vitré, Mauléon, Béric, etc... que fait à Sa Majesté... noble homme Jacques Vaillant, sr de Chaubonneau, en vertu de la procuration dudit seigneur duc de la Trémoille en date du 14e jour de janvier 1681. . . . .

Parroisse de Louvigné.

La seigneurie de Fouesnel, s'extendant tant en ladite parroisse qu'en la parroisse de Cornillé et autres consistante au manoir seigneurial dudit lieu avec son pourpris, comme il se poursuit et comporte, ès mettairies nobles de Lestang, de la Fellerie, de la

1. Sur une copie collationnée d'après l'original conservé aux Archives nationales, section administrative, série Q, no 312. (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.)

Gilleberdière en laditte parroisse de Louvigné, la mettairie noble de La Gorgère en la parroisse de Cornillé, avec les bois taillis de Cornillé en ce qui en apartient de laditte seigneurie et généralle-ment de toutes les terres et dommaines fiefs, apartenances et des-pendances de laditte seigneurie de Fouesnel sans aucunne exception ny reservation et tout ainsy que les propriettaires et pocesseurs en ont rendu leurs adveus aux seigneurs baron dudit Vitré, aux charges et devoirs y mentionnés, sauf les moyens d'impunissement;

La mettairie noble de la Gretais apartenances et despendances d'icelle et generallement toutes les maisons terres et hérittages, fiefs et seigneuries sittuées dans laditte paroisse qui relèvent pro-chainement ou en arrière fief de laditte baronnie, suivant les ad-veus qui en ont été rendus aux charges et debvoirs mentionnés, sauf les impunissements. . . . .

N° 15.

PRESTATION DE SERMENT DE J.-B. DE POIX AU PARLEMENT [1].

1688

Du vendredi vingt sixiesme mars 1688.
Messire René le Feuvre, Premier Président;
Mess. claude Cornulier, président;

. . . .

A esté veue, au rapport de Me Joachim Descartes Kleau, con-seiller les lettres de provision de l'office de conseiller du Roy grand Provost des maréchaux de France, en cette province de Bre-tagne, données à Versailles le vingt neuf octobre mil six cent quatre vingt sept... scellées du grand sceau de cire jaune sur double queue obtenues par Escuyer Jean Baptiste de Poix, cheva-

1. *Registres secrets*, 1688, semestre de février.

lier, sieur de Fouesnel, sur la démission et résignation d'Escuyer Jean Botterel, s^r de la Pinelais, dernier et paisible possesseur d'ycelui au moyen de la survivance que Sa Majesté lui en avait cy devant accordée, l'acte de reception dudit de Poix dans l'exercice dudit office et prestation du serment par luy fait au siége de la connestablie de France le vingt et troisiesme fevrier de l'an présent mil six cent quatre vingt huit duement signés et scellés, la requeste dudit de Poix tendantes pour les causes y contenues à ce qu'il plût à la cour le recevoir et admettre en l'exercice dudit office et ordonner l'enrégistrement desdittes lettres au greffe de la Cour et sur ce délibéré, a esté arresté que lesdittes requestes et lettres seront communiquées au Procureur général du Roy et les conclusions dudit Procureur Général du Roy vues, la Cour a ordonné et ordonne que ledit de Poix sera reçu en l'exercice dudit office de Grand Provost des Maréchaux de France en cette province de Bretagne, à la charge de se trouver aux ouvertures des séances de ladite cour, avec ses archers, pour recevoir les commandements d'icelle, de faire élection de Domicille où le Parlement sera séant et y establir le greffe de la Maréchaussée et fait entrer ledit de Poix en ladite cour, a fait et presté le serment accoustumé et en tel cas requis, avec lesdittes conditions.

N° 16.

DÉPENSES DES OBSÈQUES ET AUTRES FRAIS FUNÉRAIRES DE J.-B. DE POIX.

1703-1704

Les mentions suivantes empruntées au compte de bénéfice d'inventaire de la succession de Jean-Baptiste de Poix (Archives d'Ille-et-Vilaine, — fonds Fouesnel) montrent que la mort, en 1703

comme aujourd'hui, entraînait pour les familles de lourdes dépenses[1] :

Payé à Mr Ernault, prêtre de Louvigné.	90 liv.	»»
— au sr Loisière, prêtre de Louvigné.	10 liv.	4s
— au sr Ambroise, me vitrier pour écussons et armoiries fournies pour les tentes funèbres. .	80 liv.	»»
— au sr Guérot, me juré crieur des enterrements pour les tentures par lui fournies tant en cette ville qu'à la campagne.	120 liv.	»»
— pr cierges pour luminaire.	152 liv.	18s
— pr autre luminaire.	29 liv.	4s
— au sr Thomas, prêtre pour conduite du corps et service à Toussaints.	59 liv.	»»
— pour 20 messes aux anciens pères Carmes. .	10 liv.	»»
— pour 40 messes aux R. P. Bénédictins. . . .	20 liv.	»»
— pour 20 messes aux R. P. Capucins.	10 liv.	»»
— pour 20 messes aux R. P. Augustins.	10 liv.	»»
— pour glas tant de la sépulture et l'enterrement que lors du service.	4 liv.	»»
— à divers ecclésiastiques autres que les précédents.	249 liv.	»»
— au réveilleux pour avoir recommandé l'âme du défunt.	1 liv.	6s
— aux prêtres qui ont gardé le corps et accompagné jusqu'à l'église.	16 liv.	»»
— pour chevaux de louage pris pour escorter le corps à Louvigné.	12 liv.	»»
— pour frais de nourriture, selon l'usage ordinaire de la campagne, à tous les recteurs des paroisses circonvoisines et aux archers et autres personnes qui assistèrent en grand		
A reporter.	872 liv.	32s

1. Nous avons réuni les nombreux détails du compte relatif aux frais funéraires, en dix-sept articles qui les comprennent tous.

Report.	872 liv. 32 s
nombre à l'enterrement et au service de 8ne et de bout de l'an.	400 liv. » »
	1,272 liv. 32 s

N° 17.

FAMILLE LE SÉNÉCHAL

(V. degré V).

La branche de cette famille à laquelle appartient *Michelle Le Sénéchal*, femme de Christophe de Poix, est celle *de la Vallette et de la Villebenoist*, établie dans la paroisse de la Vallette. Elle doit être un rameau détaché, au XIVe siècle au plus tard, de la grande famille des Le Sénéchal, seigneurs de Carcado.

Les aveux de la seigneurie de la Vallette conservés aux archives d'Ille-et-Vilaine (fonds Fouesnel), d'autres documents du même dépôt et diverses sources historiques nous permettent de dresser, à partir de 1396, la généalogie de cette branche [1].

I. — *Jean Le Sénéchal* fit aveu au duc, le 3 avril 1396, pour sa maison et métairie de la Villebenoist (en Pacé), et mourut vers 1406.

II. — *Pierre Le Sénéchal,* son fils, présenta à la date du 14 octobre 1406 un minu de la terre de la Villebenoist tombée en rachat par le décès de son père; on le trouve mentionné comme seigneur de la Vallette dans un aveu de 1412. Sa mort se place vers 1442.

III. — *Raoul* ou *Raoullet Le Sénéchal,* seigneur de la Vallette et de la Villebenoist, fils du précédent, présenta un minu pour

1. Les anciennes Réformations signalent une autre branche des Le Sénéchal, celles *des Chesnayes,* établie au manoir de ce nom, en Domagné : *Guillaume* en 1427, *Jamet* en 1477, *Gilles, Jean* et *Marguerite* en 1513. Nous ignorons quel lien de parenté unissait ces derniers à la branche de la Vallette et de la Villebenoist.

cette dernière terre après la mort de son père, le 18 août 1442; il vivait encore au mois de novembre 1474. Marié à *Françoise de Coetlogon,* et veuf avant le 7 mars 1457, il paraît avoir eu de ce mariage, outre un fils aîné, *Michel,* un autre fils, *Jean,* qui a continué la postérité (v. IV).

Michel Le Sénéchal, seigneur des mêmes lieux, son fils aîné, fut pourvu en 1473 de l'abbaye de Paimpont et des prieurés de Bruc, Boussac, Mauron, etc. La duchesse Anne le chargea d'une ambassade en France en 1489 et 1490. Il mourut le 20 mars 1501 [1].

IV. — *Jean Le Sénéchal,* seigneur des mêmes lieux, fils cadet de Raoul, mort avant 1499, a eu de son mariage avec *Jeanne du Maz :*

1° *Pierre,* seigneur des mêmes lieux, vivant encore en 1503, mort sans alliance;

2° *François* (v. V);

3° *Artuze,* mariée à Mathurin du Rocher, sieur de Vauguérin, tous deux décédés avant 1536, laissant trois enfants : *Bertrand,* qui plaida de 1536 à 1539 contre François Le Sénéchal, son oncle; *Jean* et *Michel.*

V. — *François Le Sénéchal,* seigneur des mêmes lieux, fils puîné du précédent, mort vers 1541, épousa *Jeanne de Neuville* (v. *Appendice,* n° 18), qui fut partagée par son frère Jean le 24 mai 1530, et reçut de lui la terre et seigneurie de Neuville. Il eut de ce mariage :

1° *Bertrand* (v. VI);

2° *Mathurin,* seigneur de la Villebenoist, partagé par son frère aîné, suivant acte notarié du 17 mars 1541, vivant encore en 1550;

3° *Renée,* mariée à Prigent du Rouvray, seigneur de la Ménardaye, dont elle était veuve en 1566;

4° *Jeanne,* mariée à François du Bouays et morte avant 1566, laissant trois filles : *Renée, Jeanne* et *Perrine,* à qui leur tante, Renée Le Sénéchal, douairière de la Ménardaye, fit donation de 300 liv., par acte du 24 juin 1566.

1. *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes,* par M. l'abbé Guillotin de Corson, t. II, p. 681.

VI. — *Bertrand Le Sénéchal,* seigneur de la V. et de Neuville, a comparu en septembre 1541 à la montre de l'évêché de Rennes, « *bien monté et armé en état d'archer,* » déclarant que son revenu noble montait à environ 200 liv.

Il a épousé *Catherine de Neuville,* de la branche du Plessis-Bardoul, sa cousine, fille de Michel de Neuville et d'Isabeau Martel, seigneur et dame du Fief-Souday [1]. Veuf avant 1545, il est mort avant 1547 [2], laissant sous la tutelle de son parent, Renaud de Neuville, seigneur du Plessis-Bardoul, une fille unique, *Michelle,* qui apporta dans la maison de Poix tous les biens de sa branche.

N° 18.

FAMILLE DE NEUVILLE

(V. degré V).

La famille de Neuville paraît s'être divisée en deux branches avant le XVe siècle : celle de *Neuville,* l'aînée sans doute, fixée à Domagné, dans la paroisse où était située la seigneurie à laquelle elle devait son nom patronymique, et celle du *Plessis-Bardoul,* établie à Pléchâtel.

Voici ce que les anciennes Réformations, les documents du fonds Fouesnel et d'autres pièces nous apprennent sur ces deux branches :

1° Seigneurs de Neuville.

I. — En 1427, *Jean de Neuville,* seigneur dudit lieu.

II. — En 1477, autre *Jean de Neuville,* seigneur de Neuville et

1. V. *Appendice,* n° 18.

2. Il s'était marié en secondes noces, par contrat du 10 mai 1545, à Anne Hay, fille de Jean Hay, seigneur des Nétumières, et de Claude Le Verrier, dont il n'avait pas eu d'enfants. (Du Paz, *Histoire généalogique,* p. 799.)

du Boishabert, qui, d'après J. Le Laboureur *(Généalogie de la maison des Budes,* 1656, in-f°, p. 85), aurait épousé *Simone de Sévigné,* fille de Guillaume, seigneur des Rochers [1].

III. — *René de Neuville,* fils du précédent, mort avant 1513, marié à *Perrine du Bouays,* qui, à cette date, habitait Saint-Erblon, et dont il a eu deux enfants : 1° *Jean* (v. IV), — 2° *Jeanne,* mariée à François Le Sénéchal, seigneur de la Vallette et de la Villebenoist. (V. *Appendice,* n° 17.)

IV. — *Jean de Neuville,* seigneur de Neuville, de Fontenaille et du Boishabert, qui comparut à la Réformation de 1513 et qui est mort après 1530, sans alliance, ou au moins sans postérité.

2° *Seigneurs du Plessis-Bardoul.*

I. — En 1427, *Pierre de Neuville,* seigneur du P., alors prisonnier des Anglais, et *Guillaume,* son frère puîné, tous deux fils de feu *Jean de Neuville.*

II. — En 1513, *Pierre de Neuville,* seigneur du P., et *Michel,* son frère puîné, ce dernier marié à Isabeau Martel [2], dont il eut deux filles : 1° *Catherine,* femme de Bertrand Le Sénéchal, seigneur de Neuville et de la Vallette; — 2° *Françoise,* femme de Jean de Fontenailles, seigneur de la Bertrie (en Brielles).

III. — *Renaud de Neuville,* seigneur du P., appelé à la montre de l'évêché de Rennes, en 1541, dont le fils, *Briand*, ne laissa qu'une fille, son héritière, *Rollande de Neuville,* mariée avant le 29 septembre 1576 à Christophe de Tanouarn.

1. Simone de Sévigné ne peut être qu'une fille naturelle de Guillaume de Sévigné, car elle n'a jamais figuré ni par elle, ni par ses héritiers, aux actes de partage de la succession de celui-ci. J. Le Laboureur ne s'est-il pas trompé et n'a-t-il pas lu *Sévigné* au lieu de *Serigné* ou *Chevigné?* Aucune autre généalogie ne mentionne Simone de Sévigné.

2. La succession d'Isabeau Martel a été partagée par ses filles, suivant acte du 18 novembre 1542.

N° 19.

FAMILLE D'ESPINOZE

(V. degré VII).

Voici, d'après les manuscrits de la Réformation de la Noblesse, la généalogie de cette famille jusqu'à Marie d'Espinoze, femme de Renaud de Poix :

I. — *Jacques-Ferdinand d'Espinoze.*

II. — *Gratien d'Espinoze* épouse *Agnès-Gratienne de Mirande.*

III. — *Bernardin d'Espinoze,* fils puîné, épouse *Jeanne Le Moyne.*

IV. — *Pierre d'Espinoze* épouse *Marguerite Poullain.*

V. — *Bernardin d'Espinoze,* conseiller au Parlement en 1598, épouse *Jeanne Le Lou.*

VI. — *Michel d'Espinoze,* conseiller au Parlement en 1618, président des enquêtes en 1622, épouse *Jeanne Gazet,* père et mère de Mme de Poix.

Michel d'Espinoze et Jeanne Gazet ont eu de leur mariage[1] :

1° *Michel d'Espinoze,* seigneur de Portrie, conseiller au Parlement de Bretagne en 1654, demeurant à sa terre de Portrie, paroisse Saint-Donatien, à Nantes, marié à *Bonne Renouard de Villayers,* fille de l'académicien J.-J. de Renouard, comte de Villayers, et de Marthe de Neufbourg,

Dont : *Bonne-Élisabeth,* décédée en 1735, mariée à Gabriel-Sébastien de Rosmadec, marquis de Goulaine ;

2° *Pierre d'Espinoze,* abbé commendataire de Rillé, archidiacre de Nantes, demeurant dans cette ville, rue de Verdun, mort en 1713;

1. Nous avons emprunté ces indications à diverses sources, et notamment à des procédures de famille du fonds Fouesnel et du fonds Piré. (Archives d'Ille-et-Vilaine.) — La famille d'Espinoze, originaire d'Espagne *(Despinoza),* s'est fixée à Nantes au XVIe siècle.

3° *Renaud* ou *René d'Espinoze,* seigneur de la Tour et des Renaudières, capitaine au régiment du roi, marié en 1669 à *Michelle Bureau de la Foresterie,*

Dont : *Jean-Baptiste-Joseph,* seigneur de Frossay, conseiller au Parlement en 1707, marié en Saint-Étienne de Rennes, le 17 juin 1708, à *Julie-Marie-Sainte Bidé de la Grandville;*

4° *Marie d'Espinoze,* mariée en 1640 à Renaud de Poix, seigneur de Fouesnel (v. la généalogie de Poix);

5° *Marguerite d'Espinoze,* décédée en 1706, mariée : 1° par contrat du 16 novembre 1643 à Jean de Rosnyvinen, seigneur de Piré, conseiller au Parlement [1]; 2° par contrat du 20 avril 1664 (Bretin, notaire à Rennes) à Jean du Boisgelin, vicomte de Mesneuf, président au Parlement,

Dont postérité des deux mariages;

6° *Jeanne d'Espinoze,* décédée avant 1676, mariée par contrat du 3 juillet 1651 (Richer et Leroux, notaires à Paris) à Adrien Huault de Montmagny, conseiller au grand Conseil de 1646 à 1691, décédé le 2 juin 1699, à quatre-vingts ans,

Dont : 1° *Louis-Michel,* seigneur de Richebourg, décédé après sa mère, à l'âge de vingt-quatre ans, le 7 octobre 1676;

1. Guillaume-Gabriel-Marie-Joseph-Joachim de Rosnyvinen, gendre de Marguerite-Iris de Poix, était arrière-petit-fils de Marguerite d'Espinoze, belle-sœur de Renaud de Poix. Sa parenté avec sa femme est établie par le tableau ci-dessous :

Michel d'Espinoze.

Marie d'Espinoze épouse Renaud de Poix.	Marguerite d'Espinoze épouse 1° Jean de Rosnyvinen.
Gilles de Poix épouse Marie-Françoise de Poix.	Christophe de Rosnyvinen épouse Louise-Prudence Descartes.
Marguerite-Iris de Poix épouse René-François Visdelou.	Jean-Baptiste de Rosnyvinen épouse Gabrielle-Judith Picquet.
Louise-Émilie Visdelou épouse Guillaume ..... de Rosnyvinen.	Guillaume-Gabriel-Marie-Joseph-Joachim de Rosnyvinen épouse Louise-Émilie Visdelou.

2° *Catherine,* religieuse à l'abbaye du Trésor, près Gisors, en Vexin, professe le ... juin 1676.

N° 20.

FAMILLE LE GAL [1]

(V. degré VIII bis).

I. — *Michel Le Gal*, homme d'armes de la compagnie du duc de Vendôme.

II. — *Sylvestre Le Gal,* sieur de Ꝃolivier, marié en 1600 à *Charlotte Le Tessier.*

III. — *Michel Le Gal,* sieur de la Porte, la Bernache, etc., décédé le 1er juillet 1658, marié à *Claude Bourgoigne,* décédée le 13 avril 1659.

IV. — *Jacques Le Gal,* sieur de la Porte, fils du précédent, grand prévôt de la maréchaussée de Bretagne, décédé à Saint-Brieuc le 3 novembre 1672, marié avant 1657 à *Marie Martin* [2], dame de Gohorel, fille de Raoul Martin, seigneur de Gohorel, conseiller au Parlement de Rennes, et de Louise Marcadé, née et baptisée en Saint-Étienne de Rennes, le 27 juillet 1634, décédée le 26 juillet 1659, dont il n'a eu qu'une fille, *Judith-Louise,* mariée à Jean-Baptiste de Poix.

1. La plupart des renseignements de cette généalogie nous ont été communiqués par M. Eugène Le Gall de Ꝃlinou, qui les a recueillis aux Archives départementales de la Loire-Inférieure (E, 290, 298, 1356 et 1357).
2. V. sur la famille Martin, *Appendice,* n° 21.

N° 21.

FAMILLE MARTIN [1]

(V. degré VIII bis).

I. — *N... Martin,* qui devait être marchand à Rennes à la fin du xve siècle, eut entre autres enfants : 1° *Pierre* (v. II), — 2° autre *Pierre,* le jeune, orfèvre dans la même ville, dont un fils, *François,* baptisé à Saint-Sauveur le 22 août 1519, époux de Yvonne Doret, fut le père de *Pierre Martin,* sieur de Broise, avocat du roi au Présidial de Rennes, baptisé en Saint-Germain le 26 octobre 1540, marié à Perronnelle Piédevache, dont il eut *Judith,* femme de Jean Turcan, seigneur d'Aubeterre, Mouligné et Domagné, conseiller au Parlement de Paris.

II. — *Pierre Martin,* l'aîné, fut marié à *Jeanne Belot.*

III. — *Jean Martin,* fils aîné du précédent, sieur de la Boussardière, baptisé en Saint-Sauveur le 12 juin 1518, sénéchal de Saint-Aubin-du-Cormier en 1554, fut marié à *Antoinette Colin.*

IV. — *Jean Martin,* fils du précédent, baptisé à Saint-Germain de Rennes le 15 avril 1562, fut reçu conseiller au Parlement de Bretagne le 27 octobre 1581. Il épousa *Guillemette Lodin* vers 1589 et eut d'elle quinze enfants, tous baptisés à Saint-Sauveur; huit de ceux-ci moururent avant leur père, qui décéda le 10 janvier 1623. Voici ceux qui lui survécurent : 1° *Raoul* (v. V), — 2° *Gilles,* baptisé le 23 avril 1607, inhumé aux Carmes de Rennes le 5 juin 1627, — 3° *Louise,* baptisée le 27 juin 1590, religieuse à Notre-Dame-de-la-Joie d'Hennebont, décédée vers 1642, — 4° *Guillemette,* dame de la Gidonnais, baptisée le 11 mars 1601, religieuse aux Augustines hospitalières de Saint-Yves de Rennes

1. Nous avons dressé cette généalogie d'après les registres de l'état civil de Rennes et des pièces de procédure de la famille Martin qui font partie du fonds Fouesnel aux Archives d'Ille-et-Vilaine.

en 1645, décédée le 9 décembre 1664, — 5° *Renée,* baptisée le 5 octobre 1603, religieuse aux Carmélites de Rennes en 1624, décédée vers 1638, — 6° *Perrine,* baptisée le 31 mars 1605, religieuse au même couvent en 1622, inhumée aux Carmes de Rennes le 18 janvier 1628, — 7° *Judith,* à laquelle nous consacrons une note spéciale (v. *Appendice,* n° 22).

V. — *Raoul Martin,* fils aîné du précédent, baptisé en Saint-Sauveur de Rennes le 27 juin 1597, succéda à son père au Parlement de Bretagne, où il fut reçu le 17 mai 1623; il épousa par contrat du 26 avril 1633, *Louise Marcadé,* dame de Beaumont, et mourut le 1er juin 1638. Sa veuve se remaria, par contrat du 19 octobre 1640, à Jacques Le Gonidec, seigneur des Aulnais, conseiller au Parlement, et décéda le 20 septembre 1652.

VI. — *Marie Martin,* fille unique et seule héritière du précédent, mariée à Jacques Le Gal, sieur de la Porte [1].

N° 22.

JUDITH MARTIN

(V. degré VIII bis).

Judith Martin, grand'tante et marraine de Judith-Louise Le Gal, dame de Fouesnel, était fille de Jean Martin, seigneur de Gohorel, conseiller au Parlement, et de Guillemette Lodin; elle était née et avait été baptisée en Saint-Sauveur de Rennes le 3 avril 1606. Mariée en premières noces à Jean de la Tourneraye, seigneur de Trébeheuc, fils unique de Raoul de la Tourneraye et de Louise de Poix, elle devint veuve vers le mois de janvier 1636 [2].

1. Nous avons déjà donné des renseignements précis sur l'état civil de Marie Martin; pour ne pas les répéter, nous renvoyons au n° 20 de l'*Appendice.*

2. Le cœur de Jean de la Tourneraye fut déposé dans l'église de Guignen.

La terre de la Tourneraye lui resta à titre, soit de douaire, soit de restitution de dot. Renaud de Poix, seul héritier de son mari en l'estoc maternel, lui céda au prix de 3,000 liv. tous ses droits héréditaires mobiliers [1].

Elle se remaria à Goven, le 28 juillet 1647 [2], dans la chapelle de la Tourneraye, à Hélie du Boisgueheneuc, seigneur de Bonnefonds, fils de Gabriel du Boisgueheneuc et de Marguerite de la Haye, qui résidait habituellement à sa terre des Métairies, en Guignen [3]. Cette union ne fut pas heureuse, soit que le caractère de Mme de Bonnefonds laissât à désirer, soit que son mari n'eût pas, au même degré qu'elle, l'intelligence des affaires et le goût de l'épargne. Une correspondance conservée dans le fonds Fouesnel, aux archives d'Ille-et-Vilaine, témoigne suffisamment des dissentiments qui s'accentuèrent de plus en plus entre les époux. Judith Martin fit prononcer sa séparation de biens par sentence du 2 septembre 1659 et paraît avoir depuis cette époque, et même dès 1658, vécu chez elle, à la Tourneraye, séparée de fait de son mari. Elle y mourut le 20 octobre 1677 et fut inhumée le lendemain sous son banc seigneurial, dans l'église de Goven [4]. Hélie du Boisgueheneuc lui survécut environ cinq ans.

1. Acte du 16 décembre 1644, au rapport de Bertelot, notaire à Rennes. (Archives de la Cour d'Appel.)

2. *Registres paroissiaux de Goven.* — Le contrat de mariage, au rapport de Bretin, notaire à Rennes, est du 16 juillet 1647.

3. Cette terre, après la mort d'Hélie du Boisgueheneuc, a été vendue à Pierre Le Bastard de Villeneuve, par actes des 19 novembre 1682 et 21 avril 1694; elle appartient encore aujourd'hui à la même famille.

4. *Registres paroissiaux de Goven.*

N° 23.

FAMILLE DE CERVON

(V. degré VIII ter).

Les manuscrits de la Réformation de la Noblesse, les registres paroissiaux de Rennes et divers ouvrages de généalogie et d'histoire nous fournissent les renseignements suivants sur la famille de Cervon, à partir de l'alliance avec les Vauclin jusqu'à leur alliance avec les Montesson :

I. — *Charles de Cervon,* seigneur des Arsis, épouse en avril 1574 *Christophlette de la Chapelle.*

II. — *René de Cervon*, baron des Arsis (titre érigé en 1620), épouse en octobre 1602 *Catherine de Vauclin,* fille aînée et héritière principale et noble de André de Vauclin, seigneur de Taillis, et de Gillette de Sévigné (sœur de Marie de Vauclin), mariée à René de Poix.

III. — *Urbain de Cervon*, baron des Arsis, épouse en février 1637 *Charlotte Harel,* baptisée à Saint-Étienne de Rennes le 21 février 1621, fille de Jean Harel, écuyer, seigneur du Bois de Pacé, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, et de Françoise de la Belinaye.

IV. — *Joseph de Cervon* [1], baron des Arsis, conseiller au Parlement, épouse : 1° le 6 décembre 1657, *Claude de Vollant,* dame de la Ryais ; 2° *Catherine Moysan,* dame de la Silandais ; 3° à Saint-Étienne de Rennes, le 10 juin 1674, *Marie-Thérèse Champion de Cicé,* fille de Charles Champion, baron de Cicé, conseiller au Parlement, et de Judith Thévin, remariée à François Rogier, seigneur du Crévy.

1. *Joseph de Cervon* avait une sœur, *Jeanne,* religieuse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, et plusieurs frères : 1° *Emery-Augustin,* marié à Hélène Moysan, dont il n'est pas resté postérité ; 2° *Jean-Baptiste ;* 3° *Philippe-Emmanuel.*

V. — *Catherine de Cervon* [1], née et baptisée en Saint-Germain de Rennes le 23 octobre 1660, décédée le 11 août 1724, mariée : 1° à Pierre Baglion, seigneur de la Dufferie, au Maine; 2° le 25 octobre 1685, à Jean-Baptiste, comte de Montesson, dont elle eut Jean-Baptiste, mari de Marguerite-Iris de Poix.

N° 24.

DE ROSNYVINEN DE PIRÉ [2]

(V. degré VIII ter).

I. — *Guillaume-Gabriel-Marie-Joseph-Joachim de Rosnyvinen*, seigneur, puis marquis de Piré, comte de Maure, seigneur de Camarec, Tréduday, etc., né à Rennes, en Saint-Pierre près Saint-Georges, le 30 août 1712, y baptisé le 1er septembre suivant, était fils de Jean-Baptiste de Rosnyvinen, seigneur de Piré, et de Gabrielle-Judith Picquet de la Motte; plusieurs fois président de la Noblesse, par élection, aux États de Bretagne, en 1764, 1770 et 1772, il est mort à Rennes le 26 ventôse an IV (16 mars 1796).

De son mariage avec Louise-Émilie Visdelou, il a eu :

1° *Guillaume-Gabriel,* comte de Piré, né et baptisé en Saint-Pierre près Saint-Georges de Rennes le 18 janvier 1736, mort le 25 mai 1761, sans alliance;

2° *Pierre-Marie* (v. II);

3° *Olympe-Marie*, née et baptisée (même paroisse) le 5 janvier

1. *Catherine de Cervon*, née du premier mariage de son père, a eu un frère aîné, *Hubert-Marin,* né en 1658, et une sœur cadette, *Jeanne-Christophlette,* née en 1659, tous deux morts jeunes. Joseph de Cervon ne paraît pas avoir eu, ou au moins conservé d'enfants de ses deux autres femmes.

2. Outre les notes prises par nous dans les registres de l'état civil, nous avons consulté la *Biographie Bretonne,* tom. II, et l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, continuée par M. de Courcy, tom. IX, p. 864 et suiv.

1738, mariée le 7 janvier 1758 à Hercule-François-Paul Hay, seigneur de Bonteville, dont postérité;

4° *Jean-Baptiste-Hyacinthe,* né et baptisé (même paroisse) le 4 juin 1741, mort jeune;

5° *Innocente-Guillemette-Prudence,* née (même paroisse) le 17 août 1746, y baptisée le 15 septembre 1746, décédée à Rennes le 4 juin 1824, mariée le 3 février 1766 à François-Xavier de Visdelou, seigneur de la Villetchart, dont postérité.

II. — *Pierre-Marie de Rosnyvinen*, comte, puis marquis de Piré, dernier seigneur de Fouesnel, du Plessis-Raffray, etc., né et baptisé (même paroisse) le 28 juin 1739, devenu aîné par la mort de son frère, garde de marine en 1755, enseigne de vaisseau en 1761, commissaire des États de Bretagne en 1764, est mort à Rennes le 18 pluviôse an X (7 février 1802).

Il a épousé à Saint-Malo, le 13 mars 1773, *Hélène-Marie Éon,* dame du Vieux-Châtel, née dans cette ville en avril 1752, décédée au château de Piré, dans la paroisse de ce nom, le 27 février 1837. Un seul fils est né de ce mariage (v. III).

III. — *Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyvinen,* marquis de Piré, né à Rennes (paroisse Saint-Pierre près Saint-Georges) le 31 mars 1778, y baptisé le 11 mai suivant, est décédé à Paris le 21 juillet 1850. Entré au service militaire en revenant d'émigration, il est parvenu aux grades de général de division et de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et a conquis, dans les guerres de l'Empire, une glorieuse réputation due à sa bravoure et à ses talents militaires.

Il s'est marié à Rennes, le 24 novembre 1801, à *Marie-Pauline-Émilie Hay des Nétumières,* sa cousine par les Hay de Bonteville, née en Toussaints de Rennes, le 12 juin 1781, y baptisée le 12 juin suivant, décédée dans la même ville le 1er février 1842.

Il a eu de ce mariage :

1° *Édouard-Marie*, comte de Piré, officier au service de Russie, né à Rennes le 7 octobre 1802, décédé à Piré le 17 mai 1827, sans alliance;

2° *Ernest,* officier au service de Russie, né à Rennes le 6 février 1804, mort à Paris le 21 février 1840, marié au mois de février

1827 à Gabrielle-Catherine de Sampigny, morte à Rennes le 8 juin 1874 (remariée à M. Daubrée), dont il n'a eu qu'une fille (v. 4°);

3° *Alexandre-Elisabeth* (v. IV);

4° *Hippolyte-Victor-Marie,* né à Rennes le 31 septembre 1815, mort à Piré le 1er décembre 1847, sans postérité de son mariage (célébré le 29 mars 1845) avec sa nièce Gabrielle-Catherine de Rosnyvinen, fille d'Ernest (v. 2°), née à Riom le 26 janvier 1828, remariée en 1849 à M. de France.

IV. — *Alexandre-Élisabeth de Rosnyvinen,* marquis de Piré, ancien député, dernier du nom, né à Rennes le 18 juillet 1809, encore vivant.

Il a épousé à Rennes, le 11 septembre 1843, *Laurence-Émilie-Julie de Lambilly,* veuve de Gustave de Martel, née à Rennes le 22 janvier 1812, y décédée le 10 avril 1868, dont il n'a eu qu'un enfant :

Guillaume-Paul-Émile, né à Dinan en septembre 1844, décédé à Rennes le 18 avril 1845.

N° 25.

DE LA MARCK. — DE LIGNE (AREMBERG) [1]

(V. degré VIII ter).

I

Louis-Engelbert de la Marck [2], comte de Schleiden, avoué héré-

1. Voir le *Dictionnaire de la Noblesse,* de la Chesnaye du Bois; *la Belgique héraldique,* par Charles Poplimont (Bruxelles, 1863-1867, 11 vol. in-8°); l'*Almanach de Gotha,* 1867 et 1878.

2. Il était le descendant direct de Guillaume de la Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes,* à cause de sa férocité. Ce dernier était son sixième aïeul.

ditaire du marquisat de Franchimont, au pays de Liège, marquis de Vardes (par sa grand'mère maternelle, Marie-Élisabeth du Bec de Vardes), duc à brevet, colonel du régiment allemand de la Marck en 1719, brigadier d'infanterie le 1er août 1734, maréchal de camp le 1er août 1740, grand d'Espagne en avril 1744 par la démission de son père, et définitivement le 7 novembre 1750 par le décès de celui-ci, né le 21 décembre 1701, était fils de Louis-Pierre de la Marck, dit le comte de la Marck, comte de Schleiden, lieutenant général, chevalier des Ordres du roi, et Marie-Marguerite-Françoise de Rohan-Chabot.

De son mariage avec Marie-Anne-Hyacinthe Visdelou, il a eu deux enfants :

1° *Louise-Marguerite,* née le 10 juillet 1730, décédée à Bruxelles le 18 août 1820, mariée à Charles-Léopold-Marie Raymond de Ligne, prince d'Aremberg (v. ci-après) ;

2° *Jules-Louis-Jean-Claude,* né le 14 octobre 1731, décédé à Paris, et inhumé aux Célestins le 16 mai 1734.

Louis-Engelbert de la Marck a épousé en secondes noces, en avril 1744, Marie-Anne-Françoise de Noailles, dernière fille du duc de Noailles.

II

I. — *Charles-Léopold-Marie-Raymond de Ligne,* prince d'Aremberg et du Saint-Empire, puis duc d'Aremberg, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Toison-d'Or, général feld-maréchal lieutenant au service de l'impératrice-reine, gouverneur de Mons, né à Enghien le 31 juillet 1721, y décédé le 17 août 1778, était fils de Léopold-Philippe-Charles-Joseph de Ligne, duc d'Aremberg, prince du Saint-Empire, premier pair du Hainault, grand d'Espagne de 1re classe, etc., et de Marie-Françoise Pignatelli.

De son mariage avec *Louise-Marguerite,* fille unique et héritière du comte de la Marck, célébré à Paris, dans la chapelle de Rohan, le 10 juin 1748, il a eu huit enfants, dont l'aîné ci-après :

II. — *Louis-Pierre-Engelbert de Ligne,* duc d'Aremberg, né le 3 août 1750, décédé le 5 mars 1820, a épousé le 19 janvier 1773

Pauline-Louise-Antoinette-Félicité de Brancas Lauraguais, née le 25 novembre 1758, décédée le 10 août 1812.

Il a eu de ce mariage cinq enfants, dont notamment :

1° *Prosper-Louis* (v. III) ;

2° *Pauline-Charlotte-Iris,* née le 2 septembre 1774, mariée à Vienne le 25 mai 1794 au prince Félix de Schwartzemberg, morte à Paris le 2 juillet 1810, dans l'incendie de l'ambassade d'Autriche ;

3° *Philémon-Paul-Marie,* chef de la branche française d'Aremberg, naturalisé français le 28 février 1828.

III. — *Prosper-Louis de Ligne,* duc d'Aremberg, qualifié d'*Altesse Sérénissime,* né le 28 avril 1785, mort à Bruxelles le 25 février 1861, s'est marié deux fois. Après un premier mariage avec *Stéphanie de Tascher de la Pagerie,* célébré le 1er février 1808, et plus tard annulé, il a épousé le 26 janvier 1819 *Marie-Ludomille-Rose de Lobkowitz,* née le 15 mars 1798, décédée avant 1878, dont il a eu sept enfants.

IV. — *Engelbert-Auguste-Antoine de Ligne,* duc d'Aremberg, d'Arschot et de Croy, duc de Meppen, fils aîné du précédent, né le 11 mai 1824, décédé le 28 mars 1875, a épousé le 27 mai 1868 sa cousine, *Éléonore-Marie-Joséphine-Ursule,* fille du prince Ernest-Engelbert d'Aremberg, née le 19 février 1845. Il en a eu cinq enfants, dont l'aîné ci-après :

V. — *Engelbert-Prosper-Ernest-Marie-Joseph de Ligne,* duc d'Aremberg, etc., né le 10 août 1872.

ADDITIONS & CORRECTIONS

P. 3. — Il y a eu des familles bourgeoises du nom de *Poix;* M. l'abbé Pâris-Jallobert nous a signalé un *Robert de Poix,* sieur de la Chatière, originaire d'Avranches, qualifié simplement de *noble homme,* et marié à Vitré, le 11 janvier 1659, à Renée Lecoq, dont il a eu plusieurs enfants.

Au XVIIIe siècle, un maître de musique, d'origine picarde, nommé *Simon de Poix,* né à Senlis vers 1703, est venu s'établir à Saint-Brieuc; il s'y est marié, le 12 avril 1743, à la fille d'un musicien, originaire comme lui de Picardie, et y a eu beaucoup d'enfants. *(Registres paroissiaux de Saint-Michel de Saint-Brieuc.)*

P. 11, note 1, ligne 6 : Le *sommier de Fouesnel...,* lisez : Le *Sommier de Fouesnel et du Plessix-Raffray,* état général de ces deux seigneuries, dressé en 1785...

P. 13, ligne 13 : La terre de la *Bésillère,* lisez : La terre de la *Bézillère.*

P. 22, ligne 7 : Il épousa avant le 20 août 1560..., lisez : Il épousa, au plus tard, en janvier 1560.

P. 22, ligne 15. — M. l'abbé Pâris-Jallobert nous signale un septième enfant de Christophe de Poix, *Bertranne,* baptisée à Louvigné-de-Bais le 20 septembre 1560 et nommée par Bertrand de Sévigné. Cette fille est sans doute décédée en bas-âge, car les mémoires généalogiques ne la mentionnent pas.

P. 76, ligne 11 : Led. nobles, lisez : lesd. nobles.

TABLES

I

TABLE DES MATIÈRES

II

TABLE DES NOMS DE TERRES, SEIGNEURIES ET FIEFS [1].

1. Il nous a paru utile, pour faciliter les recherches, de dresser une table spéciale de noms renvoyant aux notices que nous avons consacrées aux terres, seigneuries et fiefs de la maison de Poix.

(Extrait du tome XV des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.*)

Rennes. — Imp. Catel.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488, d'après des documents inédits, par *Arthur de la Borderie.* 1877. 1 vol. in-4° avec plan.

Les paroisses de Vitré leur origine et leur organisation, par *Arthur de la Borderie.* 18[illegible]. In-8°.

L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, par *Arthur de la Borderie,* avec 20 planches de fac-similés. 1878. In-4° (publication de la Société des Bibliophiles Bretons).

Correspondance historique des Bénédictins Bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'Histoire de Bretagne, publiés avec notes et introduction, par *Arthur de la Borderie.* 1880. 1 vol. in-8°.

Géographie gallo-romaine de l'Armorique. — Diablintes, Curiosolites et Corisopites, par *Arthur de la Borderie.* 1881. In-8°.

— On trouve chez le même libraire toutes les publications de la Société des Bibliophiles Bretons.